



Concours Capitale française de la biodiversité 2010

Les communes agissent pour préserver la biodiversité

Recueil de projets exemplaires



Grande-Synthe, Capitale française de la biodiversité 2010

Un projet soutenu par



Editorial



La nature en ville est plébiscitée par les citoyens. Comme à la sortie d'un trop long sevrage, ceux que l'on nomme les urbains sont aujourd'hui avides d'espaces verts et de parcs. Ce n'est pas une tendance mais bien un mouvement de fond comme le révélait dès 2008 un sondage¹ dans lequel on apprenait que 72% des français accordaient une place particulière à la présence de jardins près de leur habitation.

Cette envie irrésistible de nature, nous le constatons régulièrement à Natureparif, à travers nos colloques ou les manifestations auxquelles nous participons. Le concours « Capitale française de la biodiversité » est en cela un formidable révélateur grandeur... nature !

Pour la première édition lancée l'an passé à l'occasion de l'«Année internationale de la biodiversité», l'engouement des villes qui ont candidaté a montré l'importance prise par cette question dans les politiques locales. Ce sont près de 80 communes qui ont ainsi postulé à ce concours européen organisé en France par Natureparif et dont le thème en 2010 portait sur la « *Gestion de la nature et les espaces verts publics* ».

A l'arrivée, un palmarès riche d'enseignements sur les actions mises en place par les villes récompensées, actions que nous avons réunies dans ce fichier d'expérience que vous tenez entre les mains aujourd'hui. Des vergers pédagogiques de Grande-Synthe, lauréate du concours et Capitale française de la biodiversité 2010, en passant par le plan apiculture urbaine de Lille, la gestion des espaces verts de Jarrie ou encore la réalisation d'un atlas de la biodiversité à Alès, les nombreux exemples permettent de mieux comprendre pourquoi les villes sont des actrices incontournables de la protection de la biodiversité et des milieux. Un rôle qui leur a été reconnu officiellement au niveau international lors du sommet de Nagoya au Japon en octobre 2010.

Lors de ce rendez-vous réunissant les chefs d'Etat du monde entier signataires de la Convention de la diversité biologique, a été adopté par le « City Biodiversity Summit », le Plan d'actions des autorités locales. Ce document est une reconnaissance du travail des communes alors que plus de la moitié des citoyens du monde habite en ville ou en espace périurbain. Ce plan local vise notamment à développer des indicateurs locaux permettant d'évaluer l'évolution de la biodiversité.

Face au défi majeur que constitue la lutte contre l'érosion de la diversité biologique, l'échelon local apparaît donc comme l'un des espaces les plus pertinents pour développer des politiques volontaristes et efficaces. Au moment où débute la seconde édition du concours « Capitale française de la biodiversité », je tiens à remercier l'ensemble des villes, des élus locaux et des agents communaux qui ont participé à la première édition et qui nous permettent aujourd'hui, à travers leurs actions, de vous présenter ce fichier d'expériences. Un ouvrage imaginé comme un outil pour préserver la biodiversité tout en répondant à l'envie de nature toujours plus importante des habitants de nos cités.

Liliane Pays,
Présidente de Natureparif

¹ Sondage IPSOS « *Les espaces verts de demain, usages et attentes des Français* » réalisé en 2008 pour l'Union nationale des entrepreneurs de paysage (UNEP).



Sommaire

Editorial	2
Sommaire	3
Un concours pour promouvoir la biodiversité en ville	6
Retour sur l'organisation du concours	7
Questionnaire 2010	7
Espaces verts publics : le thème central en 2010	8
Palmarès	8
Participation	9
Retour sur l'expérience des villes françaises	11
LES MEILLEURS PROJETS DES COMMUNES LAUREATES	12
Grande-Synthe : Capitale française de la biodiversité 2010 et 1^{er} prix des villes de 10 001 à 30 000 hab.	13
<i>Verger pédagogique du Puythouck</i>	<i>14</i>
<i>Plan de gestion du jardin public</i>	<i>16</i>
Jarrie : 1^{er} prix des villes de 2 000 à 10 000 hab.	18
<i>Forêt des Frettes</i>	<i>19</i>
<i>Gestion raisonnable des espaces verts</i>	<i>20</i>
Pessac : 1^{er} prix des villes de 30 001 à 100 000 hab.	21
<i>Printemps et automne de Bourgaillh</i>	<i>21</i>
<i>Jardin d'ADELES</i>	<i>22</i>
Besançon : 1^{er} prix des villes de plus de 100 000 hab.	23
<i>Bassin versant de la source d'Arcier : diminution de l'emploi des pesticides et développement de l'agriculture biologique</i>	<i>23</i>
<i>Gestion écologique – ceinture urbaine de Battant : promenades des fortifications de Vauban</i>	<i>25</i>
Courdimanche : 2^e ville de 2 000 à 10 000 hab.	27
<i>Aménagement du secteur des Grands-Jardins</i>	<i>27</i>
Pont-du-Château : 2^e ville de 10 001 à 30 000 hab. et prix « Coup de cœur » du jury	29
<i>Plan de gestion du site des Boires</i>	<i>30</i>
Alès-en-Cévennes : 2^e ville de 30 001 à 100 000 hab.	31
<i>Réalisation d'un atlas de la biodiversité et première définition d'une trame verte et bleue</i>	<i>31</i>
Lille : 2^e prix des villes de plus de 100 000 hab.	33
<i>Plan apiculture urbaine</i>	<i>33</i>
Saint-Prix : 3^e ville de 2 000 à 10 000 hab.	35
<i>Jardin de Florami</i>	<i>35</i>
La Motte-Servolex : 3^e ville de 10 001 à 30 000 hab.	37
<i>Ilots de sénescence en forêt communale</i>	<i>37</i>
Dunkerque : 3^e ville de 30 001 à 100 000 hab.	39
<i>Création de bassins de rétention et de noues au lycée Guy Debeyre sur le site du Grand-Large à Dunkerque</i>	<i>39</i>
Rennes : 3^e prix des villes de plus de 100 000 hab.	41
<i>Grande prairie du parc de Brequigny</i>	<i>41</i>
Aulnay-sous-Bois : prix Natureparif pour l'Île-de-France	43
<i>Coordination des actions en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable</i>	<i>43</i>
Paris : une mention spéciale	45
<i>Mise en place de la gestion différenciée dans les parcs et jardins parisiens</i>	<i>45</i>



LES MEILLEURS PROJETS CONCERNANT LA GESTION DES ESPACES VERTS PUBLICS	47
Lille : <i>Gestion écologique du parc de la Citadelle</i>	48
Lyon : <i>Gestion évolutive durable des espaces verts lyonnais</i>	50
Sète : <i>Modification des espaces verts existants</i>	52
LES MEILLEURS PROJETS DES COMMUNES LAUREATES DES PARTENAIRES EUROPEENS ...	54
El Real Sitio de San Ildefonso : <i>Capitale espagnole de la biodiversité 2010</i>	55
Prievidza : <i>Un projet présenté dans le cadre du concours en Slovaquie</i>	56
Tata : <i>Capitale hongroise de la biodiversité 2010</i>	57
LES MEILLEURS PROJETS DES COMMUNES DANS LA CATEGORIE DE 2 000 A 10 000 HAB.	58
Aulnoy-lez-Valenciennes : <i>Création d'un bassin naturel</i>	59
Baldersheim : <i>Jardin de biodiversité</i>	61
Bonnelles : <i>Restauration écologique des étangs et fabriques de la Réserve naturelle de Bonnelles</i>	62
Cassis : <i>Grotte des espagnols</i>	64
Cesson : <i>Forum de l'eau</i>	65
Condette : <i>Requalification et ouverture au public des lieux humides en secteur sud-ouest de la commune sur 35 ha</i>	67
Coubron : <i>Jardin de la Maison de la nature</i>	69
Feyzin : <i>Mare du parc des 3 cerisiers</i>	70
Holtzheim : <i>Noues</i>	71
Maurecourt : <i>Création d'un Pôle de loisirs et de services en centre urbain</i>	72
Pierrevert : <i>Journée de la biodiversité</i>	73
Saint-Martin d'Uriage : <i>Prise en compte des corridors biologiques dans l'élaboration du PLU</i>	75
Saint-Nolff : <i>Gestion différenciée des espaces verts communaux dans le cadre de l'Agenda 21 communal</i>	78
LES MEILLEURS PROJETS DES COMMUNES DANS LA CATEGORIE DE 10 001 A 30 000 HAB. ..	80
Avon : <i>Parc Bel Ebat</i>	81
Bourg-lès-Valence : <i>Récupération des eaux de pluie</i>	83
Canteleu : <i>Mise en place progressive de la gestion différenciée</i>	85
Cesson-Sévigné : <i>La gestion différenciée sur la ville de Cesson-Sévigné</i>	87
Cognac : <i>Réhabilitation du parc François 1^{er} après la tempête 1999</i>	89
Combs-la-Ville : <i>Semaine de développement durable sur la thématique de la biodiversité 2010</i> ...	91
Coudekerque-Branche : <i>Aménagement de la ferme Vernaelde : espace biodiversité et éducation à l'environnement</i>	92
Digne-les-Bains : <i>Festival Inventerre</i>	94
Fontainebleau : <i>Fête des Naturiales</i>	96
Matoury : <i>Les enfants comprennent la réserve et en parlent aux adultes</i>	98
Montesson : <i>Parc départemental de la Boucle de Montesson</i>	100
Montlouis-sur-Loire : <i>Echanges de bonnes pratiques et méthodes alternatives</i>	102
Mont-Saint-Aignan : <i>Partenariat Ville de Mont-Saint-Aignan/LPO : Protection des habitats : Développement d'espaces de préservation de la biodiversité et de découverte de la nature de proximité</i>	104
Saint-Martin-de-Crau : <i>Animation du DOCOB Natura 2000 « Crau » et « Crau centrale – Crau sèche »</i>	106



LES MEILLEURS PROJETS DES COMMUNES DANS LA CATEGORIE DE 30 001 A 100 000 HAB.	108
Anglet : <i>Restauration de l'état lagunaire d'un lac côtier</i>	109
Blanc-Mesnil : <i>Zone d'observation de la biodiversité dans le parc urbain</i>	111
Caluire-et-Cuire : <i>Action du Conseil municipal d'enfants : réalisation d'un hôtel à insectes</i>	113
Cannes : <i>Contrat de Baie des golfes de Lérins</i>	114
Colombes : <i>Le Centre Nature : école de la nature depuis 1936</i>	116
Issy-les-Moulineaux : <i>Jardin des Côteaux : jardin solidaire et collectif</i>	118
Mérignac : <i>Parc du Luchey</i>	120
Nanterre : <i>« Ecozone, l'écologie au quotidien », une semaine d'actions dans toute la ville</i>	122
Noisy-le-Sec : <i>Parc urbain des Guillaumes</i>	124
Pau : <i>Plan de gestion et de valorisation de la Forêt de Bastard</i>	126
Roanne : <i>Aménagement du site de Varennes</i>	128
Villeneuve d'Ascq : <i>Création d'un jardin naturel</i>	130
Villepinte : <i>Gestion différenciée des espaces verts municipaux</i>	131
Vitry-sur-Seine : <i>Rendez-vous et ateliers des mains vertes</i>	133
LES MEILLEURS PROJETS DES COMMUNES DANS LA CATEGORIE DE PLUS DE 100 000 HAB.	135
Angers : <i>L'île Saint Aubin</i>	136
Boulogne-Billancourt : <i>Diagnostic écologique initial sur la commune</i>	138
Clermont-Ferrand : <i>Gestion environnementale des périmètres de protection des captages du Val d'Allier : zone Mezel-Dallet-Cournon</i>	140
Marseille : <i>Parc maritime des îles du Frioul</i>	142
Metz : <i>Parc de la Seille</i>	145
Montpellier : <i>Mission d'élaboration d'une stratégie de gestion des friches</i>	147
Orléans : <i>Protection des captages de la ville d'Orléans</i>	149
Poitiers : <i>Aménagement et gestion différenciée des bassins d'orage</i>	151
Saint-Etienne : <i>Expérience de jardin pour personnes en situation de handicap moteur</i>	153
Strasbourg : <i>Restauration de la dynamique des habitats alluviaux rhénans sur l'île de Rohrschollen</i>	154
Toulouse : <i>Aménagement du parc de la Grande plaine</i>	156
Villeurbanne : <i>Parc naturel urbain de la Feyssine</i>	157
Brest-Métropole-Océane (présenté hors-concours) : <i>Entretien des espaces publics sans polluer</i>	160
Liste des villes participantes au concours 2010	162
Comité scientifique et technique du concours 2010	165
Abréviations et acronymes	167
Répartition des projets par thèmes	168

Un concours pour promouvoir la biodiversité en ville

Pour la première fois, l'année 2010 a été dédiée mondialement à la biodiversité. Dans ce cadre, il était essentiel de mobiliser celles et ceux qui s'engagent pour préserver la biodiversité, souvent absente des grandes priorités urbaines ou sacrifiée au profit d'autres politiques publiques.

Les villes sont des acteurs incontournables de la protection de la biodiversité et des milieux. Elles agissent quotidiennement sur le terrain, aux côtés des autres collectivités (structures intercommunales, conseils généraux, conseils régionaux...), en lien avec l'Etat et avec le soutien indispensable des associations naturalistes et de protection de la nature et des scientifiques.

Natureparif, l'Agence régionale pour la nature et la biodiversité en Ile-de-France a donc organisé un concours national s'adressant aux communes pour désigner la « *Capitale française de la biodiversité* » et récompenser les villes les plus actives dans le domaine de la protection de la biodiversité sur leurs espaces naturels aussi bien qu'au cœur de la cité.

Ce concours, organisé simultanément par cinq partenaires européens en Allemagne, en Espagne, en France, en Slovaquie et en Hongrie, avec la collaboration de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et du Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI - International Council for Local Environmental Initiatives), est soutenu par la Commission européenne.

En France, l'édition 2010 du concours était placée sous le haut patronage du **Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM)** et de l'**Association des Maires de France (AMF)**.

De nombreux partenaires ont participé à cette opération : l'**Union nationale de l'apiculture française (UNAF)**, la **Ligue de protection des oiseaux (LPO)**, les magasins **Nature & Découvertes**, le **WWF**, ainsi que **Environnement magazine** et **Terre Sauvage**.

La plateforme nationale d'expérimentation et de conseil technique **Plante & Cité**, le centre de ressource du développement territorial **Etd** et le réseau **IDEAL Connaissances** ont accompagné la diffusion des informations relatives au concours.

Le parrain du concours 2010 était **Erik Orsenna**, romancier et membre de l'Académie française.

Enfin, Natureparif a bénéficié du soutien du réseau de distribution de gaz naturel **GrDF**.



Laurence Hézard, Directeur général de GrDF,
Damien Carême, Maire de Grande-Synthe, et
Jean-Vincent Placé, Vice-président de Natureparif



Retour sur l'organisation du concours

Le concours « *Capitale française de la biodiversité 2010* » avait pour objectif de récompenser les villes les plus actives, celles qui ont fait le pari de protéger leur patrimoine naturel aussi bien que leur patrimoine bâti. Il s'agissait de valoriser les actions que chaque commune mène tant en matière de protection de la nature que de sensibilisation des citoyens ou de formation des personnels communaux.

Quatre catégories de communes pouvaient concourir selon leur nombre d'habitants :

1. de 2 000 à 10 000 habitants
2. de 10 001 à 30 000 habitants
3. de 30 001 à 100 000 habitants
4. plus de 100 000 habitants

Les villes devaient compléter le questionnaire de participation avant le 31 mai 2010 pour valider leur inscription au concours.

Le Comité scientifique et technique regroupant des personnes avec des compétences variées : à la fois des chercheurs et scientifiques, spécialistes dans le domaine de la biodiversité, des urbanistes, paysagistes, enseignants, s'est réuni pour départager les communes candidates. Ensuite **le Jury**, composé des membres du Comité scientifique et des représentants des partenaires du projet, a élu la *Capitale française de la biodiversité 2010* parmi les villes lauréates.

Questionnaire 2010

Le questionnaire a été élaboré par le Comité scientifique. Il comportait deux parties : l'une portant sur les indicateurs de suivi et l'autre portant sur les six thèmes recouvrant la plupart des aspects de l'action publique concernés par la biodiversité.

Partie A : les indicateurs de suivi de la biodiversité urbaine ou index de Singapour

Les efforts menés localement pour améliorer la biodiversité nécessitent un système de suivi pour observer les évolutions et vérifier si les buts fixés sont atteints. Les pays signataires de la Convention sur la diversité biologique (CDB) ont développé, en collaboration avec l'UICN, une série d'indicateurs de suivi de la biodiversité urbaine : « *l'index de Singapour* ». Ces indicateurs permettent de :

- faciliter une lecture claire et chiffrée des répercussions des mesures prises en faveur de la biodiversité ;
- identifier les manques et permettre de les cibler spécifiquement ;
- allouer les fonds de manière efficace ;
- comparer les progrès réalisés avec ceux des autres villes.

Le questionnaire du concours 2010 intégrait treize de ces indicateurs.

Partie B : les six grands chapitres

La partie B du questionnaire était composée de six grands chapitres traitant les différents aspects de protection de la biodiversité par les communes :

- chapitre 1 : *outils de planification en faveur de la biodiversité*
- chapitre 2 : *gestion de la nature : espaces verts publics*
- chapitre 3 : *gestion de la nature : espèces et habitats naturels*
- chapitre 4 : *gestion de la nature : gestion de l'eau*
- chapitre 5 : *biodiversité et citoyenneté : communication et coopération*
- chapitre 6 : *organisation et fonctionnement interne.*

A la fin de chacun des cinq premiers chapitres, un espace était réservé pour la description d'un projet porté par la commune et ayant pour but de préserver la biodiversité dans le thème du chapitre.



Espaces verts publics² : le thème central en 2010

Le chapitre 2 « *Gestion de la nature : espaces verts publics* » du questionnaire englobant les parcs publics, les terrains scolaires et toutes zones de nature en ville, était le thème principal du concours 2010. Il a fait l'objet du plus grand nombre de questions et a rapporté le plus de points.

Les espaces verts publics sont les principaux îlots de *nature* de surface conséquente dans le tissu urbain. Entretien à des degrés divers, ils peuvent abriter un nombre relativement élevé d'espèces végétales, plantées et/ou spontanées et ainsi potentiellement représenter un pôle important du maintien de la biodiversité animale et végétale dans un contexte urbain³. Le maintien de cette diversité a été reconnu enjeu environnemental majeur et prioritaire à l'échelle internationale aussi bien que locale⁴.

C'est en particulier la *nature ordinaire*, c'est-à-dire les espèces animales et végétales non concernées par des statuts de protection car très fréquentes jusqu'à une époque récente mais dont le déclin est désormais entamé, qui est en jeu dans l'espace urbain⁵. La préservation de cette *nature ordinaire* dans un contexte urbain dépend largement du mode de gestion des espaces végétalisés.

Lieux de détente, de repos et de plaisir, les espaces verts symbolisent les bienfaits de la nature en ville. Il y a près de quarante ans déjà, l'État consacrait le rôle des espaces verts en les reconnaissant comme des équipements structurants d'intérêt public. La circulaire du 8 février 1973 établit des objectifs chiffrés aujourd'hui toujours en vigueur : 10 m² par habitant d'espace vert de proximité ouvert au public (parcs, squares, etc.) et 25 m² par habitant d'espace vert de fin de semaine (espaces boisés urbains, forêts périurbaines)⁶.

Aujourd'hui confrontées à une demande sociale forte et qui tend à se diversifier, les collectivités s'appuient sur de nouveaux supports (friches, voirie, jardins partagés) pour accroître la surface en espaces verts.

Palmarès 2010

Le concours a été lancé le 20 janvier 2010 et le dépôt des candidatures clos le 31 mai 2010. La cérémonie de remise des prix s'est tenue le 14 octobre 2010 à l'Assemblée nationale à Paris.

Les villes récompensées furent :

Capitale française de la biodiversité 2010 : **Grande-Synthe**

1^{er} prix des villes de 2 000 à 10 000 hab. : **Jarrie**, 2^e **Courdimanche**, 3^e **Saint-Prix**

1^{er} prix des villes de 10 001 à 30 000 hab. : **Grande-Synthe**, 2^e **Pont-du-Château**, 3^e **La Motte-Servolex**

1^{er} prix des villes de 30 001 à 100 000 hab. : **Pessac**, 2^e **Alès-en-Cévennes**, 3^e **Dunkerque**

1^{er} prix des villes de plus de 100 000 hab. : **Besançon**, 2^e **Lille**, 3^e **Rennes**

Prix « Coup de cœur » du jury : **Pont-du-Château**

Prix Natureparif pour l'Île-de-France : **Aulnay-sous-Bois**

Une mention spéciale a été décernée à la ville de **Paris**.

² « *Espace vert public* » est un terme générique désignant des milieux non bâtis tels que forêts, parcs et jardins, terres agricoles, milieux humides, anciennes carrières, pelouses calcaires, etc. Pour en savoir plus, voir le site Internet de l'Agence des espaces verts : www.aev-iledefrance.fr

³ Voir Clergeau P., *Une biodiversité urbaine ?*, Le Courrier du CNRS. Cities, ciudades, villes, n°82, 1996.

⁴ Voir Clergeau P., *Une écologie du paysage urbain*, Rennes, Éditions Apogée, 2007.

⁵ Voir Mougenot C., *Prendre soin de la nature ordinaire*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2003.

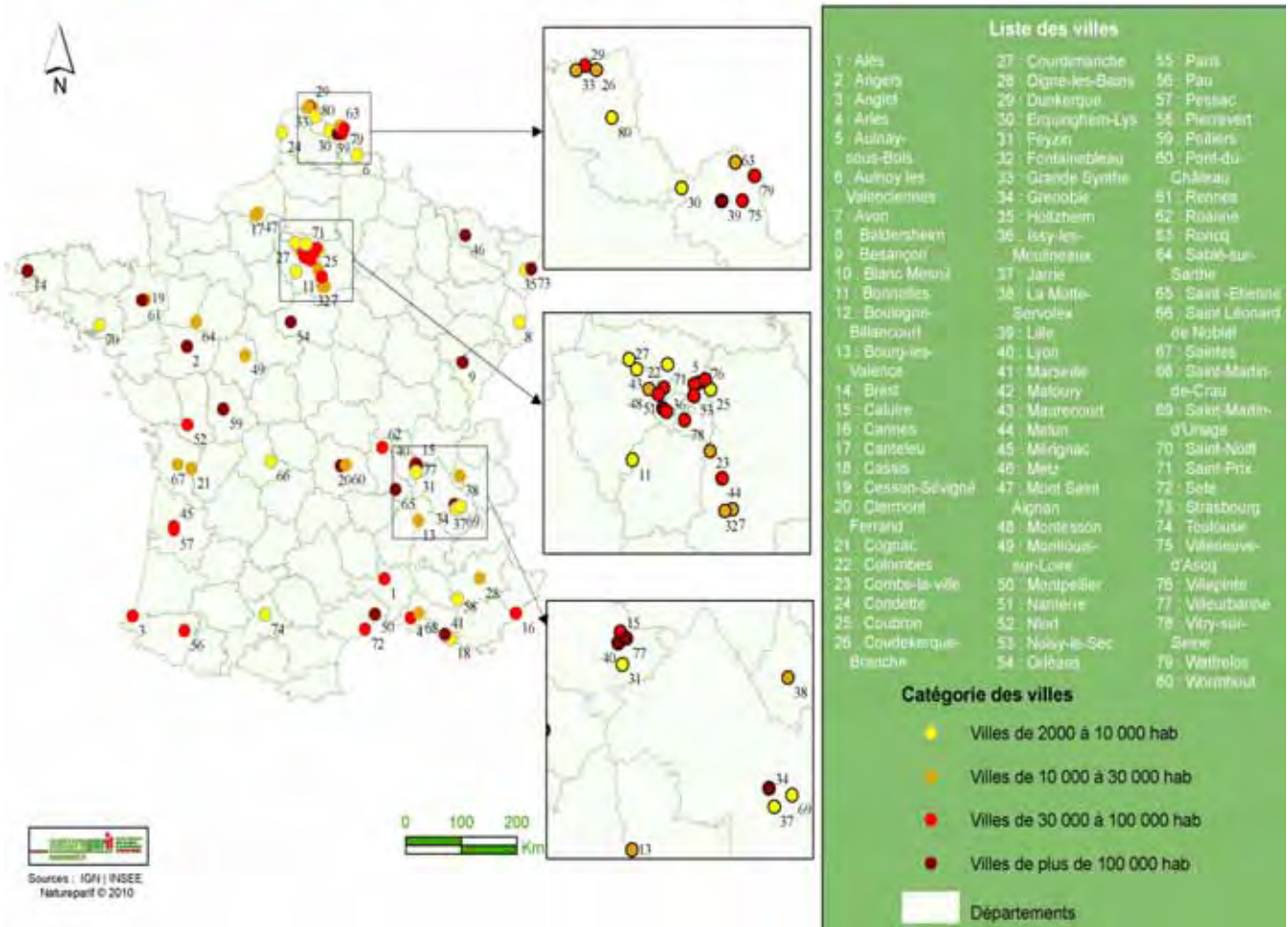
⁶ Voir Les notes d'Etd, *Comment la nature s'intègre dans les politiques des territoires urbains ? Observation des pratiques dans une dizaine de villes et territoires urbains*, Novembre 2010.

Participation

La première édition du concours « Capitale française de la biodiversité » a remporté un franc succès : 80 communes ont déposé un dossier de candidature valide.

La prise de conscience des enjeux environnementaux est partagée par tous les élus locaux. Cependant, on note que les villes ont d'autant plus candidaté qu'elles sont plus peuplées. Un tiers des grandes agglomérations françaises (les villes de plus de 100 000 habitants) ont ainsi déposé un dossier.

Villes candidates au concours capitale française de la biodiversité 2010



Répartition du nombre de communes participantes, en fonction de leur population

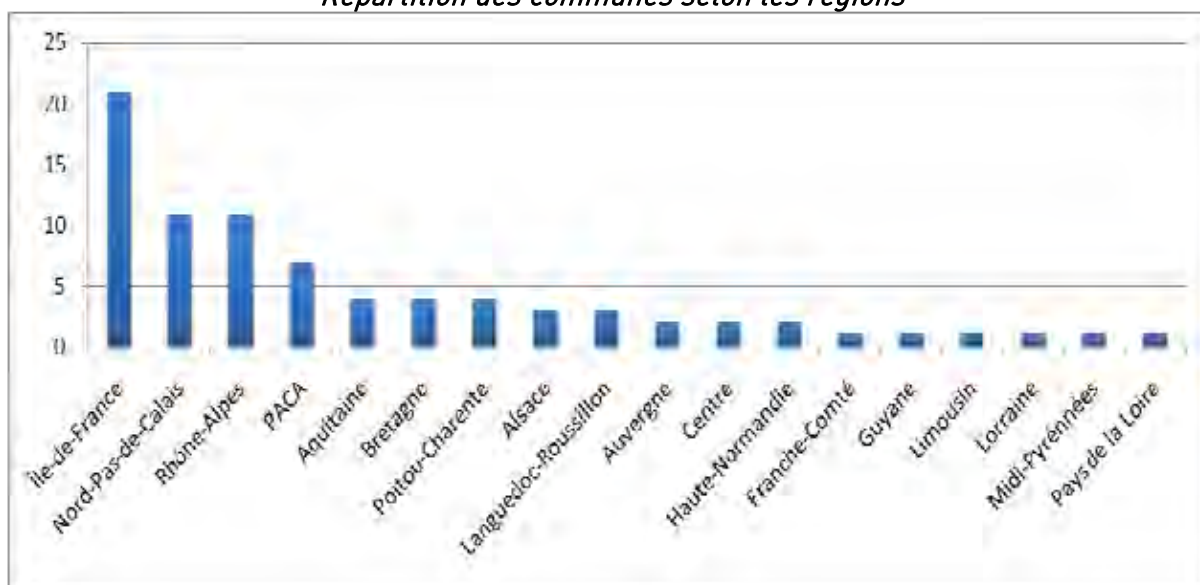
- 19 communes de 2 000 à 10 000 habitants, soit 0,47 % des communes de la strate.
- 19 communes de 10 001 à 30 000 habitants, soit 2,7% des communes de la strate.
- 23 communes de 30 001 à 100 000 habitants, soit 12,9 % des communes de la strate.
- 19 communes de plus de 100 000 habitants, soit 33,3 % des communes de la strate.

81% des régions métropolitaines comptaient au moins une commune inscrite au concours. Les préoccupations liées à la protection et à la promotion de la biodiversité sont donc prises en compte sur l'ensemble du territoire.

On constate que les régions menant des politiques dynamiques en faveur de la protection de la biodiversité et dotées d'un observatoire de la biodiversité sont logiquement celles qui présentent le plus de villes participant au concours.

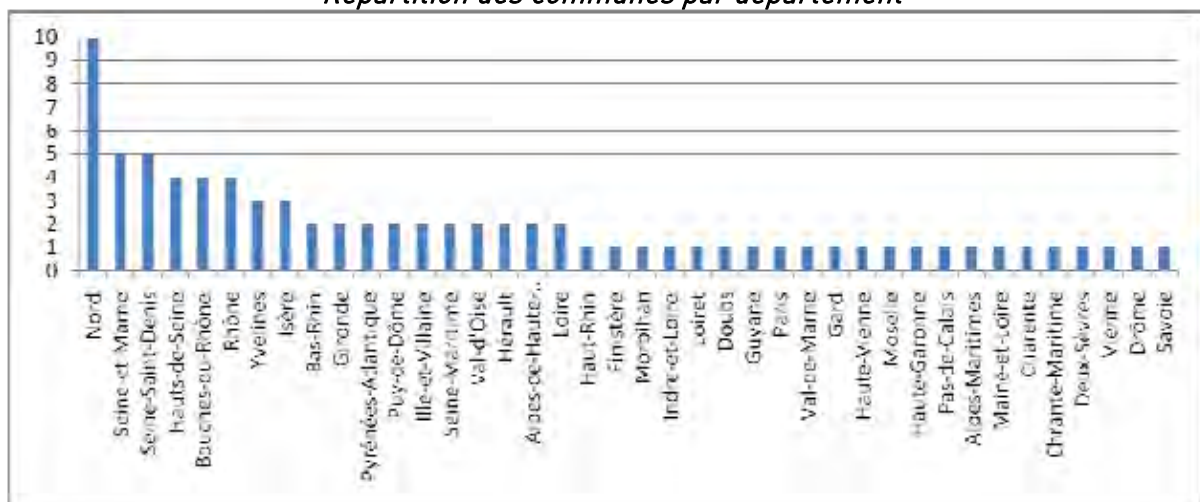
- La région **Île-de-France** avec **21 communes**, soit **plus du quart des villes candidates**.
- La région **Rhône-Alpes** et la région **Nord-Pas-de-Calais** avec chacune **11 communes**, soit près de **13,5% des villes candidates**.

Répartition des communes selon les régions



A une échelle plus fine, sur 100 départements français, 40 départements avaient au moins une commune candidate.

Répartition des communes par département





Retour sur l'expérience des villes françaises

Le concours « *Capitale française de la biodiversité 2010* » participe de la mission générale confiée à Natureparif, notamment par la Région Ile-de-France, d'identifier, de valoriser et de diffuser les bonnes pratiques en faveur de la préservation de la biodiversité.

Les actions présentées par les communes dans le cadre du concours ont vocation à servir d'exemples pour les autres collectivités et institutions publiques, mais aussi les entreprises, associations et citoyens qui souhaitent s'engager dans une démarche d'amélioration des pratiques en la matière.

Ce retour d'expériences présente des projets sélectionnés parmi ceux que chaque commune candidate au concours avait l'opportunité de présenter, dans chacun des cinq chapitres du questionnaire relatifs aux domaines suivants :

- intégration de la préservation de la biodiversité dans l'aménagement du territoire ;
- gestion des espaces verts publics en accord avec la nature ;
- protection des habitats et des espèces, notamment en créant des continuités écologiques ;
- gestion durable des ressources en eau ;
- information et sensibilisation des citoyens et des acteurs clés.

Ces projets sont présentés selon l'organisation suivante :

- les meilleurs projets des communes lauréates ;
- les trois meilleurs projets concernant la gestion des espaces verts publics (ils ont obtenu la note maximale attribuée par le Comité scientifique et technique) ;
- les trois meilleurs projets des partenaires européens ;
- les projets de toutes les autres communes participantes regroupés en fonction de la taille de la ville.

Les meilleurs projets des communes lauréates



Grande-Synthe, Capitale française de la biodiversité 2010



Grande-Synthe

Capitale française de la biodiversité 2010

1^{er} prix

dans la catégorie des villes de 10 001 à 30 000 habitants



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Place François Mitterrand, 59792 Grande-Synthe, Nord, Nord-Pas-de-Calais
- **Nombre d'habitants** : 21 815
- **Superficie** : 2 111 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : gestion différenciée, protection biologique intégrée, suivis floristique et faunistique, baguage, démarche HQE et HTPE, économies d'énergie, plan d'actions pour la convention des maires
- **ZNIEFF** : type I

PRESENTATION DE LA COMMUNE

On peut avoir un grand passé industriel et être précurseur en matière de préservation de la biodiversité. C'est ce qu'a réussi la ville de Grande-Synthe, qui, en quelques décennies, est devenue une ville exemplaire en matière d'écologie urbaine. Cette transformation, on la doit essentiellement à une volonté politique de tous les instants, qui a permis de totalement remodeler cette commune située sur la côte d'Opale dans le Nord de la France.



Corridor biologique « Le Bras Mort »

Ici, la ville est un paysage. La verdure est présente à tous les coins de rues, dans les anciens quartiers comme dans ceux en renouveau. Les récompenses accumulées par la commune, tel que le *Grand prix national du fleurissement*, toujours reconduit depuis 1991, en sont le témoignage. Grande-Synthe fait également partie, jusqu'en 2016, des cinq premières villes françaises à obtenir la distinction ultime créée par le Comité français du fleurissement : la *Fleur d'or*. Aussi, depuis une dizaine d'années, les élus grand-synthois se sont lancés dans la lutte contre le bouleversement climatique : bilan carbone de la mairie, vélos à assistance électrique pour les agents communaux, construction systématique de logements passifs ou très haute performance énergétique, projet d'éco-quartier pour 2012.

Grande-Synthe, c'est aussi et surtout une ville pionnière en matière de gestion différenciée. Ses jardiniers ont le constant souci de préserver le fragile équilibre de la nature à travers leurs actions quotidiennes : création de continuités biologiques, interdiction des pesticides, plantations autochtones, mise en place de suivis naturalistes. Lancée en 1995, à l'espace naturel du Puythouck, la gestion différenciée s'étend ensuite à l'ensemble de l'aménagement vert de la ville, soit 400 ha, et se concrétise par la rédaction d'un guide de gestion différenciée.

Symbole de la rupture entre deux époques, le quartier du Prédembourg, qui signifie «le pré dans la ville», a ainsi été transformé en véritable poumon vert entre une zone urbaine et une zone industrielle. Sous l'Ancien Régime, ce terrain situé en périphérie de Grande-Synthe, servait de terre nourricière au «fort à la mer» de Mardyck. La nature a finalement repris ses droits sur cette ancienne terre maraîchère désormais reboisée par 170 000 végétaux.

Pourtant, la partie n'était pas gagnée d'avance : entre les pipelines, les lignes à haute tension et autres hydrogénérateurs, la création de milieux naturels a nécessité un volontarisme sans faille



Bâtiment du verger

pour que les boisements, zones humides, milieux prairiaux, reprennent leur droit. L'aménagement entrepris en 2003 vise à préparer les conditions favorables à une biodiversité périurbaine, à créer une barrière naturelle contre le vent, les pollutions et les bruits des usines tout en renforçant la ceinture verte qui encercle l'urbain.

Grande-Synthe s'est également engagée dans l'élaboration d'un cadastre vert à l'échelle intercommunale permettant une réflexion globale sur les modes de gestion des espaces

verts. Des inventaires établis à partir de protocoles proposés par le conservatoire botanique de Bailleul sont réalisés et viennent accompagner cette pratique et enrichir les connaissances. La Ville a participé à la création d'outils pédagogiques pour comprendre ce qu'est la gestion différenciée et les bénéfices qu'elle pouvait en retirer tant en termes de diversité floristique et faunistique que de coût de gestion. Huit parcelles expérimentales de 400 m² représentant des entretiens différents ont été réalisées et servent de support à la formation des techniciens de la ville, de support à la formation du CNFPT mais également aux enfants. Ainsi on peut découvrir une parcelle labourée, une autre qui subit une tonte à 3 cm avec un entretien de type terrain de sport, une parcelle avec une tonte à 6 cm, une autre parcelle à 10 cm avec un arrêt de mai à juin, une autre parcelle avec deux fauches dans l'année, jusqu'à une parcelle où la nature fait ce qu'elle veut. Toutes ces parcelles font l'objet de suivis de la flore et de l'avifaune, en étroite collaboration avec le conservatoire botanique et le GON (Groupe Ornithologique NORD).

Au delà des lieux et outils développés pour sensibiliser à la biodiversité, la ville de Grande - Synthe considère la communication et la sensibilisation du public comme un élément fondamental qui permet de mieux situer la place de l'homme contemporain dans son cadre de vie quotidien.

Par ailleurs une réflexion a été initiée sur les aménagements de trottoirs et l'accès aux espaces verts de la ville pour les personnes handicapées. La commune se dote de différents dispositifs facilitant l'accès des personnes à mobilité réduite (rampes, barre de maintien, bandes podotactiles, retrait par rapport au chemin des poubelles et bancs).

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITE ET CITOYENNETE : COMMUNICATION ET COOPERATION »

Nom du projet : LE VERGER PEDAGOGIQUE DU PUYTHOUCK

Structure chargée de la mise en œuvre :

Ville de Grande-Synthe : les services techniques, le Service espaces publics et nature

Contact :

- *Le verger pédagogique* : techniciens en environnement Pierre CARON, tél. 06.09.63.49.38 et Philippe SKOTNICKI, tél. 06.09. 63.48.51, verger@ville-grande-synthe.fr
- *Service espaces publics et nature* : Yves CASTECKER, Responsable, tél. 03.28.23.66.55, y.castecker@ville-grande-synthe.fr

Financement : 100% Ville



Cueillette des pommes

Durée :

Les premières plantations ont eu lieu en 1989, animations mises en place depuis 1998. Ce projet évolue régulièrement dans le temps en fonction des thématiques développées.

Objectifs

La création d'un verger pédagogique et expérimental de trois hectares en 1990 répondait à trois volontés :

- Favoriser l'apprentissage de la nature avec le fruitier, bâtiment qui domine le verger et accueille le public. Ce lieu précise les étapes de la croissance des végétaux et les soins apportés à la fructification.
- Créer un verger traditionnel en implantant des espèces locales et régionales de fruitiers sorties de l'oubli : la pomme « *cabarette* » ou « *belle fleur double* ». On y trouve aussi des pruniers, cerisiers, poiriers et pour les petits fruits rouges, groseilles, fraises, framboises et cassis.
- Créer un verger « expérimental » grâce à l'appui des espaces naturels régionaux et des partenaires qui ont fourni des variétés anciennes. Pourtant, certaines ont mal vieilli et sont trop abîmées ou inadaptées au sol local. En 2009 de nouvelles greffes d'espèces anciennes ont été acquises. Proposées par ailleurs dans le cadre de l'opération « Plantons le décor », elles serviront de modèle pour les faire connaître auprès du public alors en mesure d'en acheter.

Mesures mises en œuvre et résultats



Entrée du verger, vue sur le bâtiment « Le Fruitier »

Des collections de fruits transfrontaliers et de sélections avisées rejoignent fruits exotiques, petits fruits locaux et autres curiosités. Nombre d'arbres sont déjà palissés et architecturés selon des formes diverses (palmette, cordon). Il présente enfin la caractéristique d'être soigné dans l'esprit de l'agrobiologie. Le jardin s'ouvre également à une pédagogie active dans le cadre de week-end nature.

La notoriété du verger est devenue telle qu'il fait partie du réseau observateur du FREDON (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles).

Une haie diversifiée périphérique a été plantée. Si la première utilité de la haie est de faire office de brise-vent, elle est néanmoins une concrétisation de la protection biologique intégrée puisqu'elle est composée d'une cinquantaine d'espèces d'arbres, de 72 types d'arbustes, de 30 variétés de rosiers et de 12 espèces de plantes grimpantes. Ce joyeux mélange permet de proposer une richesse de réservoirs d'auxiliaires et créé un micro-écosystème selon les espèces tout au long de l'année. Offrir une nourriture hivernale et printanière favorise le potentiel de ponte des insectes et a donc un impact sur la protection du verger.

La haie héberge donc des insectes utiles, mais aussi des mammifères insectivores. Les produits de taille de la haie sont broyés en copeaux et restitués au sol (BRH bois raméal fragmenté) par épandage aux pieds des fruitiers permettant de restaurer un sol vivant, riche en humus assimilable par les arbres. Cette haie sert désormais de référence et est dupliquée dès que possible en ville pour renforcer les corridors biologiques.

Dans les espaces à l'écart des endroits les plus visités du verger, les techniciens ont proposé à l'apiculteur du Puythouck d'accueillir les abeilles qui sont menacées et décimées. Elles servent aussi à polliniser les fleurs du verger favorisant ainsi la production fruitière.

Revendiquant quelques 160 variétés fruitières, la mission « conservatoire » du verger a été

particulièrement appréciée par le Conseil de l'Europe qui, en 1995, a attribué son label à la ville de Grande-Synthe dans le cadre de l'Année européenne de la conservation de la nature.

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : ESPACES VERTS PUBLICS »

Nom du projet : PLAN DE GESTION DU JARDIN PUBLIC

Structure chargée de la mise en œuvre : Bureau d'étude du Service espaces publics et nature de Grande Synthe

Contact : Ludovic LAURENT, tél. : 03.28.23.66.66, l.laurent@ville-grande-synthe.fr

Financement : travail en interne avec l'aide d'un apprenti ingénieur à l'Institut des techniques d'ingénierie en aménagements paysagers de l'espace (ITIAPE)

Durée : 3 ans, début 2007

Objectifs



Mare aux carpes à caractère naturel

L'objectif à long terme est de pérenniser les collections des espaces plantés naturels et horticoles tout en préservant la biodiversité venue s'établir car c'est une richesse inattendue qui ancre le point d'orgue de nos efforts sur ce site.

Mesures mises en œuvre et apport pour la biodiversité

Le Service Espaces Publics et Nature s'est penché depuis 2006 sur le développement du « Zero Phyto » au Jardin Public de la commune.

Ce parc qui s'étend sur une surface de 3 ha est en connexion avec les continuités biologiques périphériques. Les espaces thématiques qui le

composent concentrent les milieux des surfaces aquatiques, des sous-bois, un jardin sec provençal, des zones ouvertes, des haies de composition régionales. Les surfaces aquatiques sont composées d'une mare à caractère naturel et d'un ruisseau artificiel, où ont été intégrées des carpes ornementales. Autour de ces espaces la faune aquatique a repris ses droits : les batraciens investissent la mare au printemps, les gallinules poules d'eau viennent nicher au pied des avancées de pontons et l'on croise le martin pêcheur venu se rassasier d'alvins.

C'est à partir de ces riches observations que le Service Espaces Publics et Nature a souhaité supprimer les pesticides pour ne pas faire disparaître la faune et la flore autochtones.

A l'origine dans les années 70, le parc était ceinturé de peupliers. Depuis 10 ans, nous œuvrons à casser la mono-spécificité en multipliant les familles et les espèces arboricoles. Cela nous permet de rendre le domaine plus attrayant d'un point de vue botanique et chromatique tout en apportant une diversité variétale qui permet de rompre les développements de maladies.

Le bureau d'études du Service Espaces Publics et Nature améliore ses recherches en matière d'espèces, ainsi les plantes sont sélectionnées pour leur résistance aux maladies. C'est le cas des rosiers paysagers, indemnes de traitements, qui deviennent de formidables outils pédagogiques permettant de montrer aux visiteurs l'entomologie auxiliaire en action. Ceci permet de supprimer les insectes non désirables avec minutie, mieux que ne peut le faire l'homme. Ainsi les larves de syrphes, de coccinelles et hyménoptères endémiques déciment de manière spécifique et chirurgicale les populations de pucerons et chenilles non souhaitables. Plus il y a de diversité végétale, plus la faune associée est variée et présente.

Un espace boisé au cœur du parc a été conservé et est devenu un emplacement de choix pour les pics épeiche et pics verts venus de la ceinture boisée riveraine. Ces oiseaux insectivores sont de parfaits régulateurs d'insectes ravageurs pour nos plantations d'arbres. Les techniciens de la ville ont acquis par expérience et observation, des connaissances dans cette relation plante / et faune utile, ce qui permet de bannir les produits phytosanitaires dont font partie les insecticides.

Dans la continuité de ces observations a été instauré le « Zero Phyto ». Pour l'atteindre, les méthodes de désherbage se sont recentrées sur le travail à la main dans les zones plantées. Grâce à ce mode de gestion, on a pu se rendre compte de l'apparition de l'Ophrys abeille (orchidée protégée au niveau régional) dans les surfaces mulchées du parc.



Jardin provençal

Le travail manuel, malgré ses contraintes, a du bon, car il permet de renouer avec le vivant. Il permet d'observer des choses qui passeraient inaperçues derrière la lance de produits phytosanitaires qui stérilisent l'observation de la vie au sol. Nous utilisons aussi le désherbage thermique sur les espaces minéraux, toujours pour éviter le ruissellement de produits phytosanitaires dans les espaces de vie.

C'est avec le concours d'apprentis d'écoles d'ingénieurs en paysage que les techniciens ont développé un plan de gestion interactif sur informatique pour les agents chargés de l'entretien. Il leur permet de reprendre pour chaque espace thématique les espèces implantées et leur mode d'entretien mois par mois (taille d'arbustes vieillissants, division des vivaces et graminées, suppression manuelle des espèces invasives aquatiques...).

L'entretien des espaces verts pouvant évoluer avec les conditions météorologiques nos agents peuvent l'adapter facilement en changeant, par exemple, la période de taille ou en faisant part de leurs observations pour affiner le plan de gestion.

POUR PLUS D'INFORMATION

<http://www.ville-grande-synthe.com/>



Jarrie

1^{er} prix

Catégorie des villes de 2 000 à 10 000 habitants



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 100, Montée de la Creuse, 38560 Jarrie, Isère, Rhône Alpes
- **Nombre d'habitants** : 3 864
- **Superficie** : 1 326 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : protection de la biodiversité, protection et développement de zones naturelles, conception réalisation d'espaces libres paysagers, gestion de l'ensemble du patrimoine naturel et des espaces libres
- **Zones protégées** : réserve naturelle régionale
- **ZNIEFF** : type I et II

PRESENTATION DE LA COMMUNE



Jarrie est une commune d'environ 4 000 habitants, située aux portes immédiates de l'agglomération grenobloise. D'une superficie de 1 326 ha dont 450 de zone agricole et 350 de zone forestière, elle dispose d'une réserve naturelle régionale comportant une grande variété d'espèces typiques des milieux humides. Elle a conservé un caractère rural prononcé malgré la vive pression urbaine résultant de sa situation géographique, qui s'est traduite par l'établissement de zones résidentielles depuis les années 1970.

Afin d'accompagner le développement urbain en limitant son étalement, la commune a lancé une étude urbaine de création de l'éco-quartier « des chaberts ». Ce programme en cours de réalisation est étroitement étudié avec la collaboration des habitants, intégrés dans des groupes de travail. Au vu du projet qui urbanisait une coupure verte et détruisait une continuité écologique, la municipalité a diminué de moitié le projet urbain afin de préserver cette trame verte et bleue, tout en délimitant sur son Plan d'occupation des sols l'extension urbaine. Ce projet renforce et conforte désormais le corridor écologique naturel par l'intégration de noues en amont et en aval, en prévoyant la mise en place de dispositifs de rétentions des eaux pluviales, ou encore l'aménagement d'un fil d'eau sur une venelle semi-privative permettant de drainer les eaux de voirie.

Depuis plusieurs années, les espaces libres de la commune sont gérés autant que nécessaire mais aussi peu que possible ! Ceci se traduit notamment par la suppression totale de l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces publics, la gestion différenciée, la fauche tardive dans toutes les zones adaptées – notamment sur les bords de route et dans les zones de parc – la préservation des zones humides et des corridors écologiques, l'acquisition de 50 ha de forêt, la création de prairies durables, la restauration de haies, la réalisation d'inventaires.



Forêt des frettes en juin 2009

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : ESPECES ET HABITATS NATURELS »

Nom du projet : FORET DES FRETES

Contact : Agnès GUIGUE, Ingénieur environnement, tél. 04.76.27.02.01, guigue-environnement@gmx.net

Financement :

- Acquisition du tènement forestier en 2009 : 160 000€ dont subvention du Conseil Général 25% ;
- Mission A. Guigue 3 000€ ;
- Soumission de la forêt certifiée PEFC à l'Office national des forêts

Durée : réalisation d'un plan de gestion

écologique de la forêt communale des Frettes de novembre 2009 à juin 2010

Objectifs

- Protéger la forêt périurbaine de l'urbanisation et confirmer la vocation du SCOT de cette zone en poumon vert pour l'agglomération.
- Concilier les impératifs *techniques* : dépérissement du châtaigner, *économiques* : exploitation forestière, *touristiques et de détente* : accueil du public et sensibilisation à la nature et *écologiques* : création de sanctuaires (ilots de vieillissement).
- Minimiser les dessertes forestières pour ne pas morceler le milieu.
- Favoriser la diversité des milieux.

Mesures mises en œuvre

- Création de sanctuaires, non pas dans les zones sans intérêt forestier, mais au contraire, dans les secteurs de bois variés et anciens et dans des milieux contrastés : côteaux secs, zones humides, fond de combe...
- Protection des arbres isolés remarquables et des troncs à cavités.
- Protection des bois morts et des zones de sénescence.
- Restauration légère des chemins en place et création d'un accès routier en périphérie des milieux et par un seul accès.

Résultats

Une seule voie routière et préservation des 50 ha de forêt, des zones interdites au public (VTT, chevaux...) permettant la protection de la faune et de la flore, des zones d'accueil du public et de sensibilisation (visites guidées, articles dans le bulletin...).

Apport pour la biodiversité

- Protection des arbres âgés et des variétés trop exploitées.
 - Favorisation de la diversité par la création de lisières.
 - Préservation des points d'eau et des zones plus humides.
 - Protection intégrale des zones sanctuaires et des coteaux secs.
- Ainsi, avec l'amélioration de la diversité des milieux et la réduction des nuisances liées à la fréquentation ou à l'exploitation, la biodiversité végétale et animale est favorisée.



PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « *GESTION DE LA NATURE : ESPACES VERTS PUBLICS* »

Nom du projet : GESTION RAISONNABLE DES ESPACES VERTS

Contact : Pierre SALEU, tél. 04.76.03.37.37

Financement : commune

Durée : permanent, depuis 2000

Objectifs

Dès 2000, est mise en place une politique concrète de développement durable dont une des actions fortes est la gestion différenciée ou « raisonnable ». *Faire le plus possible avec la nature, le moins possible contre.* Comment gérer les espaces libres en polluant moins et en laissant une plus grande place à la biodiversité ?

Les objectifs retenus :

- En 2010 : « zéro phyto ».
- En 2008 : engrais naturels.
- Fauche tardive à développer.

Mesures mises en œuvre

- Plan de désherbage.
- Achat de matériel et outils.
- Formations et animations.
- Communication.
- Rédaction d'un cahier des charges.

Résultats

- « Zéro phyto » et zéro engrais chimiques.
- Fauche après le 31 juillet sur 60% des espaces verts.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.jarrie.fr

Pessac

1^{er} prix

Catégorie des villes de 30 001 à 100 000 habitants



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Place de la 5^{ème} République, 33600 Pessac, Gironde, Aquitaine
- **Nombre d'habitants** : 57 187
- **Superficie** : 3 885 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : gestion du patrimoine paysager et naturel de la ville, suivi de la protection de l'environnement et du cadre de vie
- **Zones protégées** : ENS, ZPPAUP

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Signataire dès 2007 d'un premier plan d'action Agenda 21, Pessac conduit une politique volontariste de protection et d'acquisition d'espaces naturels, lesquels représentent aujourd'hui 40% de son territoire avec un des plus vastes « Espace Naturel Sensible ». En transformant la décharge d'ordures ménagères du Bourgailh en un écosite, la Ville, soutenue par la Communauté urbaine de Bordeaux, a ouvert une coulée verte de 250 ha. Cet espace préserve à la fois la biodiversité et le cadre de vie des habitants et offre un espace de loisirs de proximité. Pessac s'est engagée à économiser et à préserver la ressource en eau et ne plus utiliser de produits phytosanitaires chimiques pour entretenir ses 400 ha d'espaces verts. Dès 2005, la Ville a mis en place la gestion différenciée et a remis en culture une vingtaine d'espèces indigènes. Ses forêts certifiées PEFC bénéficient de plans de gestion spécifiques. Pessac soutient également l'activité agricole périurbaine, développe une activité de maraîchage naturel avec la création de onze fermes AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne).



Une création entièrement durable

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITE ET CITOYENNETE : COMMUNICATION ET COOPERATION »

Nom du projet : PRINTEMPS ET AUTOMNE DU BOURGAILH



Printemps Bourgailh

Structure chargée de la mise en œuvre : Direction de la vie associative et des événements de Pessac

Contact :

- Alina TURJANSKY, Directrice vie associative, tél. 05.57.02.20.73, alina.turjansky@mairie-pessac.fr
- Stephane TROLIO, Chargé de mission animation, tél. 05.57.02.22.08, stephane.trolio@mairie-pessac.fr

Financement : Ville de Pessac 60 000 €

Durée : manifestations organisées sur un week-end d'avril et un week-end d'octobre, chaque année depuis 2005

Objectifs

- Créer des moments et des lieux d'échanges réguliers pour le public, sur tous les thèmes liés à la nature et au végétal, sa connaissance et sa protection.
- Découvrir les gestes et pratiques de développement durable.

Mesures mises en œuvre et résultats

Les deux manifestations, fête de la nature et fête de l'arbre, sont l'occasion d'accueillir le public de toute l'agglomération dans un cadre forestier préservé. Y sont installés :

- Le village du développement durable, présentation de l'Agenda 21 et des pratiques durables de la Ville, conseils et démonstrations pour un jardinage respectueux de l'environnement.
 - Un espace consommation durable avec les gestes pour économiser l'eau et l'énergie, découverte du SEL (Système d'échange local).
 - Un grand marché aux plantes privilégiant qualité et originalité.
 - Des animations, conférences et visites pour développer la connaissance du milieu naturel.
- Près de 15 000 personnes s'y déplacent chaque année.

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : ESPACES VERTS PUBLICS »



Jardin d'ADELES

Nom du projet : JARDIN D'ADELES

Structure chargée de la mise en œuvre : Association « Terre d'ADELES » (Association pour le Développement d'Echanges Locaux Equitables et Solidaires)

Contact :

- Dorothee EISENBEIS, Présidente de l'association « Terre d'ADELES », tél. 06.30.56.98.10, d.eisenbeis@terredadeles.org
- Thierry HOFER, administrateur, Adjoint au Maire en charge des espaces verts, tél. 05.56.36.99.92

Financement :

- Terrain mis à disposition par la Ville avec l'aide à l'aménagement apportée à l'association : 135 000€
- Budget de fonctionnement : 120 000 €/an
- 1/4 d'autofinancement par la vente des légumes (distribution de type AMAP)
- 1/4 du partenariat financier sur projet, ex. animation centre de ressources «jardinage naturel » et accompagnement de collectifs de jardins partagés (subvention communale de 10000€), organisation de chantiers éducatifs, visites d'écoles
- 1/4 d'aides à l'emploi
- 1/4 d'apports non monétaires : bénévolat des adhérents, jeunes en service volontaire (partenariat avec UnisCité), stagiaires

Durée : création du jardin en 2007

Objectifs

Terre d'ADELES a pour but de promouvoir, à partir de Pessac, une production et une consommation écologiquement responsables. L'association a également comme objectif de participer à des actions de sensibilisation et d'éducation.

Mesures mises en œuvre et résultats

- Un lieu de production de légumes (6 tonnes en 2009). Sans intrant chimique. Pas de mécanisation (hors pompe à eau). Mise en test de toutes les techniques de jardinage naturel (BRF bois raméal fragmenté, bio intensif, paillage, association de plantes, culture en ados).
- Un lieu de diffusion des pratiques du jardinage naturel. Le jardin est une vitrine à ciel ouvert. Des ateliers thématiques y sont régulièrement animés (ex.: vermicompost, fabrication de nids). Terre d'ADELES participe à la création et l'animation d'une dizaine de jardins partagés.
- Un espace de participation active : les familles accèdent aux paniers, participent aux cultures. Mobilisation de 200 jeunes/an (en lien avec UnisCité, en chantiers éducatifs, en stage...), dispositif jardiniers solidaires en lien avec la Caisse centrale des activités sociales de Pessac.
- Un support à la création d'emploi : 4 salariés directement employés et soutien à 11 fermes bio associées en AMAP (100 000€ de chiffre d'affaires en 2009).

POUR PLUS D'INFORMATION

www.mairie-pessac.fr

www.terredadeles.org

Besançon

1^{er} prix

Catégorie des villes de plus de 100 000 habitants



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 2, rue de Megevand, 25034 Besançon, Doubs, Franche-Comté
- **Nombre d'habitants** : 121 857
- **Superficie** : 6 505 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : urbanisme, espaces verts, eau, assainissement, maîtrise de l'énergie, développement durable, hygiène-santé
- **Zones protégées** : zone Natura 2000, APPB
- **ZNIEFF** : type I et II

PRESENTATION DE LA COMMUNE



La roseraie du clos Barbizier, le centre ancien et les collines

La Ville de Besançon dans le Doubs n'a pas attendu le Grenelle de l'Environnement pour gérer durablement ses espaces verts, naturels et forestiers qui couvrent 37% de son territoire.

Préservation de la biodiversité, gestion différenciée, aménagement de corridors écologiques, certification du bois communal, sont autant d'actions menées depuis longtemps à Besançon. Fruit d'une gestion raisonnée de 20 ans, le zéro pesticide et la protection biologique, décidés en 1999, ont renforcé la biodiversité dans les parcs et jardins. Des actions de lutte non chimique contre les plantes invasives et la

régulation de la renouée du Japon sont engagées.

Des partenariats, avec la LPO pour la création d'un refuge, l'UNAF pour « *Abeille, sentinelle de l'environnement* », le CREN, le CBNFC et de nombreux autres acteurs locaux, favorisent la protection de la biodiversité.

La préservation d'espèces rares, la restauration des habitats naturels comme les mares, la maîtrise de l'embroussaillement des pelouses sèches par le pâturage d'un troupeau de chèvres, la création d'un réseau de sentiers pédestres, concilient protection de la nature et loisirs paisibles dans les collines qui bordent la ville.

La Petite Ecole dans la Forêt, outil pédagogique municipal, propose pour tous des activités autour de la nature et de la biodiversité et un programme annuel d'animations sensibilise les Bisontins aux richesses naturelles de leur ville.

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : GESTION DE L'EAU »

Nom du projet : BASSIN VERSANT DE LA SOURCE D'ARCIER : DIMINUTION DE L'EMPLOI DES PESTICIDES ET DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Structure chargée de la mise en œuvre : Ville de Besançon, Département eau et assainissement

Contacts :

- R. DEMOLY, Directeur Eau et Assainissement, tél. 03.81.61.52.03, regis.demoly@besancon.fr
- M. PARISOT, Chef du service production d'eau potable, tél. 03.81.61.52.00, maximilien.parisot@besancon.fr

Financement :

- Depuis 2002, 40 000€/an (aide de l'Agence de l'Eau : 50%)
- Appel à projet de l'Agence de l'eau : 366 000€ sur 4 ans (aide de l'Agence de l'eau prévisionnelle: 66%)

Durée : démarche de sensibilisation aux produits phytosanitaires depuis 2002, démarche de favorisation de l'agriculture biologique depuis 2009 (fin de l'appel à projets en 2012)

Objectifs

Les objectifs de ce projet sont l'augmentation d'exploitations en agriculture biologique, l'augmentation de la part de produits bios par la cuisine centrale de la Ville de Besançon. Par ce biais, l'intérêt est donc bien de trouver de moins en moins de substances polluantes à la source et donc une amélioration de l'ensemble des cours d'eau du bassin versant.



La source d'Arcier

Mesures mises en œuvre

Dans le cadre de la protection réglementaire de son principal captage d'eau potable (la source d'Arcier représente environ 45% de l'alimentation de Besançon), la Ville a souhaité aller plus loin que le simple volet obligatoire de la protection de la ressource. Dès 2002, des analyses régulières ont été faites (aux périodes les plus défavorables, après une pluie « efficace »), afin de quantifier la présence de produits phytosanitaires au niveau de la source. Parallèlement, en lien avec les services de l'Etat (Direction départementale des affaires sanitaires et sociales notamment), la Chambre d'agriculture du Doubs, la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) et le Syndicat mixte du marais de Saône, un travail de sensibilisation important a eu lieu envers deux publics : les professionnels (SNCF désormais Réseau ferré de France, Direction départementale de l'équipement - Direction interdépartementale des Routes Est et Conseil Général, communes, aéroport, station d'hydrocarbures) et les agriculteurs.

Afin d'aller plus loin, en 2009, a été émise l'idée de mettre en place de l'agriculture biologique/circuits courts sur ces périmètres de protection pour franchir encore une étape dans l'amélioration du milieu et de la qualité de l'eau. La Ville a alors répondu à l'appel à projets de l'Agence de l'eau. L'objectif est donc d'inciter des exploitations à se convertir à l'agriculture biologique et de proposer des débouchés, pour une partie de leurs produits, dans la restauration collective de la Ville de Besançon (5000 repas/jour dans les cantines scolaires). Ceci se décompose en plusieurs actions :

- maintien du suivi analytique de la qualité de l'eau ;
- enquête individuelle auprès des agriculteurs et des coopératives du bassin versant ;
- diagnostics de conversion des exploitations et coopératives ;
- animation autour des filières ;
- création d'une réserve foncière avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) pour proposer des terrains à des agriculteurs souhaitant s'installer en agriculture biologique dans le bassin versant.

Résultats

Grâce aux diverses actions menées (mise en place de plan de désherbage dans les communes...), les quantités de produits phytosanitaires utilisées par les professionnels ont été divisées par 5 (de 225 kg de matières actives en 2004 à 50 kg en 2008) et les quantités de substances retrouvées dans la source ont grandement diminué.

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « *GESTION DE LA NATURE : ESPACES VERTS PUBLICS* »



Les berges naturelles du ruisseau de la Mouillère au pied des Glacis

Nom du projet : GESTION ECOLOGIQUE - CEINTURE URBAINE DE BATTANT : PROMENADES DES FORTIFICATIONS DE VAUBAN

Structure chargée de la mise en œuvre : Ville de Besançon, Direction des espaces verts

Contacts :

- Secrétariat Direction des espaces verts, tél. 03.81.41.53.14, secretariat-direction-espaces-verts@besancon.fr
- Michèle MOUNEYRAC, Directeur de la Direction des espaces verts, michele.mouneyrac@besancon.fr

Financement :

Gestion en régie municipale à moyens constants, sans aide spécifique.

Coûts complémentaires:

- rucher « *Abeille, sentinelle de l'environnement* », depuis avril 2007 (convention avec l'UNAF - 9 000 €/an)
- refuge LPO en cours 2010 - 2013 (20 000 €, valeur 2010)

Durée : démarrage du projet en 2000, mise en œuvre progressive, projet permanent et évolutif

Objectifs

Les promenades sur les fortifications de Vauban ont été aménagées au XIX^e siècle. Elles dessinent une ceinture verte autour du centre ancien où parcs et jardins côtoient divers milieux écologiquement proches du naturel ; ce sont de véritables réservoirs réels et potentiels de biodiversité. Dans le cœur historique, les objectifs sont de préserver, pérenniser et intensifier cette diversité biologique au travers d'un projet permanent et évolutif en harmonie avec la mise en valeur des fortifications de Vauban.

Mesures mises en œuvre et apport pour la biodiversité

De nombreuses actions favorisant son confortement ont été initiées dès 1980. Mises en place en 2000, la suppression des pesticides, la protection biologique et l'orientation affirmée vers une approche globale, intégrant les espèces et le sol, ont créé des conditions clémentes au maintien de la faune, confirmées par l'étude « *Nature en ville* » réalisée en 2002 dans le périmètre du Secteur Sauvegardé du centre ancien.

Trois modes de gestion des pelouses sont appliqués. Les fauches tardives effectuées sur les talus et banquettes des remparts favorisent le cycle biologique des espèces herbacées et la reproduction de la faune. Les faucheuses sont moins traumatisantes pour la faune et, avec des fréquences d'interventions moindres, la consommation d'énergie fossile est réduite.

Les massifs floraux évoluent par l'apport d'espèces indigènes dont certaines sont cultivées au Jardin botanique tout proche, telles le bouillon blanc, la vipérine, la sauge des prés... Ces choix contribuent au bon fonctionnement et à la pérennité de ces petits écosystèmes.

L'utilisation de plantes vivaces comme le fraisier des bois, le silène enflé, la mise en place de broyats de taille ou de compost « maison » ont permis une diminution des intrants dans les massifs tout en apportant gîte et abris à la faune.

En contrebas des remparts, le ruisseau de La Mouillère et sa source, originalité géologique, avec ses batraciens et ses odonates, le platane de l'alignement voisin où nichent chaque année des



L'évolution des massifs floraux



harles bièvres s'avèrent des sites peu banals de biodiversité préservés en plein centre-ville. Riveraines, les parcelles des jardins familiaux d'Isenbart sont cultivées sans pesticide ; une parcelle pédagogique est réservée pour les scolaires.

Le renforcement des continuités écologiques urbaines, des strates végétales, le maintien de la flore herbacée sur les fortifications et la conservation de berges naturelles favorisent ce corridor en lien avec le Doubs, les collines, et facilitent les interactions spécifiques ou inter spécifiques.

Cette gestion écologique permet aux bisontins de bénéficier d'espaces verts plus vivants et accueillants.

Corrélativement, les jardiniers sont formés sur la connaissance de l'entomofaune, la flore indigène ou la perception de la nature ordinaire en ville. Ils deviennent des relais auprès de la population.

En juin 2003, ces promenades ont accueilli les premières séances de sensibilisation des scolaires sur les insectes des parcs avec les animateurs de la Petite école dans la forêt.

Le programme annuel des animations culturelles tous public « *Nature et Culture* », intégrant le rucher « *Abeille, sentinelle de l'environnement* » et le refuge LPO, est un support de communication essentiel pour la promotion et la sensibilisation à la biodiversité urbaine.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.besancon.fr

Courdimanche

2^e prix

Catégorie des villes de 2 000 à 10 000 habitants



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Rue Vieille-Saint-Martin, 95800 Courdimanche, Val d'Oise, Ile-de-France
- **Nombre d'habitants** : 6 642
- **Superficie** : 566,5 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : espaces verts, propreté, gestion des déchets, éducation, aménagement urbain

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Courdimanche, dans le Val d'Oise, est une petite ville périurbaine, située dans l'agglomération de Cergy-Pontoise, au nord-ouest de la région Île-de-France. Adossé au massif forestier de l'Hautil, le village initial est perché sur une colline et domine la plaine du Parc naturel du Vexin français. La partie nouvelle de la ville, érigée depuis la fin des années 1980, mêle habitat collectif et pavillonnaire, pour partie, organisé autour d'un golf.



©Lionel Pagès

Depuis mars 2008, la commune a engagé un programme global d'actions en faveur de la nature et de la biodiversité, avec l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires, la transformation des massifs fleuris au profit de vivaces et d'aromatiques paillées, la plantation de prairies fleuries en ville et sur des jachères en partenariat avec les agriculteurs locaux, la création de jardins familiaux et de maraîchage bios dans le cadre d'une activité d'insertion professionnelle, et l'installation d'un rucher « *Abeille, sentinelle de l'environnement* ».

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : ESPACES VERTS PUBLICS »

Nom du projet : AMENAGEMENT DU SECTEUR DES GRANDS-JARDINS

Structure chargée de la mise en œuvre : Ville de Courdimanche avec l'appui et le soutien de plusieurs partenaires (Conseil régional, Conseil général, Communauté d'agglomération, UNAF, l'association ACR).

Contact : Sylvette AMESTOY, Adjointe au Maire déléguée au développement durable et solidaire, s.amestoymairie@gmail.com

Financement :

- **Ruches**. Une redevance est versée à l'Union nationale de l'apiculture française (UNAF) pendant 3 ans (coût de 24 000€ HT). L'accueil de ruches a également nécessité la pose d'une clôture (10 000€).
- **Jardins familiaux**. 250 000€ avec le soutien du Conseil régional (35%), du Conseil général (25%), de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (20%). La commune participe à hauteur de 20%.
- **Maraîchage**. Un contrat a été passé avec l'association ACR qui a reçu 20 000€ pour développer son action à Courdimanche (légumes biologiques cultivés par des personnes en insertion).
- **Chantier école**. Le montant total de l'opération s'élève à 64 347€ avec une participation importante du Conseil régional (70%). Le reste est pris en charge par le dispositif du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) et par la commune à hauteur de 27 000 € (contribution du personnel communal, prise en charge du coût des repas des stagiaires, mise à disposition de locaux, achats de petits matériaux et d'outillage).

Durée : travaux 2010 à 2012, puis pérenne

Objectifs

Le projet d'aménagement des Grands-Jardins se décline selon les différents secteurs concernés et activités qu'ils accueillent et / ou vont accueillir, à savoir : les ruches, les jardins familiaux, les espaces dédiés au maraîchage et le chantier école.

Laissé à l'abandon pendant de nombreuses années, le secteur des Grands-Jardins était destiné à être urbanisé. En 2008, Courdimanche a décidé de renoncer à la construction de 80 maisons et de réhabiliter ces terrains d'une surface totale de 6 ha.

Objectif : redonner aux « Grands-Jardins » leur vocation initiale et favoriser la production locale de fruits et légumes. A ce jour et dans le cadre d'un projet multi partenarial, la Ville de Courdimanche accueille 6 ruches et dispose d'un hectare destiné au maraîchage biologique. Le projet se poursuivra en 2011 par la livraison des 25 parcelles des jardins familiaux, dont 1 parcelle municipale accessible aux personnes à mobilité réduite et destinée à des ateliers pédagogiques et l'accueil d'un chantier école (réfection du petit patrimoine bâti, débroussaillage, mise en place de liaisons douces, plantations). Enfin et à terme, l'objectif est de parvenir à la réalisation d'un verger conservatoire qui permettra de conserver des traces des cultures pratiquées autrefois, ainsi que de liaisons douces facilitant la venue et la circulation du public.



Récolte du miel des ruches municipales

Mesures mises en œuvre

- Création de jardins familiaux.
- Création d'une activité de maraîchage biologique dans le cadre d'une activité d'insertion qui favorise les circuits courts de consommation.
- Installation d'un rucher.
- Valorisation des circuits de l'eau.
- Création de mare.
- Remise en fonction de puits.

Pour mener à bien ce projet, un comité de suivi a été mis en place. L'ensemble des acteurs et partenaires du projet sont représentés dans ce comité. Il s'agit de mettre en commun les compétences et d'assurer la mise en cohérence des différents éléments du projet (respect des principes environnementaux à toutes les échelles, notamment). Au fil des mois et des découvertes (présence d'une mare et d'un patrimoine bâti vernaculaire: lavoir, cabanes...), le projet évolue de manière constante. Le site présente par exemple un important potentiel hydraulique qui nécessite une réflexion plus poussée. C'est tout le circuit de l'eau dans le secteur qui va être réhabilité : fossés, création d'un bassin, remise en fonction de puits. De même, se pose aujourd'hui la question de la création d'espaces privilégiés pour la faune (sangliers, lapins, chevreuils...).

Résultats et apport pour la biodiversité

Les enjeux de préservation de la nature et de l'environnement se matérialisent de manière concrète à travers le projet des Grands-Jardins de Courdimanche, aussi bien en ce qui concerne les espèces (faune avec les ruches, flore à travers le verger conservatoire ou le maraîchage bio) que les ressources (eau). La valorisation n'est pas non plus négligée en considérant le souci de sensibiliser les habitants par la participation (jardins familiaux, parcelle destinée aux ateliers pédagogiques), la connaissance et la prise de conscience (événement « Api'days » autour de ruches et du miel, réhabilitation du patrimoine...). Enfin et dans une logique de développement durable, les Grands-Jardins sont destinés à être des lieux de vie et de cohésion sociale. Avec l'association ACR qui emploie des personnes en réinsertion ou le recours à un chantier école, il s'agit de favoriser l'intégration sociale à travers des actions en faveur de la nature.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.ville-courdimanche.fr



Pont-du-Château

Prix « Coup de cœur »
et 2^e prix

Catégorie des villes de 10 001 à 30 000 habitants



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Place de l'Hôtel de Ville, 63430 Pont-du-Château, Puy-de-Dôme, Auvergne
- **Nombre d'habitants** : 10 102
- **Superficie** : 2 100 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : Agenda 21, gestion des milieux naturels, charte Natura 2000, gestion différenciée, charte de l'arbre, jardins pédagogiques, réhabilitation carrières alluvionnaire
- **Zones protégées** : zone Natura 2000, ZPPAUP
- **ZNIEFF** : type I et II

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Depuis des années, la commune de Pont-du-Château a engagé de nombreuses actions de préservation et de valorisation des espaces naturels: état des lieux et plan de gestion de sites naturels, valorisation des berges de l'Allier, charte Natura 2000, charte de l'arbre, Agenda 21 local.

Par ailleurs, les études des zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique, l'étude Natura 2000 et l'étude d'impact sur l'évaluation des incidences du programme de travaux lié à la gestion du domaine public sur l'Allier ont complété les connaissances sur la biodiversité.

Ainsi 110 espèces végétales, 47 espèces d'oiseaux, 15 espèces de papillons, 9 espèces d'orthoptères, 19 espèces d'odonates sont inventoriées sur les sites naturels de l'Allier. Cette richesse est située au sein d'un territoire communal de 2 100 ha dont 1 267 ha de zone agricole.

Aujourd'hui la spécificité de Pont-du-Château abritant des formes de vies diversifiées, assurant des services (pollinisation, fertilité des sols, équilibre des espèces) et le bien être des citoyens impose d'aller plus en avant. C'est pourquoi la Ville a décidé de mettre en œuvre une charte locale de biodiversité qui décline, renforce et structure les actions.

A travers le prix coup de cœur, le jury a voulu donner un coup de pouce à une ville qui en est aux prémices de sa démarche en faveur de la biodiversité.

La particularité de cette commune est le classement des anciennes mines de bitume en zone naturelle non constructible. Les efforts de la commune pour préserver des parcelles où la biodiversité puisse s'exprimer sont remarquables ! De plus, tous ces espaces sont gérés de manière différenciée. L'usage de désherbants, engrais et arrosages y sont proscrits. Les sols sont enrichis là où cela est nécessaire avec la biomasse produite sur place (déchets de tonte, de fauche, bois raméal fragmenté).



Château et centre bourg surplombant l'Allier

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « *GESTION DE LA NATURE : ESPECES ET HABITATS NATURELS* »

Nom du projet : PLAN DE GESTION DU SITE DES BOIRES

Structure chargée de la mise en œuvre : Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne

Contact :

- Julien SAILLARD, Responsable zones alluviales et suivi projets, Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne, tél. 04.73.63.00.09, julien.saillard@espaces-naturels.fr
- Jean-Marie VALEE, Conseiller délégué Agenda 21, délégué communautaire, Commune de Pont-du-Château, tél. 04.73.62.44.27, vallee@clermont.inra.fr

Financement :

40% agence de l'eau, 30% Etat (dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature), 10% Conseil général, 20% autofinancement. Au total un investissement de 13 870€.

Durée : 5 ans, de juin 2006 à juin 2011

Objectifs et mesures mises en œuvre



Le site des Boires est un ensemble de milieux naturels d'une superficie de 18 ha situé sur la commune de Pont-du-Château et comprenant l'étang des Boires, une ancienne gravière en eau d'1,3 ha. La commune a mis en place sur ce site, dont elle est en partie propriétaire, une gestion durable adaptée à la protection de la ressource en eau et à la préservation de l'intérêt écologique, en cohérence avec les politiques publiques actuelles en faveur de l'environnement et notamment Natura 2000. Elle a fait appel au Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne pour réaliser une étude du site et un

plan de gestion. Le plan de gestion répond à la méthodologie commune aux sites Loire Nature sur l'ensemble du bassin de la Loire et adopte la méthodologie des plans de gestion de réserves naturelles. Ce diagnostic pluridisciplinaire définit les objectifs de gestion sur 5 années, dont les 4 principaux sont :

- la restauration de la dynamique fluviale ;
- la protection de la ressource en eau ;
- la restauration de l'intérêt écologique du site ;
- la valorisation de l'intérêt écologique et paysager du site.

Le plan de gestion a donné lieu pour les services de la commune d'une part à la signature de la charte Natura 2000, d'autre part à la formation et la sensibilisation des agents affectés à la gestion du site. Enfin ce site et l'ensemble du périmètre Natura 2000 font l'objet d'un classement espace boisé, protégé au titre du plan local d'urbanisme, de son inscription au titre de la charte locale biodiversité, d'actions d'informations pédagogiques et de sensibilisation des citoyens.

Résultats

- Zone de calme préservé.
- Création de refuge pour la faune.
- Mise en place de génie écologique.
- Mise en place d'un circuit pédagogique « Gaston Bachelard » avec les écoles.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.cen-auvergne.fr

www.riviere-allier.com

www.natura2000-valdallier-alagnon.fr



Forêt alluviale à bois durs avec Ail des ours sur le site (2005, CEPA-JS)

Alès-en-Cévennes

2^e prix

Catégorie des villes de 30 001 à 100 000 habitants



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 9, Place de l'Hôtel de Ville, BP 40345, 30115 Alès-en-Cévennes, Gard, Languedoc-Roussillon
- **Nombre d'habitants** : 41 000
- **Superficie** : 2 326 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : aménagement et entretien des espaces naturels et paysagers, propreté des espaces publics, collecte et traitement des déchets ménagers, sensibilisation aux questions environnementales
- **Zones protégées** : PNN, RB
- **ZNIEFF** : type II

PRESENTATION DE LA COMMUNE



Alès, ville porte du Parc national des Cévennes dans le Gard est riche d'un patrimoine naturel remarquable et diversifié: « étage du châtaignier » classé en réserve de biosphère, garrigue, bassin versant du Gardon. En profonde mutation et face à une forte pression foncière, la commune s'est dotée d'un Agenda 21 pour s'assurer un développement urbain respectueux de la biodiversité.

Labellisée quatrième fleur et Rubans du développement durable, Alès œuvre au quotidien pour entretenir et valoriser son patrimoine naturel.

Aujourd'hui, une nouvelle étape est franchie dans la réalisation d'un atlas de la biodiversité définissant une trame verte et bleue et destiné aux habitants et aux aménageurs. La Ville a également innové en créant un pôle scientifique et culturel regroupant le centre municipal de pomologie, l'école de la découverte et le réseau d'éducation nature à l'environnement du Gard. Cette dynamique permet de sensibiliser annuellement près de quatre cent cinquante élèves.

PROJET PRESENTE DANS CHAPITRE « BIODIVERSITE ET CITOYENNETE : COMMUNICATION ET COOPERATION »

Nom du projet : REALISATION D'UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE ET PREMIERE DEFINITION D'UNE TRAME VERTE ET BLEUE

Structure chargée de la mise en œuvre :

Direction développement durable, Communauté d'agglomération du Grand Alès

Contact :

- Ghislain Bavre, Directeur, Direction développement durable, tél. 04.66.56.10.64, bavre.ghislain@ville-ales.fr
- Caroline Dupuy, Chargée de mission développement durable, tél. 04.66.56.43.23, caroline.dupuy@ville-ales.fr

Financement :

- Communauté d'agglomération : 45 000€
- Conseil régional : 32 000€





- Conseil général : 10 000€
- Parc national des Cévennes : 5 000€
- DREAL : 8 000€

Durée : 16 mois à compter d'octobre 2010

Objectifs

La ville d'Alès et l'agglomération du Grand Alès se sont engagées, dans leur Agenda 21, à faire connaître et à valoriser la diversité et la richesse de leur biodiversité. Cela se traduit par la réalisation d'un inventaire des espèces de faune et de flore avec la publication de deux atlas : l'un grand public à

vocation pédagogique, l'autre comme outil d'aide à la décision pour les élus et techniciens de l'urbanisme. Il s'agit d'identifier la nature remarquable et ordinaire du territoire sur la base d'espèces cibles patrimoniales et espèces invasives (espèces ayant un intérêt social, culturel et identitaire).

Mesures mises en œuvre et résultats

Le bureau d'études a donné une première définition du réseau écologique du territoire de manière à proposer des pistes d'actions pour la conservation, la restauration ou la création des corridors écologiques.

Le réseau écologique est identifié sur la base de cartographies des habitats, de SCAN et photos aériennes. Les éléments engendrant des discontinuités écologiques (barrages, carrières, etc.) sont relevés ainsi que les projets des acteurs (zones de construction, projets d'aménagement, etc.).

L'inventaire n'est pas exhaustif. Des fiches de présentation illustrées et ludiques des espèces cibles seront réalisées. Il s'agit pour chacune de présenter les problématiques qu'elles soulèvent (avancée de l'urbanisation, disparition des zones maraîchères, préservation de la biodiversité alimentaire, maintien des cultures en terrasse, rôle des insectes pollinisateurs, etc...).

Ce travail est accompagné pendant deux ans d'animations pédagogiques pour une meilleure appropriation de ces outils.

Lille

2^e prix

Catégorie des villes de plus de 100 000 habitants



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Place Augustin Laurent, BP 667, 59000 Lille, Nord, Nord-Pas-de-Calais
- **Nombre d'habitants** : 180 000
- **Superficie** : 2 218 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : espaces verts et cadre de vie, plan bleu, plan de déplacement urbain et plan de déplacement entreprise, plan vélo, politique de stationnement, plan climat, économie d'énergie, économie d'eau, apiculture urbaine, parc zoologique et ferme pédagogique, développement durable, Agenda 21, maison de l'habitat durable, éclairage

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Avec la création d'un axe spécifique dans son nouvel Agenda 21, la ville de Lille affiche sa volonté de faire de la biodiversité un enjeu majeur du développement urbain et de l'action éco-citoyenne. Pour le Conseil municipal, il s'agit non seulement de redonner à la nature toute sa place dans l'écosystème urbain, mais aussi et surtout de faire de la biodiversité un atout pour améliorer la qualité de vie des habitants grâce aux différents services rendus par celle-ci : espaces verts et de nature, qualité de l'air, qualité du cadre de vie, éducation et découverte de la nature pour les plus jeunes.



Ruche Opera, récolte 2009 © Daniel Rapaich

Aménagement urbain, vers une mise en réseau des espaces de nature :

Au delà des 338 ha de jardins, la ville développe de nombreux dispositifs visant à favoriser la nature au cœur de la cité : verdissement de façades, toitures végétalisées, zones humides, nichoirs, restauration écologique des remparts. La création de 38 ha d'espaces naturels participera au développement de continuités écologiques, maillage indispensable au maintien de la biodiversité urbaine.

Un observatoire de la biodiversité pour mieux gérer le patrimoine naturel lillois :

Aujourd'hui, on observe une évolution du paysage lillois : flore sauvage diversifiée dans les prairies, conservation d'arbres morts, fleurissement durable, végétalisation de zones minérales, plantation d'essences locales, réduction des phytosanitaires. L'observatoire de la biodiversité lancé en 2010 a pour but de mieux connaître la flore et la faune lilloises afin d'orienter notre gestion au plus juste.



Abeille noire sur valériane

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITE ET CITOYENNETE : COMMUNICATION ET COOPERATION »

Nom du projet : **PLAN APICULTURE URBAINE**

Structure chargée de la mise en œuvre : Ville de Lille, Direction Parcs et Jardins

Contact :

Charlotte FOUBERT, Technicien chargée de la cellule animation-communication nature, Direction parcs et jardins, tél. 03.28.36.13.50, cfoubert@mairie-lille.fr

Financement :

- Financement exclusif de la ville. **25 000€ annuellement** : fonctionnement rucher école, soutien UNAF pour l'opération « *l'Abeille, sentinelle de l'environnement* », évènementiels/communication.
- **Moyens matériel et humain** : une salle pédagogique et un matériel de projection, agent apiculteur, agent coordinateur projet, trois animateurs nature.

Durée : lancé en 2007, se poursuit chaque année

Objectifs

Au delà de la mise en place d'actions de gestion écologique et de sensibilisation pour protéger une espèce : l'abeille (solitaire et domestique), le Plan apiculture est un vecteur de sensibilisation du public à l'intérêt de préserver notre environnement urbain.

Mesures mises en œuvre

En 2007, la Ville soutient l'opération « *Abeille, sentinelle de l'environnement* » coordonnée par l'Union Nationale d'Apiculture Française. Suite à cela, la municipalité lance un plan apiculture en 3 axes :

➤ **Lille, terre d'accueil pour les abeilles**

La municipalité s'attache à offrir un environnement favorable aux abeilles et à la biodiversité en développant une gestion écologique de ses parcs et jardins : semis de fleurs sauvages, plantations d'arbres et arbustes mellifères, suppression des désherbants chimiques, conservation du bois mort qui sert de gîte aux abeilles solitaires, plantation d'un minimum de 50% de plantes mellifères dans les massifs horticoles, diversification des milieux écologiques. Le paysage lillois évolue et se diversifie.

➤ **Lille, terre d'accueil pour les apiculteurs**

Parce que la Ville offre un potentiel de terrains et de fleurs à butiner pour les abeilles, elle met à disposition gracieusement des terrains aux apiculteurs pour qu'ils y installent et gèrent leurs ruches. Aujourd'hui, 50 ruches sont installées à Lille. Ces ruches sont gérées par des particuliers et par des associations lilloises en convention avec la Ville.

➤ **Lille, terre de pédagogie à l'abeille**

Afin de sensibiliser le plus grand nombre aux menaces qui pèsent sur les abeilles, aux impacts de leur disparition et à leur intérêt pour les équilibres écologiques, la Ville de Lille et la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES), via le réseau d'acteurs municipaux et associatifs Naturalille, développent tout au long de l'année un programme pédagogique pour tous à la découverte des abeilles avec un temps fort au mois de septembre via le programme « A la découverte des abeilles lilloises ». Parallèlement à ce programme grand public, la municipalité a ouvert en 2009 un rucher école destiné à former une quarantaine de particuliers par an à la conduite d'un rucher.



6 octobre 2010 - Journée de l'abeille

POUR PLUS D'INFORMATION

www.abeillesentinelle.net

Saint-Prix

3^e prix

Catégorie des villes de 2 000 à 10 000 habitants



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 45, rue d'Ermont, 95390 Saint-Prix, Val d'Oise, Ile-de-France
- **Nombre d'habitants** : 7 376
- **Superficie** : 794,15 ha
- **Zones protégées** : ENS, ZPPAUP
- **ZNIEFF** : type I et II



Collecte hippomobile des déchets verts

PRESENTATION DE LA COMMUNE

D'une superficie de 794,15 ha dont 515,44 ha en zone forestière, la Ville de Saint-Prix s'est dotée pour sauvegarder la biodiversité d'outils tels que les réserves naturelles, les espaces naturels sensibles et la mise en place d'actions environnementales.

Dans ce cadre, la commune s'est attachée à agir concrètement pour protéger la biodiversité en restituant des zones de vies aux différentes populations animales et végétales. Plus encore : ses actions l'ont naturellement amené à engager une réflexion sur l'intégration de l'animal dans ces projets et actions. Ainsi en mars 2010, la Ville a

lancé une collecte des déchets verts en hippomobile.

La commune premier gestionnaire de ses espaces, est à même de préserver son patrimoine naturel et de sensibiliser ses habitants aux enjeux de la biodiversité. La Ville s'est dotée des outils nécessaires à la mise en œuvre de tels projets.

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : ESPACES VERTS PUBLICS »

Nom du projet : JARDIN DE FLORAMI

Structure chargée de la mise en œuvre : Association FLORAMI

Contact : Gabriel DRAGUET, Président de l'association FLORAMI, tél. 01.34.16.32.51, dragnet.gabriel@neuf.fr

Financement :

- Une subvention de la municipalité, d'un montant de 600€.
- Les cotisations des adhérents variables d'une année sur l'autre sont pour l'année 2010 de 445€.

Durée :

Le début fut l'animation proposée aux enfants des écoles, en 2008.

La fin sera une date décidée, en fin d'exercice, lors de l'assemblée générale de l'association, soit le 2 décembre 2010, ou décembre 2011. Toutefois, la diversité de la flore restera en place.





Objectifs, mesures mises en œuvre et apport pour la biodiversité

Dans l'espace qui a été confié à notre association, il nous tenait à cœur de procéder au défrichage, en n'utilisant aucun désherbant ou pesticide. Notre deuxième point fort, fut de ne pas éradiquer les plantes trouvées sur place, mais simplement de les contenir, de limiter leur tendance à envahir les surfaces préparées. Ces surfaces sont plantées de variétés de plantes vivaces, réputées de notre région. Ceci dans le but de ne pas priver la faune (en particulier les insectes) des supports, des feuilles servant de nourriture aux larves, chenilles etc. Il en résulte une profusion d'hyménoptères, de papillons, qui s'y développent et butinent dès le printemps, sur les fleurs de coquelicots, de silènes ou de véronique à feuille de chêne, etc.

Notre façon d'entretenir ce jardin, favorise une profusion de plantes souvent considérées comme des « mauvaises herbes ». Ceci suscite beaucoup de questions de la part des visiteurs et élèves des écoles, qui viennent voir notre parcelle. Curieux de connaître les avantages, les qualités de ces herbes, leurs demandes contribuent à conférer un aspect pédagogique du jardin, comme s'il s'agissait d'une vitrine relative à la biodiversité.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.saintprix.fr

La Motte-Servolex

3^e prix

Catégorie des villes de 10 001 à 30 000 habitants



INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Adresse de la Mairie** : 36, Avenue Costa de Beauregard, 73290 La Motte-Servolex, Savoie, Rhône-Alpes
- **Nombre d'habitants** : 12 000
- **Superficie** : 2 985 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : forêt, déplacement, énergie, urbanisme, espaces verts, voirie, concertation et projets agricoles, animation
- **Zones protégées** : zone Natura 2000
- **ZNIEFF** : type I et II

PRESENTATION DE LA COMMUNE

L'agriculture joue un rôle déterminant sur le territoire de cette ville de Savoie, puisqu'elle couvre près d'un tiers de la surface de la commune. Le Service Espaces Verts met en place une gestion différenciée par l'intermédiaire d'un arrosage intégré sur les nombreux ronds-points de la ville, au paillage des massifs, du fleurissement multi strates. La récente signature de la Convention Zéro Pesticide témoigne de la volonté municipale d'engager des actions fortes pour limiter les substances écotoxiques dans le cadre de l'entretien des voiries et espaces



Espace fleuri du rond point d'entrée de ville

verts communaux. La Ville fait également appel, le temps des vacances scolaires, à des « chantiers jeunes » dont la mission consiste notamment à effectuer du désherbage manuel, principalement à des fins de sensibilisation des jeunes et des habitants. La Commune s'engage à assurer des actions de nettoyage des cours d'eau en relation avec les associations locales, les collèges et les lycées qui sont régulièrement associés à des chantiers éco-citoyens.

PROJET PRÉSENTÉ DANS LE CHAPITRE « OUTILS DE PLANIFICATION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ »

Apport pour la biodiversité

On estime que 25% de la biodiversité forestière est associée aux vieux bois et aux bois morts. La préserver, nécessite, par exemple de créer une mosaïque de milieux naturels, dans laquelle l'homme n'interviendra plus. Ces zones rendues à la naturalité sont appelées « îlots de sénescence ». Ils sont interconnectés grâce au maintien d'arbres « bio » (morts, à cavités ou déperissants) dans le reste de la forêt. Toute une faune et une flore spécialisée en profiteront.

Nom du projet : ILOTS DE SÉNESCENCE EN FORET COMMUNALE

Structure chargée de la mise en œuvre :

- La Ville de la Motte-Servolex, en tant que propriétaire foncier et décisionnaire du plan d'aménagement forestier 2010-2024, est **maître d'ouvrage** sur ce projet.
- L'ONF, en tant qu'organisme assurant la régie forestière de la forêt communale, et organisme conseil pour tout ce qui touche à la biodiversité forestière, est **maître d'œuvre du projet**, en collaboration avec le Service environnement développement durable de la Ville.

Contact :

Anthony PERRIN, Chargé de mission environnement développement durable, Direction générale des services, tél. 04.79.65.04.76, aperrin@mairie-lamotteservolex.fr

Financement :

- Perte de 4% du bénéfice net des ventes des produits forestiers, soit **10 400€**
- Individualisation des 11 ilots : **6 580€**
- Création de panneaux d'information et de panneaux pédagogiques : **2 350€**
- Inventaires faunistiques et floristiques : **15 000€**

Au total, un investissement de 34 330€ (non subventionnés) évalué pour 15 ans

Durée : permanent (pas d'exploitation future des ilots), début du projet : septembre 2009

Objectifs

La mise en place d'ilots de sénescence au sein de la forêt communale de La Motte-Servolex, forêt d'une surface de 507 ha, répond à une volonté de la Ville de faire de sa forêt un support de biodiversité exceptionnel, tout en assurant ses fonctions de production de bois et d'accueil du public.

La majorité des forêts communales sont de nos jours cultivées pour la production de bois d'œuvre ou charpente et de bois énergie, de manière la plus durable possible par le biais de la certification PEFC et par l'expertise importante des agents techniques de l'ONF. De ce fait, il n'existe quasiment plus en forêt de zones vieillissant naturellement, présentant des arbres morts sur pied ou au sol, ou des cortèges d'espèces propres aux zones forestières naturelles matures. La Ville de La Motte-Servolex a pris la décision d'inscrire à son plan d'aménagement forestier des zones qui ne seraient plus exploitées, sous forme d'ilots interconnectés, pour favoriser le retour des espèces de faune et de flore inféodées aux forêts matures et sénescentes.

Mesures mises en œuvre



Panneau explicatif

L'aménagement « Ilots de sénescence » de la forêt communale est constitué de 11 ilots de forêts de surface et de forme variable, présentant une surface moyenne de 1,81 ha, soit une surface totale de 20,56 ha qui ne sera plus jamais exploitée pour la production de bois ou aménagée pour le tourisme.

Un panneau explicatif a été disposé à proximité de l'ilot le plus accessible, indiquant les caractéristiques et l'objectif de l'aménagement. Chaque ilot a fait l'objet d'un marquage spécifique (triangle blanc à l'envers vu de l'extérieur et rond blanc vu de l'intérieur) afin de les délimiter et qu'ils soient visibles par les promeneurs passant à proximité.

Les ilots de sénescence individualisés font l'objet, depuis 2010 et jusqu'en 2012, d'inventaires floristiques et faunistiques par les associations naturalistes locales missionnées par la Ville.

L'objectif est de faire un état initial de la biodiversité au sein des ilots pour disposer d'un indicateur d'efficacité du projet. De nouveaux inventaires seront lancés à l'issue du présent plan d'aménagement forestier, soit en 2024.

Résultats

Attendus à long terme : amélioration de la mosaïque d'habitats et de la biodiversité.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.mairie-lamotteservolex.fr



Dunkerque

3^e prix

Catégorie des villes de 30 001 à 100 000 habitants



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Place Charles Valentin, BP 6537, 59386 Dunkerque, Nord, Nord-Pas-de-Calais
- **Nombre d'habitants** : 95 416
- **Superficie** : 3 055 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : gestion des espaces verts, propreté urbaine, aménagement urbain, écologie urbaine (développement durable, qualité des eaux de baignade, biodiversité, mobilité douce)
- **Zones protégées** : zone Natura 2000
- **ZNIEFF** : type I

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Afin de préserver la biodiversité, Dunkerque s'est donnée comme objectif de renforcer la nature en ville en adaptant les modes d'interventions classiques pour maintenir et/ou créer des corridors biologiques et des réservoirs de biodiversité.

La Ville a déjà lancé un ensemble d'actions destinées à favoriser la biodiversité comme :

- **Une gestion adaptée à chaque espace vert et grand espace de nature** : étendre la gestion différenciée des espaces verts ; poursuivre l'élaboration de plans de gestion des grands espaces de nature ; expérimenter le pâturage extensif ; mener une politique de l'arbre en ville ; mettre en œuvre un fleurissement durable à base de plantes vivaces ; réaliser le plan de désherbage.
- **Le renforcement des continuités biologiques** : créer une trame verte et bleue en cohérence avec la communauté urbaine.
- **La réintroduction de la nature en ville** : favoriser l'abeille en ville ; implantation de nichoirs à oiseaux et insectes ; maintien et/ou création de zones humides.
- **La participation des habitants** : favoriser le verdissement des façades ; réalisation de chantiers-nature.



Gazon fleuri en centre ville

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : GESTION DE L'EAU »

Nom du projet : CREATION DE BASSINS DE RETENTION ET DE NOUES AU LYCEE GUY DEBEYRE SUR LE SITE DU GRAND LARGE A DUNKERQUE

Structure chargée de la mise en œuvre : La SEM S3D (Société de Développement du Dunkerquois) pour le compte du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais

Contact :

- Nathalie BROCCQ, Directrice S3D, tél. 03.28.63.84.18, nathalie.brocq@s3d.fr
- Emmanuel MIESCH, EMa-Paysage et Urbanisme Environnemental, tél. 03.20.01.44.47, contact@dema-paysage.fr, <https://www.ema-paysage.fr> (sous traitant de l'Agence Didier Larue)

Financement : 150 000€ par la Région

Durée : démarrage au 1^{er} avril 2007 jusqu'à la réception le 27 juillet 2007



Terrasse du restaurant scolaire

Objectifs

La Ville de Dunkerque et la Communauté urbaine de Dunkerque ont décidé ensemble, voici quelques années de la reconversion du site industriel des anciens chantiers navals : les Chantiers de France. Cette reconversion fut marquée par une forte volonté publique d'aménagement, différent de nos habitudes urbaines actuelles. C'est pourquoi, le futur quartier du Grand Large se devait d'être un éco-quartier pilote sur la région.

Lors de la conception du projet, les objectifs environnementaux suivants ont été pris en compte : l'environnement et l'intégration au site, le confort (visuel, thermique et acoustique), la santé (tenir compte de la qualité de l'air), l'éco-gestion, la prise en compte de l'exploitation et de la maintenance.

Mesures mises en œuvre et apport pour la biodiversité

La construction du lycée Guy Debeyre a constitué la première étape de ce nouveau quartier de ville. La création de bassins de rétention et de noues au lycée Guy Debeyre a pour objectif de réduire l'imperméabilisation des sols et faciliter l'infiltration naturelle de l'eau. Le projet consiste à retenir et ralentir le ruissellement par la création de bassins avec un traitement biologique de l'eau. Des noues ont été créées perpendiculairement à la pente pour faciliter l'infiltration de l'eau.

Une succession de 3 bassins de décantation a été réalisée avant le passage de l'eau dans les noues. Les fonctions des 3 bassins sont : oxygénation, décantation, infiltration.

Ce procédé permet un traitement biologique de l'eau, une infiltration des eaux dans le milieu et une évolution du milieu vers un espace naturel propice à la faune et la flore locale.

Résultats

Les bassins proposent des milieux différents et rares en ville : la zone aquatique du bassin d'oxygénation, la zone humide de la prairie de décantation et un milieu très particulier de prairie sèche du bassin caillouteux d'infiltration. Ce ne sont pas les seuls milieux recréés.

En effet, à l'échelle du projet, la recherche du développement de la biodiversité a guidé les aménagements paysagers. Ainsi toutes les strates végétales sont présentes : le gazon, la prairie et les graminées hautes, la haie vive, les arbres. Ces différents milieux se complètent et offrent autant de refuges et de « garde-manger » à la petite faune urbaine susceptible de s'y installer. C'est un exemple de requalification paysagère réussie.



Passerelle vers les installations sportives du lycée

POUR PLUS D'INFORMATION

www.ville-dunkerque.fr

Rennes

3^e prix

Catégorie des villes de plus de 100 000 habitants



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Place de la Mairie, BP 3126, 35031 Rennes, Ille-et-Vilaine, Bretagne
- **Nombre d'habitants** : 214 000
- **Superficie** : 5 035 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : la maîtrise de l'énergie, l'alimentation en eau potable, l'assainissement
- **ZNIEFF** : type I

PRESENTATION DE LA COMMUNE



Zone humide - Parc de Sibiu - Code de maintenance 4

Pionnière en matière de gestion différenciée, la ville de Rennes a développé dès les années 1980 une politique verte offrant aux Rennais une diversité d'espaces, des plus sophistiqués aux plus naturels, où la variété des espèces animales et végétales a pu s'exprimer.

L'abandon progressif des produits phytosanitaires, depuis le début des années 1990, a permis de maintenir ou de recréer des espaces de vie et surtout de réels écosystèmes. En parallèle, une volonté urbanistique forte engendre une augmentation permanente du patrimoine vert public en développant les maillages verts et bleus, vecteurs essentiels de la pérennité des espèces.

Les Rennais, au cœur de cette biodiversité, deviennent acteurs de la démarche en s'appropriant l'espace public (opération « Embellissons nos murs »). Une réflexion sur leurs propres espaces privés contribuera à développer cette richesse et plus globalement leur qualité de vie.

PROJET PRESENTE DANS CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : ESPECES ET HABITATS NATURELS »

Nom du projet : **GRANDE PRAIRIE DU PARC DE BREQUIGNY**

Structure chargée de la mise en œuvre : Direction des jardins

Contact : Bertrand MARTIN, Direction des jardins, tél.02.23.62.19.40, dj@ville-rennes.fr

Financement :

- 10 000€ pour la création de la signalétique
- 15 000€ pour le suivi sur 5 ans de la population de Rhopalocères et d'Orthoptères
- Les travaux en régie ainsi que la maintenance sont valorisées dans le cadre de la maintenance courante du parc de Bréquigny

Durée : début en printemps 2008

Objectifs

Depuis la création du parc de Bréquigny, en 1970 /1975 et pendant de nombreuses années, les espaces verts ont été entretenus de façon traditionnelle : arrosage et tonte des pelouses, utilisation d'herbicides, tailles horticoles, fertilisation. Ces pratiques ont conduit à la banalisation paysagère ainsi qu'à la réduction de la diversité faunistique et floristique de ces espaces.

Le projet de prairie de fauche s'inscrit dans un cadre plus large d'évolution vers une gestion environnementaliste du parc de Bréquigny. Il s'agit d'observer la dynamique végétale et faunistique se mettant en place lors de la transformation d'une pelouse horticole de 8 ha en une prairie de fauche. Pour ce faire, un suivi de la population des papillons et des criquets, sauterelles, grillons et en parallèle du suivi de la flore ont été mis en place dès le début de l'expérimentation sur ce site.



Une signalétique adaptée a été conçue pour permettre aux usagers d'observer ces dynamiques et ainsi de mieux accepter les changements d'image du parc que les nouvelles pratiques de gestion induisaient. L'observation des réactions des usagers face à ces nouvelles pratiques de gestion constituait un deuxième objectif.

Mesures mises en œuvre

Un plan de gestion des surfaces herbacées a été conçu distinguant : les surfaces non tondues évoluant vers une prairie de fauche annuelle, les surfaces fauchées tous les deux ans, les surfaces tondues régulièrement toutes les deux à trois semaines.

Sur quelques centaines de m², la pelouse en place a été étripée puis des semis et des plantations d'annuelles ou vivaces indigènes ont été réalisés au printemps 2008. Il s'agissait d'observer comment cette végétation s'implantait et comment les graines pouvaient diffuser sur le reste de la prairie. Cette surface fonctionne de plus comme une zone refuge pour les populations d'insectes.

Les observations des scientifiques ont porté sur les différentes zones ainsi délimitées.



Prairie de fauche

Résultats et apport pour la biodiversité

Il est encore trop tôt pour que l'impact sur les dynamiques de la faune et de la flore soit finement quantifié. Les résultats pourront être communiqués vraisemblablement en 2012. Par contre, l'acceptation par la population des changements de gestion a été excellente. La réapparition des techniques agricoles comme la fenaison a été particulièrement appréciée.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.rennes.fr

Aulnay-sous-Bois

Prix Natureparif pour l'Île-de-France



INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Adresse de la Mairie** : Place de l'Hôtel de Ville, 93600 Aulnay-sous-Bois, Seine-Saint-Denis, Île-de-France
- **Nombre d'habitants** : 81 600
- **Superficie** : 1 620 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : voirie, déchets, assainissement, espaces verts, éducation à l'environnement pour un développement durable
- **Zones protégées** : zone Natura 2000
- **ZNIEFF** : type I

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE



Jardins familiaux urbains

Le jury a choisi d'attribuer le prix Natureparif à une ville francilienne au contexte particulier : la ville d'Aulnay-sous-Bois en Seine-Saint-Denis.

La nature en ville est un enjeu majeur du développement durable dans l'Agenda 21 aulnaysien, tant en matière de biodiversité que de qualité de vie. La ville d'Aulnay-sous-Bois compte 225 ha d'espaces verts, dont près de la moitié correspond à deux grands parcs, ce qui représente 16 m² par habitant (hors parc départemental du Sausset et surfaces sportives). La création de ces espaces de verdure participe de la volonté de la Ville d'offrir un cadre de vie agréable, un décor vert à tous les

quartiers. Mais l'objectif social est tout aussi important. Au quotidien, les parcs deviennent alors des lieux de sociabilité, de jeux et d'échanges, à l'image des mises en scène éphémères dans les parcs, des jardins familiaux, de la trame verte qui traverse le territoire et des événements festifs qui y sont pratiqués. Le service « Espaces Verts » s'est engagé depuis plusieurs années dans des techniques volontairement moins impactantes sur l'environnement, aujourd'hui bien inscrites dans la culture des jardiniers : une gestion différenciée en fonction de 4 codes qualité d'entretien, une végétalisation naturelle ou volontaire des pieds d'arbres et talus, une plantation de plantes vivaces et de graminées de plus en plus importante, une réduction drastique des produits chimiques, l'utilisation de produits biologiques, un mulchage des massifs et des pieds d'arbres.

PROJET PRÉSENTÉ DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITÉ ET CITOYENNETÉ : COMMUNICATION ET COOPÉRATION »

Nom du projet : COORDINATION DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (EEDD)

Structure chargée de la mise en œuvre : Service espaces verts, Maison de l'environnement

Contact :

Sylvie SCHLUMBERGER, Service espaces verts, tél. 01.48.79.66.50

Isabelle JACKISCH, Maison de l'environnement, tél. 01.48.79.62.75

Financement (hors masse salariale):

- Budget annuel animations : 75 000€ (moyenne des années avec ou sans exposition « Orchidées



Maison de l'environnement

Passion »),

- Maison de l'environnement : 50 000€

Durée : depuis 2001, Maison de l'environnement depuis 2008

Objectifs

- Aider les Aulnaysiens à être des écocitoyens.
- Promotion de l'environnement, du cadre de vie et de l'intérêt pour la nature.

Mesures mises en œuvre

- **La Maison de l'Environnement.** Composée de 5 personnes, cette structure existe depuis 2007 et s'intéresse à l'éducation et à l'écocitoyenneté. Elle propose des animations, des débats, des expositions et constitue un pôle ressources pour les enseignants et les animateurs de la ville. En 2010, les thèmes « Terre de riz », « Insectes » et « Biodiversité » sont au programme, suivis en 2011 par « les forêts ».
- **Les actions pédagogiques du service espaces verts.** Au travers de 2 personnes, la ville mène depuis 10 ans des actions de sensibilisation à la nature et à la biodiversité. Ces actions diversifiées sont menées grâce à :
 - des animations sur les thèmes de l'arbre, de la fleur, des légumes et des fruits - environ 30/an,
 - des visites commentées des serres - 100 groupes accueillis/an,
 - le suivi et la création de jardins pédagogiques pour les scolaires,
 - des ateliers pour des personnes du 3^e âge sur des thématiques végétales - 2 fois/mois,
 - d'autres actions ponctuelles avec des publics diversifiés (exemple : atelier accueillant des non voyants, démonstration de taille de rosiers, ...).
- **Les évènements du service espaces verts.** La encore, ce sont de véritables temps forts de rencontres, de sensibilisation et de promotion de la nature en ville qui sont organisés alternativement tous les 6 mois :
 - La Fête de l'Arbre - chaque automne *depuis 2001* - 9 000 visiteurs en 2010 avec le thème de cette année « Au cœur des mystères de l'arbre » - au parc Dumont sur un week-end.
 - La Fête des Villes Fleuries - tous les deux ans *depuis 2004* - 6 000 visiteurs en juin 2009 avec le thème de cette année « Fleurs et couleurs » - au parc Gainville et à la roseraie Honoré Daumier sur un week-end.
 - L'exposition « Orchidées Passion » - tous les deux ans *depuis 2006*. 10 000 visiteurs (dont moins de 50% sont aulnaysiens) lors de la 4^e édition en 2010 qui s'est inscrite dans l'année de la biodiversité et a eu pour thème « Voyage et aventure » - à la ferme du Vieux Pays, sur 4 jours.

Ces évènements mobilisent au final la moitié des 80 jardiniers du service, particulièrement motivés par ces défis de créativité.

- **Les jardins familiaux.** La ville compte pour le moment 50 jardins familiaux dans le quartier de la Rose des Vents, au pied même des immeubles. Créés en collaboration entre le service espaces verts et le bailleur, Le Logement Francilien, ils sont gérés par l'association des Jardins familiaux du Zéphyr - le règlement intérieur favorise des pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement. Au regard du succès de cette initiative, des réflexions sont actuellement en cours pour en aménager dans d'autres quartiers.



Jardins pédagogiques

Résultats et apport pour la biodiversité

- Des modalités pédagogiques complémentaires.
- Des lieux d'éducation multiples et diversifiés.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.aulnay-sous-bois.com



Paris Mention spéciale



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Hôtel de Ville, Place de l'Hôtel de Ville, 75004 Paris, Ile-de-France
- **Nombre d'habitants** : 2 201 578
- **Superficie** : 10 539 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : compétences environnementales communales (schémas d'aménagement, PLU, chartes, lutte contre les pollutions...) et départementales (répartition du FNDAE, Fonds national pour le développement des adductions d'eau...)
- **Zones protégées** : RNR
- **ZNIEFF** : type I

PRESENTATION DE LA COMMUNE



Paris est un acteur majeur de la biodiversité en ville. Première du classement francilien « aux points », à l'issue de l'étude des réponses aux questionnaires, Paris a montré l'étendue de ses efforts pour préserver la biodiversité, dans un contexte pourtant très urbanisé.

L'élaboration de son Plan biodiversité, auquel Natureparif a été associée et qui sera présenté prochainement au Conseil de Paris, témoigne de ses efforts prometteurs.

Située au confluent des vallées de la Seine et de ses affluents, Paris est un carrefour biogéographique très riche :

plus de 2 000 espèces de plantes sauvages et de champignons, autant d'espèces animales, plus d'un millier d'insectes, 10 espèces d'amphibiens, 174 espèces d'oiseaux, 3 espèces de reptiles, 33 espèces de mammifères et 36 espèces de poissons. Pour préserver et enrichir la biodiversité, la Ville de Paris a élaboré un Plan de préservation et de renforcement de la biodiversité. Ce plan d'actions est conçu avec les parisiens dans une démarche participative et innovante, notamment avec la participation à un programme scientifique d'inventaire de la biodiversité sur tout le territoire.

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : ESPACES VERTS PUBLICS »

Nom du projet : MISE EN PLACE DE LA GESTION DIFFERENCIEE DANS LES PARCS ET JARDINS PARISIENS

Structure chargée de la mise en œuvre :

La mise en œuvre opérationnelle de la gestion différenciée est transversale à différents services de la Direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris (Service d'exploitation des jardins, Service de l'arbre et des bois, Service des cimetières), avec un pilotage de la Mission technique du Service d'exploitation des jardins. La démarche de labellisation des espaces verts pour leur gestion écologique est pilotée par le Service du Conseiller scientifique et technique de la Direction.



Orchis pyramidal (Anacamptis pyramidalis) aux Invalides
© C.Dagneau

Contact :

- Gestion différenciée : Barbara LEFORT, Service d'Exploitation des Jardins, Mission Technique, barbara.lefort@paris.fr
 - Labellisation des espaces verts pour leur gestion écologique : Christine BARREAU, Service du Conseiller Scientifique et Technique, christine.barreau@paris.fr
-

Financement :

Le projet de gestion différenciée (pilotage, mise en œuvre opérationnelle, formation et communication spécifique) est transversal aux différents services de la DEVE (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement) et a été réalisé à budget constant.

Durée :

La mise en place de la gestion différenciée, amorcée en 2007, sera étendue à l'ensemble des espaces verts de la DEVE d'ici 2014. Les espaces verts qui appliquent cette gestion différenciée seront à terme audités par un organisme indépendant pour la labellisation.

Objectifs

La gestion différenciée appliquée à la DEVE a pour principes de :

- généraliser les pratiques d'entretien respectueuses de l'environnement et de l'Homme ;
- adapter l'entretien aux caractéristiques des jardins et à leurs usages ;
- favoriser la diversité des paysages, de la flore et de la faune ;
- valoriser le caractère historique, culturel des jardins.



Fauchage de la pelouse sèche du jardin naturel (20e)
©N.Robin

A Paris, les jardins sont dispersés dans un contexte urbain dense. Ce morcellement de la nature en ville est

une spécificité qui a influencé la gestion différenciée. Ainsi les modes d'entretien ont été déclinés en catégories pour chacune des composantes d'un espace vert (arborée, arbustive, herbacée, florale, minérale et aquatique). Les catégories étant définies par la finalité de l'entretien, l'aspect esthétique, les usages et la biodiversité.

Le jardinier a, en tout lieu, pour objectif de favoriser le patrimoine des jardins, en réduisant les pollutions, en favorisant la biodiversité tout en répondant aux usages.

Le jardin à contempler (patrimoine architectural) et à vivre (les usages), devient aussi un lieu d'observation de la biodiversité (mare écologique, zone protégée...).

Mesures mises en œuvre

Un classeur de documentation technique permet de diffuser les pratiques et les connaissances nécessaires. Un classeur de bord pour chaque jardin garantit la traçabilité de l'entretien.

Des formations sont dispensées sur la gestion différenciée et des aspects particuliers tels que le compostage, les alternatives au chimique, la gestion de l'eau...

La signalétique permet aux usagers de corrélérer les changements de paysage aux progrès environnementaux accomplis dans la gestion.

Une labellisation pour la gestion écologique des espaces verts valide la gestion différenciée et les pratiques environnementales associées.

Résultats et apport pour la biodiversité

Une augmentation de la biodiversité, liée la diminution de l'entretien à impact négatif sur l'environnement, est observée. Les paysages se diversifient et servent de support de communication auprès du public.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.paris.fr

Les trois meilleurs projets concernant la gestion des espaces verts publics



Lyon : installation d'un rucher au Parc de la Tête d'Or

Lille

2^e prix

Catégorie des villes de plus de 100 000 habitants



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Place Augustin Laurent, BP 667, 59000 Lille, Nord, Nord-Pas-de-Calais
- **Nombre d'habitants** : 180 000
- **Superficie** : 2 218 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : espaces verts et cadre de vie, plan bleu, plan de déplacement urbain et plan de déplacement entreprise, plan vélo, politique de stationnement, plan climat, économie d'énergie, économie d'eau, apiculture urbaine, parc zoologique et ferme pédagogique, développement durable, Agenda 21, maison de l'habitat durable, éclairage

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : ESPACES VERTS PUBLICS »

Nom du projet : GESTION ECOLOGIQUE DU PARC DE LA CITADELLE

Structure chargée de la mise en œuvre : Ville de Lille, Direction parcs et jardins

Contact :

- François FREYTET, Responsable du parc de la Citadelle, ffreytet@mairie-lille.fr
- Yohan TISON, Technicien écologue, Direction parcs et jardins, tél. 03.28.36.13.50, ytison@mairie-lille.fr

Financement :

- Actions menées par les 4 agents de l'équipe d'entretien du parc de la Citadelle, sous la direction d'un ingénieur assisté par le technicien écologue de la Direction. Coût de l'action intégré dans le coût de fonctionnement global.
- Temps consacré aux actions de génie écologique estimé à 40%.
- Inventaire faune flore 2009 : 17 000€ TTC ; 2010 : 30 000€ TTC.
- Partenariat établi avec l'association « Les Blongios » pour la réalisation de chantiers écologiques, bénévoles et volontaires. Subvention de 1500 €/an.
- Partenariat établi avec les organismes participant à l'observatoire lillois de la biodiversité : universités, Conservatoire botanique, associations naturalistes.

Durée : début en 2003, action permanente



Un chantier de l'association « Les Blongios » consacré à l'étrépage du sol en bordure des fossés, destiné à activer la banque de graines

Objectifs

La Ville de Lille possède avec le parc de la Citadelle un ensemble de 110 ha qui attire un public et une biodiversité nombreux.

Sur la base des trois objectifs de *restauration des milieux naturels*, de *valorisation du patrimoine historique et militaire* et de *l'accueil des pratiques de plein air*, la gestion du parc de la Citadelle a intégré les techniques du génie écologique.



Chronoxyle CG Dauphine déc. 2008 : un tronc de peuplier de 8m de haut a été replanté en terre pour servir de lieu de vie aux champignons et aux pics

Mesures mises en œuvre et résultats

Le diagnostic des milieux, l'inventaire des espèces (appartenant à des groupes cibles déterminés dans le cadre de l'Observatoire lillois de la biodiversité) sont conduits par le technicien écologue de la ville, par les partenaires de l'Observatoire et par des bureaux d'études.

Ces observations sont traduites en programmes d'actions et en recommandations. Les modes d'entretien sont adaptés à ces nouveaux objectifs : décalage des dates de tonte, relèvement à 8 cm de la hauteur de coupe, instauration des fauches avec exportation, plantation d'herbacées, d'arbustes et d'arbres de provenance régionale, lutte contre les espèces invasives (renouée du Japon, rat musqué...), exportation des lentilles d'eau, conservation du bois mort sous de multiples formes : troncs d'arbres morts maintenus debout ou replantés, confection de tas de bois, installation de grumes au sol, dans les fossés...

Toutes ces actions n'ont de sens que si elles sont menées de front (synergie et interactions) ; chaque action est entreprise au regard des besoins d'espèces cibles. Exemple : le bois

mort pour les insectes saproxyliques, la fauche pour le jonc comprimé, le pâturage extensif pour le gobe-mouche gris, les arbres à cavités pour le pigeon colombin et le Murin de Daubenton.

Les changements ont aussi affecté l'éclairage public des allées du parc avec le remplacement des candélabres et des consoles avec du matériel générant moins de nuisances pour la faune nocturne (papillons et chauve-souris).

L'objectif de préservation de la nature est intégré systématiquement dans les projets notamment les chantiers de restauration des remparts.

Cependant, ces actions n'aboutiront que si des connexions écologiques sont établies avec les autres sites naturels de la métropole lilloise, grâce à la trame verte, bleue et noire.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.mairie-lille.fr

Lyon



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 1, Place de la Comédie, 69205 Lyon, Rhône, Rhône-Alpes
- **Nombre d'habitants** : 466 400
- **Superficie** : 4 797, 97 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : autorisation d'occupation et d'utilisation du sol, avis sur documents d'urbanisme, optimisation des déplacements, suivi et promotion de la biodiversité, aménagement et gestion espace public et espaces verts, jardins familiaux, partagés, déclinaison locale plan climat, contrôle qualité eau et air, pollution des sols, ICPE, lutte anti-vectorielle
- **Zones protégées** : ZPPAUP
- **ZNIEFF** : type II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : ESPACES VERTS PUBLICS »



Fauchage d'une prairie au parc de Gerland, été 2010

Nom du projet : LA GESTION EVOLUTIVE DURABLE DES ESPACES VERTS LYONNAIS

Structure chargée de la mise en œuvre : Ville de Lyon, Direction des espaces verts

Contact : Tatiana SOULIER, Responsable du Service environnement, tél. 04.72.69.47.60, tatiana.soulier@mairie-lyon.fr

Financement : autofinancement Ville de Lyon

Durée : initié en 2002 et toujours en cours en 2010

Objectifs

Réduire les impacts sur l'environnement des 400 ha de parcs et jardins publics lyonnais, de leur création jusqu'à leur gestion, sensibiliser les publics professionnels et particuliers à la préservation de la nature, faire partager ces pratiques. La gestion évolutive durable a permis une évolution progressive de l'ensemble des métiers, pour un plus grand respect de l'environnement.

Mesures mises en œuvre et résultats

Dès leur conception, les aménagements sont pensés à travers une « grille de questionnement durable » pour que leur réalisation ait le moins d'impact possible sur l'environnement, puis qu'ils puissent être gérés avec des techniques respectueuses de l'environnement. Sont pris en compte la réutilisation des matériaux, le recours aux filières courtes d'approvisionnement, la gestion des déchets sur le chantier puis pendant la vie du jardin, le devenir des terres polluées, la qualité des terres importées, la palette végétale à installer en lien avec les conditions pédoclimatiques, l'ensoleillement et le plan de végétalisation lyonnais, en privilégiant les essences locales et en favorisant une grande diversité végétale au bénéfice d'une diversité animale, la création de zones refuges, la pertinence d'installer arrosage ou jeux d'eau, les possibilités de récupération d'eau de pluie, ou d'exhaure, la gestion future de l'enherbement avec des allées justement dimensionnées et profilées pour un ruissellement naturel des eaux.



Installation d'un rucher au Parc de la Tête d'Or



Un important travail de formation continue des agents (en interne et en externe), l'évolution progressive de certains matériels et surtout des méthodes de travail ont permis d'atteindre des résultats nombreux pour lesquels la Direction des Espaces Verts a reçu la certification ISO 14001 en 2005 : l'usage des pesticides est banni depuis fin 2007, l'usage de l'eau est rationalisé dans tous les jardins par une méthode de suivi mensuelle baptisée GRAAL (au moins 80.000 m³ économisés en 2009), 100% des déchets sont valorisés et les exportations de déchets verts ont diminué de 50%, les zones naturelles remarquables font l'objet de plans de gestion et tous les jardins contribuent à l'enrichissement de la biodiversité urbaine (abris pour la faune, relevage des hauteurs de tonte, taille raisonnée, gestion sur site des feuilles mortes...), on utilise des fournitures écologiques pour limiter les pollutions (biolubrifiants, biocarburants, produits d'entretien éco labellisés, recyclables et recyclés, bois non traités, certifié...), un attelage hippomobile a été créé en 2006, un bilan carbone réalisé en 2009 et la réflexion sur les fréquences et circuits d'intervention ainsi que des formations à l'éco-conduite permettent enfin des économies d'énergie (-4 000 km grâce à la création de plates-formes de compostage internes).

POUR PLUS D'INFORMATION

<http://echospaysage.unblog.fr/>

Sète



INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 7, rue Paul Valéry, 34200 Hérault, Languedoc-Roussillon
- **Nombre d'habitants** : 43 636
- **Superficie** : 4 016 ha

Domaines de compétence en matière d'environnement :

La Ville de Sète a mené des actions de gestion des espaces naturels pour un site Natura 2000 (La Corniche) ainsi que pour la forêt Domaniale des Pierres Blanches avec l'ONF. Elle a ensuite transféré depuis 2003 la compétence environnement à la communauté d'agglomération Thau Agglo. Elle gère en direct ses parcs et jardins.

- **Zones protégées** : zone Natura 2000, ENS, ZPPAUP
- **ZNIEFF** : type I et type II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : ESPACES VERTS PUBLICS »

Nom du projet : MODIFICATION DES ESPACES VERTS EXISTANTS

Structure chargée de la mise en œuvre : Ville de Sète

Contact :

- Laurent LAFFONT, Technicien projets, Pôle jardins et paysages, services techniques, tél. 04.99.04.73.09, lafont@ville-sete.fr
- Aura PENLOUP, Chargée de mission plan climat et biodiversité, Département développement durable, tél. 04.99.04.71.96, penloup@ville-sete.fr

Objectifs et mesures mises en œuvre

Un des principaux objectifs de la Ville de Sète est de gérer ses espaces verts en limitant la consommation d'eau, par paillage, par l'installation de goutte à goutte et en remplaçant le gazon d'origine par *Zoysia tenuifolia*, espèce demandant moins d'eau et par des espèces couvre-sol. Cette démarche couplée à une traque systématique des fuites d'eau dans les différents services de la Ville de Sète a permis d'importantes économies d'eau.

On peut illustrer cette démarche en présentant ci-dessous trois opérations de façon plus détaillée :



Arrachage plantes envahissantes



Goutte à goutte

- **Modification des espaces verts de la Rue Barbusse** : implantation d'espèces économes en eau, par exemple *Asparagus sprengeri*, irrigation par goutte-à-goutte pour les zones plantées en arbustes (Yucca, Cycas, Chamaerops...). Financement : 14 564 €, Ville de Sète 100%. Durée : trois semaines (fin décembre 2009 – 15 janvier 2010).
- **Modification des espaces verts de la Rue de la Douane** : remplacement du gazon par *Zoysia tenuifolia*. Plantations d'espèces résistantes à la sécheresse : *Rosmarinus officinalis*. Irrigation par goutte-à-goutte pour les zones plantées en arbustes. Financement : 5 090€, Ville de Sète 100%. Durée : une semaine (juillet



2009).

- *Création d'un jardin aux abords du restaurant scolaire de l'école Langevin*: Chênes, Genévriers, Oliviers. Paillage du sol et mise en place de galets pour favoriser l'économie d'eau. Financement : 13 723€, Ville de Sète 100%. Durée : trois semaines (février 2010).

Par ailleurs, en différents lieux de Sète, des arrachages de plantes envahissantes ont été menés : *Carpobrotus sp.* ou Griffes de sorcière, Agaves, les Graminées *Pennisetum sp.* Ces plantes colonisaient spontanément des espaces verts et le site Natura 2000 de la Corniche.

Résultats

Les économies d'eau pour l'ensemble des opérations de modification des espaces verts menées en 2009-2010 ont été de 33% la première année en considérant l'enracinement des plantations, et se sont élevées à 50% la deuxième année.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.sete.fr

Les projets des communes lauréates des partenaires européens



Tata : Capitale hongroise de la biodiversité 2010

El Real Sitio de San Ildefonso

Capitale espagnole de la biodiversité 2010

INFORMATIONS GENERALES

- **Province** : Ségovie
- **Nombre d'habitants** : 5 725
- **Superficie** : 16 000 ha
- **Activité économique principale** : services



Vue générale

PRESENTATION DE LA VILLE ET DU PROJET EXEMPLAIRE

Conserver et restaurer le patrimoine naturel de la municipalité par le biais d'un plan d'aménagement urbain, d'un plan de développement stratégique tout en respectant au maximum la biodiversité et la viabilité a constitué le modèle de développement de la municipalité depuis 20 ans.



Ce modèle est fondé sur une croissance urbaine viable, équilibrée, dense et intégrée, et une gestion dans laquelle le progrès et la croissance économique respectent l'environnement naturel en harmonie avec la conservation et la réhabilitation du patrimoine culturel et architectural.

Cette gestion unique du territoire, conservée à travers les siècles, est devenue une référence de viabilité dans un contexte de pression majeure de développement des environs de Madrid et des nouvelles infrastructures, et est

à présent en passe d'être déclarée Site du patrimoine mondial par l'UNESCO.

Il est impératif de préciser que la Ville bénéficie d'un important secteur public. Une zone de 16 000 ha, dont 14 000 (environ 90% de sa surface) font partie des forêts Valsain, propriété de l'état. Ainsi, il est bien protégé et est inclus dans tous les plans de gestion des ressources naturelles des montagnes de Guadarrama.

La quasi-totalité de ces terres constituent une ZPS (Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux) étant donné qu'on y trouve de nombreuses espèces protégées telles que l'aigle impérial et le vautour noir. Le processus de classification de cette zone comme parc naturel et son inclusion dans le réseau des réserves de biosphères est engagé.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.lagranja-valsain.com

Prievidza

Un projet présenté dans le cadre du concours en Slovaquie

INFORMATIONS GENERALES



Espaces verts sauvegardés dans la ville © Lukáš Grešner

Les espaces verts jouent un rôle bien spécifique dans la structure des villes et métropoles, que ce soit en termes de quantité, qualité mais aussi d'accessibilité. Tout comme les espaces ayant vocation à remplir une fonction sociale ou de loisirs, les espaces verts sont essentiels à la protection de la biodiversité. Dans le combat contre le réchauffement global et les changements climatiques, la nature et les espaces verts remplissent des fonctions écologiques et microclimatiques irremplaçables dans le paysage urbain.

La période de 2000 à 2008 dans les pays du centre et de l'est de

l'Europe a été considérée comme florissante pour les constructions à grande échelle. La Slovaquie n'a pas fait exception, et comme dans toutes les villes d'importance régionale, les intérêts des promoteurs ont prévalu sur la protection des espaces verts lorsque leurs zones urbaines se sont densifiées. La Ville de Prievidza (50 000 habitants) a choisi une approche différente. Le Conseil de la Ville a pris le parti de protéger tous les espaces verts importants dans l'environnement urbain.

PRESENTATION DU PROJET EXEMPLAIRE

Le projet présenté concerne la « *Création d'un nouvel espace vert – la cerisaie de Prievidza* ». L'objectif principal était d'éviter les constructions résidentielles individuelles sur le territoire sélectionné, « la cerisaie », et de créer des espaces verts pour les citoyens. Ce projet a exigé plusieurs étapes et la prise d'un certain nombre de décisions, depuis la modification des plans d'aménagements jusqu'à l'achat de terres afin de préparer la construction d'un parc.

Selon les plans d'aménagement de Prievidza, le site concerné devait à l'origine être dédié à la construction de résidences individuelles. Les habitants de Prievidza se rappelaient de ce site comme d'une cerisaie qui avait jadis été un lieu propice aux loisirs et à la relaxation. Malheureusement cette zone avait été laissée à l'abandon pendant 20 longues années et les terres de la cerisaie n'appartenaient pas à la Ville de Prievidza. Selon les nouveaux plans d'aménagement de la Ville de Prievidza, ce site a été reclassé et consacré aux espaces verts, tandis qu'en parallèle la Ville a réussi à acheter 9,000 m² de terrain. Au total, la ville a ainsi pu aménager plus de 25 000 m² d'espaces verts.

Plusieurs facteurs ont permis de protéger ces espaces verts en zone urbaine : un Conseil municipal avisé et une bonne coopération entre la Ville et les associations locales. Cette partie officielle du projet, qui comprenait avant tout l'obtention des approbations et autres étapes officielles, a duré de janvier 2007 à décembre 2009, et a eu des résultats concrets : modification des plans d'aménagements, achat de terres par la Ville et préparation de dossiers. Depuis juin 2010, la seconde phase du projet (mise en application) est en cours, et le coût total de la transformation de l'ancienne cerisaie en espace vert public est estimé à 500 000€. L'ouverture aux habitants de la ville est prévue pour 2013.

Tata

Capitale hongroise de la biodiversité 2010

INFORMATION GÉNÉRALES

- *Population*: 24 000
- *Terres boisées* : 72,8 ha
- *Terres humides* : 485,6 ha

PRESENTATION DE LA VILLE

Les neuf réserves naturelles locales représentent presque 12% du domaine administratif de la ville. Le gouvernement local de Tata est le plus gros sylviculteur de Hongrie, avec 12 000 arbres plantés au cours des quatre dernières années.

L'ancien lac (Öreg-tó), d'une surface de près de 100 ha, fait partie de la Convention Ramsar sur les zones humides. Il s'agit du seul lac d'Europe en zone urbaine où les oies sauvages et autres oiseaux migrateurs peuvent s'abriter à l'automne et durant les mois d'hiver.

Le jardin anglais (Angol-kert) est le premier jardin paysager de Hongrie ; l'aménagement et les plantations ont commencé en 1783. La reconstitution de ce jardin s'est terminée il y a quelques années.

Kálvária Hill est célèbre car c'est le seul endroit en Europe disposant de 60 millions d'années de fossiles disponibles à l'étude sur une zone restreinte

L'arboretum local abrite 293 espèces d'arbres différentes.

Les sources Fényes ont un débit quotidien de 30 000 m³ d'eau à 22°C, et fournissent un microclimat spécial à la région. L'objectif de l'administration locale était d'encourager la réapparition des sources et d'améliorer la qualité de l'eau.



Tata : vue générale

PRESENTATION DU PROJET EXEMPLAIRE



Château de Geese

Les 220 ha de l'ancien lac de Tata sont considérés comme le plus ancien (presque 700 ans) lac de pêche de Hongrie. La forme actuelle du lac fut créée au 14^e siècle lorsqu'un barrage fut construit à travers la vallée. L'ancien lac est important à l'échelle européenne pour sa préservation naturelle, son économie, son histoire culturelle mais également son tourisme. Ce lac est protégé par la Convention Ramsar. L'objectif original de l'adhésion à cette Convention était de protéger au niveau international d'importants lieux de nidification et de repos d'oiseaux aquatiques. Le

rôle qu'il joue aujourd'hui dans la préservation de la nature est encore plus étendu et significatif. Tata est unique en Europe centrale de par son site ornithologique central mondialement connu. De l'automne au printemps, des dizaines de milliers d'oies sauvages se réunissent et se nourrissent sur le site de l'ancien lac. Ce nombre élevé d'oiseaux migrateurs est la cause d'une contamination organique importante du lac. L'administration locale a essayé de restaurer la capacité autonettoyante du lac de 1997 à 2002, et la qualité de l'eau est à présent jugée bonne. Une ceinture de 400 m d'herbes et de roseaux a été plantée autour du lac pour permettre la filtration, et la reconstruction du lit du lac a contribué à améliorer la qualité de l'eau.

POUR PLUS D'INFORMATION

- Page d'accueil de la Ville : www.tata.hu
- Pages d'accueil du projet : www.balatonregion.hu/biodiverzitas ; www.capital-biodiversity.eu



Les projets des autres communes dans la catégorie de 2 000 à 10 000 habitants



Commune de Condette



Aulnoy-lez-Valenciennes

Catégorie des villes de 2 000 à 10 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 35, rue Henri Turlet, 59300 Aulnoy-lez-Valenciennes, Nord, Nord-Pas-de-Calais
- **Nombre d'habitants** : 7 417
- **Superficie** : 612 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : gestion des espaces verts, de l'urbanisme et du paysage



Lac Nymphéas : plantes aquatiques

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « **GESTION DE LA NATURE : GESTION DE L'EAU** »

Nom du projet : CREATION D'UN BASSIN NATUREL (aménagement des abords de la Rhônelle et de la salle culturelle les «Nymphéas »)

Structure chargée de la mise en œuvre : Mairie, services techniques

Contact :

- Johan HAUDRECHY, Responsable du Service des espaces verts, tél. 03.27.33.32.77, stechniques@aulnoylezvalenciennes.fr
- Frédéric WATTHEE, Directeur des services techniques, fwatthee@aulnoylezvalenciennes.fr

Financement :

Montant des travaux : 60 000€

- Conseil général du Nord (FDAN)
- Commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes
- SIAV (Syndicat intercommunal assainissement de Valenciennes)

Durée : 3 mois, de Juin à Septembre 2007

Objectifs et mesures mises en œuvre

La gestion différenciée des espaces verts est un enjeu important pour les villes.

Les principes de ce mode de gestion ont pour objectif d'assurer un équilibre entre l'accueil du public, le maintien et le développement de la biodiversité (faune-flore), la préservation des ressources naturelles renouvelables.

La gestion différenciée permet d'intégrer une composante environnementale à l'effort de verdissement et de fleurissement de la commune. Elle permet aussi une contribution à la politique de développement durable et une évolution du modèle horticole standard.

Les « Nymphéas » ont été créées dans le but de la gestion différenciée des espaces verts pour l'augmentation de la biodiversité qui se traduit concrètement par des techniques dites « alternatives » plus respectueuses de l'environnement et de la santé.

Cette création a permis l'achat de matériel agricole (désherbeur thermique).



Les Nymphéas : noues, bassin naturel



La gestion écologique et alternative a permis :

- Un cheminement piétons le long de la Rhône et autour des « Nymphéas » fait de revêtement en enrobé végétal (type végécol à base de 5 céréales). Les espèces végétales sont d'origine régionale.
- La gestion des eaux pluviales par infiltration. Récupération des eaux de la toiture des « Nymphéas », noues naturelles, passerelles piétonnes.

Résultats

Apparition de nouvelles espèces floristiques et faunistiques (poules d'eau, héron, insectes, amphibiens).

POUR PLUS D'INFORMATION

www.aulnoylezvalenciennes.fr

Baldersheim

Catégorie des villes de 2 000 à 10 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 23b, rue Principale, 68390 Baldersheim, Haut-Rhin, Alsace
- **Nombre d'habitants** : 2 514
- **Superficie** : 1 276 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : espaces verts, suivi énergétique des bâtiments



Jardin

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « OUTILS DE PLANIFICATION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE »

Nom du projet : JARDIN DE BIODIVERSITE

Structure chargée de la mise en œuvre : services techniques

Contact : Marc HOUTCH, Responsable des services techniques, tél. 06.08.24.42.87, baldersheim.ateliercom@wanadoo.fr

Financement :

- Plan de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN) à 30%
- Commune 70%

Le projet doit évoluer dans le temps avec des investissements réguliers financés par la Mairie puisque le GERPLAN ne suit pas dans la durée.

Durée : début du projet 2009, ouverture prévue printemps 2011

Objectifs

- Sensibiliser les habitants à la biodiversité.
- Mettre en avant la gestion écologique des espaces communaux (culture fruitière).

Mesures mises en œuvre

Pour attirer les insectes utiles au jardin et lutter ainsi efficacement contre les parasites, deux hôtels à insectes ont été installés dans le jardin de la biodiversité le long de la RD55.

Ce lieu entièrement destiné à favoriser une harmonie écologique en milieu urbain sera ouvert au printemps 2011.

Vous y trouverez des fleurs favorisant la pollinisation, des arbustes à baies pour les oiseaux, des mares pour la faune aquatique (les grenouilles étaient déjà présentes cet été), des plantes pour soigner écologiquement votre jardin ainsi que vos plantations, les fauches seront tardives afin d'offrir un accueil durable pour la reproduction à divers animaux, un cheminement enherbé vous sera réservé pour l'observation.



Hôtel à insectes

Bonnelles

Catégorie des villes de 2 000 à 10 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 20, rue de la Libération, 78830 Bonnelles, Yvelines, Ile-de-France
- **Nombre d'habitants** : 2 051
- **Superficie** : 1 084 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : eau, assainissement, urbanisme
- **Zones protégées** : RN (en cours de classement régional), PNR, ENS
- **ZNIEFF** : type I et II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « Outils de planification en faveur de la biodiversité »



Le temple d'amour © V.Pastor/PNRHVC

Nom du projet : RESTAURATION ECOLOGIQUE DES ETANGS ET FABRIQUES DE LA RESERVE NATURELLE DE BONNELLES

Structure chargée de la mise en œuvre : Commune de Bonnelles

Contact : Michel PONCHANT, Maire Adjoint en charge de la Réserve naturelle, tél. 01.30.88.47.30

Financement : les contributions financières proviennent de la Commune, du PNR, du Département, de la Région Ile-de-France et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Durée : des actions ponctuelles jusqu'en 1997, puis les premiers travaux

programmés à partir de 1997 et la fin des réalisations en 2004.

Objectifs

L'objectif de ce projet de restauration écologique a été de retrouver les potentialités écologiques du site par rapport à ses caractéristiques intrinsèques (zone humide de fond de vallée) et de sauvegarder le patrimoine bâti témoin de l'histoire de ce site.

Mesures mises en œuvre

La première étape a consisté en un inventaire faune/flore de l'ensemble du site en propriété communale puis en la réalisation d'un diagnostic de l'état des potentialités pressenties. Un premier programme de travaux a vu le jour en 1997, suivi de nouvelles actions jusqu'en 2004.

D'un point de vue écologique il s'est agit de mettre en œuvre des travaux :

- **Sur le grand étang** : les arbres du pourtour ont été coupés et les berges reprofilées en pente douce à l'occasion du curage de la boue de l'étang ; une vanne de décharge est installée permettant de contrôler le niveau d'eau sur les berges et la roselière adjacente.
- **Sur l'ancienne roselière** : la plantation de peupliers a été coupée et une mare a été nouvellement creusée.
- **Sur le petit étang** : les berges ont également été reprofilées en pente douce lors d'un curage de la vase.

Les travaux ont également porté sur les fabriques, ces petites constructions de l'ancien jardin :

- Une toute autre fonction a été donnée à l'ancien embarcadère, celle d'un observatoire ornithologique, un nichoir à chouette effraie y a été fixé en son intérieur.



- Les restaurations ont également portées sur un pont orné d'un clocheton et dénommé « temple d'amour » où un nichoir à chauve-souris a été posé et sur des petits ponts de meulière sur lesquels des briques creuses ont été insérées pour permettre à la faune de s'y abritée.

Résultats

Aujourd'hui, le grand étang accueille des herbiers denses avec notamment des cératophylles. Cette végétation est favorable pour de nombreux insectes et odonates notamment l'Agriion délicat et Grande Aeschne.

Un couple de chouettes effraie s'est installé dans le nichoir prévu à cet effet. Les chauves souris utilisent le site vraisemblablement comme zone de chasse, d'abreuvement et de transit entre les sites de reproduction et d'hibernation.

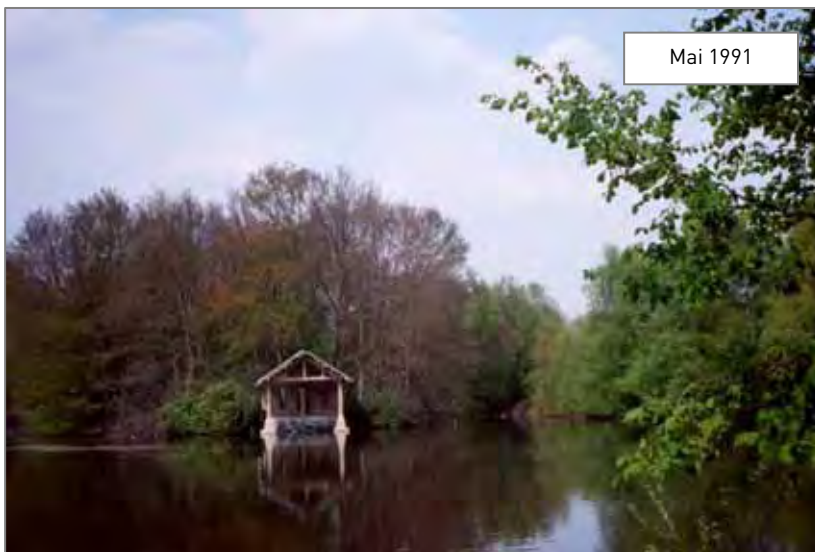
Des espèces d'oiseaux remarquables sont présentes sur l'étang telles que le Fuligule milouin et le Grèbe castagneux. D'autres oiseaux utilisent la roselière sans toutefois y nicher de façon certaine. Mentionnons par exemple le Râle d'eau. On trouve dans la mare des amphibiens tels que le Triton alpestre.

POUR PLUS D'INFORMATION

<http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/reserves-naturelles-vallee-de-chevreuse.html>

[http://www.mairie-](http://www.mairie-bonnelles.fr/index.php/La_R%C3%A9serve_naturelle?idpage=16&idmetacontenu)

[bonnelles.fr/index.php/La_R%C3%A9serve_naturelle?idpage=16&idmetacontenu](http://www.mairie-bonnelles.fr/index.php/La_R%C3%A9serve_naturelle?idpage=16&idmetacontenu)



Cassis

Catégorie des villes de 2 000 à 10 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Place Baragnon, 13260 Cassis, Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **Nombre d'habitants** : 7 788
- **Superficie** : 2 686 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : les espaces verts et la forêt communale, marché passé avec l'ONF pour les travaux et l'assistance technique, convention tripartite pour les terrains du conservatoire du littoral.
- **Zones protégées** : zone Natura 2000, PNN, ENS
- **ZNIEFF** : type I et II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : ESPECES ET HABITATS NATURELS »



Nom du projet : GROTTES DES ESPAGNOLS

Structure chargée de la mise en œuvre : l'ONF. Assistance et suivi : GCP (Groupe CHYRO PROVENCE).

Contact :

- J.J MOMDJIAN, l'ONF, Technicien opérationnel de Cassis, tél. 04.42.73.67.41
- O. FERREIRA, Agence l'ONF Bouches-du-Rhône / Vaucluse, Chef de projet environnemental, tél. 06.11.13.16.35

Financement :

Coût du projet : 33 200€ HT. Auto financement commune.

Durée : 1 an, début en 2007

Objectifs

Projet vise à réduire la fréquentation dans un site de nidification du minioptère de shreibers (chiroptères).

Mesures mises en œuvre

- Information.
- Pose d'une grille à l'entrée d'une grotte (Grotte des Espagnols).
- Pose d'une clôture autour du site dont barrière.

Résultats

Suivi en cours.



Cesson

Catégorie des villes de 2 000 à 10 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 8, route de Sainte Leu, 77240 Cesson, Seine-et-Marne, Ile-de-France
- **Nombre d'habitants** : 8 200
- **Superficie** : 698 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : maîtrise de la consommation énergétique, plan de déplacements urbains, promotion de la biodiversité, aménagement et construction durables
- **Zones protégées** : RNR

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITE ET CITOYENNETE : COMMUNICATION ET COOPERATION »

Nom du projet : FORUM DE L'EAU

Structure chargée de la mise en œuvre : Agence conseil et communication « Prisme »

Contact :

- Agence « Prisme », tél. 01.60.58.94.88, prisme.com@wanadoo.fr
- Marie GUITARD, Service communication de la Ville de Cesson, tél. 01.64.10.51.00

Financement : 5 000€

Durée : 22 au 27 mars 2010 dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau



Objectifs

Le Forum de l'eau de Cesson a ouvert ses portes le lundi 22 mars, lors de la 18^e Journée mondiale de l'eau, autour du thème général « *De l'eau propre pour un monde sain* ».

Le Forum a eu de nombreux partenaires qui se sont engagés et ont soutenus cette action : La Ville de Cesson, la Ville de San de Sénart, les Eaux de Sénart, les Voies navigables de France et l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Mesures mises en œuvre

Ce Forum de l'eau s'est déroulé dans une salle d'exposition de 200 m² mise à disposition sur le centre commercial « Maisonnement » au nord de la commune de Cesson.

L'inauguration, compte tenu des dispositions de la salle a été faite « en situation », c'est-à-dire en présence d'une classe. Cette formule a été très vivante, elle a permis de donner aux invités une bonne vision de l'espace, des thèmes abordés et de la pédagogie utilisée.

L'exposition est réalisée grâce aux moyens des partenaires et invités, complétée d'expositions et de médias pédagogiques choisis. Au travers de panneaux, photos, maquettes, animations, les thèmes suivants ont été traités :

- Eau et milieu naturel.
- Eau et usage domestique.
- Eau et milieu professionnel.
- Faune et flore.
- Eau dans le monde.



En parallèle du Forum, un programme de visites ou d'animation a été proposé pour découvrir le thème autrement :

- Animations à la Maison de l'environnement de Sénart, par les animateurs: les chemins de l'eau et la mare pédagogique.
- Visite du bassin de rétention N055, animation proposée et réalisée par les Eaux de Sénart et son éco-messager.
- Visite de la station d'épuration de Boissettes qui gère en partie les eaux usées de la ville de Cesson.
- Sortie nature avec la Maison de l'environnement de Seine-et-Marne en Forêt de la Rochette : « chants d'oiseaux et mares forestières ».

Résultats

Le Forum de l'eau a accueilli :

- sur l'exposition : 19 classes, 220 visiteurs grand public ;
- en visite extérieure : 3 classes, 40 visiteurs grand public.

Soit un total d'environ 900 personnes dont 70% de scolaires et 30% de grand public.



Animations

Condette

Catégorie des villes de 2 000 à 10 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 28, rue de la Marne, 62360 Condette, Pas-de-Calais, Nord-Pas-de-Calais
- **Nombre d'habitants** : 2 700
- **Superficie** : 1 626 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : aucune compétence liée à l'environnement n'a pas été déléguée y compris la gestion des déchets verts
- **Zones protégées** : RNR, ENS, ZPPAUP
- **ZNIEFF** : type I et II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « OUTILS DE PLANIFICATION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE »



Le platelage dans le marais, accessible aux handicapés, avec le fil d'Ariane

Nom du projet : REQUALIFICATION ET OUVERTURE AU PUBLIC DES LIEUX HUMIDES EN SECTEUR SUD-OUEST DE LA COMMUNE SUR 35 HA

Structure chargée de la mise en œuvre : commune de Condette

Contact :

➤ **Mairie de Condette** :

Pascal DUPONT, Directrice générale des services, tél. 03.21.32.88.88, condette@wanadoo.fr

Dominique ALLAËRT, D.G.S. Adjoint chargé de l'urbanisme, urbanisme.condette@laposte.net

➤ **Eden 62** :

Hubert BRABANT, tél. 03.21.32.13.74, h.brabant@eden62.fr

Financement :

1,5 million d'€ répartis ainsi :

- FEDER : 23%
- Agence de l'eau : 9%
- Région Nord-Pas-de-Calais : 18%
- Fonds de développement du littoral (Conseil général) : 20%
- Communauté d'agglomération du Boulonnais : 10%
- Parc naturel des Caps et Marais d'Opale : 1,5%
- Commune : 18,5%.

Durée :

- Etude et recherche financement : 2001-2003
- Réalisation : 2004-2008
- Classement de la Réserve naturelle régionale 2009

Objectifs

Situé sur le territoire de Condette, le «Marais» est une zone humide de 35 ha, située au pied du château d'Hardelot. Classé, pour la plus grande partie, en Natura 2000, il occupe une position stratégique unique de « corridor biologique », entre les massifs forestiers d'Écault et d'Hardelot.



Le platelage sur le bord du lac. Dans le fond à droite, une miséricorde ou « repose-fesses »



Mesures mises en œuvre et résultats



Un des panneaux disséminés sur le parcours avec le texte en braille et une vue en relief

En se lançant, en partenariat avec le Parc naturel, dans une démarche de Charte d'urbanisme et de révision de PLU, la municipalité a compris tout le parti qu'elle pouvait tirer du site et a souhaité rendre à ce marais étouffé par les boisements, son aspect de milieu ouvert. Dès 2001, au sein du Comité de pilotage, germera l'idée du classement en réserve naturelle régionale qui justifiera la participation de la DIREN et de l'Agence de l'eau au financement de l'étude. En octobre, un Comité de pilotage « élargi », intégrant partenaires et financeurs potentiels, approuvait un projet de mise

en valeur et de protection des zones humides. Les maîtres d'œuvre étaient recrutés en 2004 et une fois le montage financier bouclé et les consultations des entreprises effectuées, les travaux pouvaient démarrer en décembre 2005.

Le projet aurait pu être achevé en un an. Pour une petite commune de 2 700 habitants qui avait eu le courage de porter seule un projet d'un million et demi d'euros, c'était impensable. Pour des questions de trésorerie, les travaux ont dû être répartis sur 3 exercices financiers. Ils s'achèveront fin 2008, avec la mise en place des stations d'interprétation, et avec le classement en réserve naturelle régionale en juillet 2009.

En abattant environ 300 peupliers, en reconstituant des zones de pâturages extensifs et des prairies de fauche, la commune allait permettre au marais de respirer. Suivra le curage du lac et la suppression de la circulation automobile sur la « liaison douce » qui traverse la réserve.

La démarche de réserve naturelle régionale devrait nous permettre de développer une politique communale originale autour de l'environnement et des techniques alternatives et de sauvegarder en les reliant au marais par chemins et fossés, les dernières prairies humides et les espaces naturels remarquables de la commune.

POUR PLUS D'INFORMATION

- Site Internet de la commune : www.condette.fr
- Site Internet du gestionnaire : www.eden62.fr
- Site Internet du parc naturel : www.parc-opale.fr



Coubron

Catégorie des villes de 2 000 à 10 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la mairie** : Hôtel de Ville, 133, rue Jean Jaurès, 93470 Coubron, Seine-Saint-Denis, Ile-de-France

- **Nombre d'habitants** : 4 696

- **Superficie** : 413 ha

- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : protection et valorisation des espaces naturels et agricoles, animation nature destinée aux groupes (écoles maternelles et élémentaires, collèges, centres de loisirs, randonneurs) et au grand public

- **Zones protégées** : zone Natura 2000, APPB

- **ZNIEFF** : type I

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : ESPACES VERTS PUBLICS »

Nom du projet : JARDIN DE LA MAISON DE LA NATURE

Structure chargée de la mise en œuvre : la Ville de Coubron

Contact : Géraldine BOUTIN, Responsable environnement, tél. 01.43.88.81.70, environnement@coubron.fr

Financement : la maison a été achetée par la Ville en novembre 2004 pour la somme de 327 500€

Durée : depuis l'ouverture de la Maison de la nature en 2005

Objectifs

- Création d'un potager destiné aux scolaires et aux centres de loisirs.
- Accueil de la biodiversité.

Mesures mises en œuvre et résultats

La Maison de la nature de 240 m² date du 19^{ème} siècle et est assortie d'un jardin de 2 500 m². Le jardin comprend un verger, vieux de 50 ans. Depuis 3 ans, un potager est réalisé par les enfants des écoles de Montfermeil et par l'Accueil de loisirs de Coubron. Deux bénévoles de l'association « *Le Jardinot* » animent cet atelier jardinage.

Le jardin est entretenu par les services techniques de la Mairie de Coubron. Aucun produit phytosanitaire n'est utilisé que ce soit pour l'entretien du jardin, du potager ou du verger.

Les arbres fruitiers sont taillés par le lycée horticole Fénélon de Vaujours. Les élèves de Brevet de technicien supérieur (BTS), première et deuxième année, apprennent à entretenir ce vieux verger.

Des installations ont été mises en place pour l'accueil de la biodiversité :

- des nichoirs (mésange, huppe) ;
- des abris à insectes (briques et refuges en bois) ;
- un tas de bois pour les hérissons ;
- fauche tardive sur une partie du jardin pour favoriser la venue et la reproduction des insectes ;
- un bosquet pour les oiseaux et les écureuils ;
- un arbre mort au sol pour les animaux xylophages ;
- du lierre sur un arbre mort pour les oiseaux, l'hiver.

Quelques observations déjà réalisées :

- un écureuil ;
- un lapereau ;
- multitudes d'insectes (abeilles, papillons, coccinelles, ...) ;
- des oiseaux comme le pic vert, la mésange à longue queue, charbonnière, bleue, le rouge-gorge, le pinson, la corneille...

POUR PLUS D'INFORMATION

www.coubron.fr

Feyzin

Catégorie des villes de 2 000 à 10 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 18, rue de la Mairie, 69320 Feyzin, Rhône, Rhône-Alpes
- **Nombre d'habitants** : 9 347
- **Superficie** : 1 051, 966 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : planification urbaine et paysagère, gestion des déchets produits par les équipes de la ville, gestion des espaces verts et naturels, police de l'environnement (sur certaines thématiques à travers les pouvoirs de police du Maire), éducation au développement durable
- **Zones protégées** : ENS
- **ZNIEFF** : type I et II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « OUTILS DE PLANIFICATION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE »



Mare du parc 3 cerisiers, 2010 © Mairie de Feyzin

Nom du projet : MARE DU PARC DES 3 CERISIERS

Structure chargée de la mise en œuvre : Ville de Feyzin, Pôle cadre de vie

Contact : Chloé MALIE, Pôle cadre de vie, Référente environnement, tél. 04.72.21.46.59, c.malie@ville-feyzin.fr

Financement :

- Travaux d'aménagement de la mare : 4 000€ (financeur : Ville de Feyzin).
- Animations pédagogiques (participation aux plantations de 35 enfants du Centre de loisirs des 3 Cerisiers et d'une classe de

CP/CE1 de 19 enfants de l'école des Géraniums) : 240€ (financeurs : Grand Lyon : 180€, Ville de Feyzin : 60€)

Durée : aménagement de la mare au printemps 2004

Objectifs et mesures mises en œuvre

La mare a été aménagée en 2004. C'était initialement un bassin d'agrément en béton, dont la gestion était assez difficile. En partenariat avec le CORA (Centre ornithologique Rhône-Alpes), l'Unité espaces verts du Pôle cadre de vie de la Ville a réhabilité ce bassin en mare, afin que s'y développent une faune et une flore spécifiques.

Un inventaire a été réalisé en 2010 afin d'assurer le suivi du développement de la biodiversité sur ce site : de nombreuses espèces sont venues s'y installer et même s'y reproduire (crapauds calamites, grenouilles vertes, salamandres tachetées, tritons alpestres ou palmés), dont certaines espèces sont protégées.

Résultats

La présence de ces amphibiens en nombre dans la mare est un très bon signe de l'utilité de cet aménagement qui renforce l'aspect rustique et naturel du parc des 3 cerisiers. Située entre des zones urbanisées et agricoles, la mare doit sa « recolonisation » aux programmes de plantation de haies et à un entretien adapté par la Ville. Elle est désormais un site « découverte », visité par des associations d'éducation à l'environnement et par des classes de Feyzin et d'ailleurs.



Mare 3 cerisiers, inventaire amphibiens 2010 : triton alpestre femelle © Kevin Bonvoisin



Holtzheim

Catégorie des villes de 2 000 à 10 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Place de la Mairie, 67810 Holtzheim, Bas-Rhin, Alsace
- **Nombre d'habitants** : 2 974
- **Superficie** : 691 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : écologie, gestion et protection du cours d'eau de la Bruche, gestion des bâtiments communaux (isolation et énergie), espaces verts

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : GESTION DE L'EAU »

Nom du projet : NOUES

Structure chargée de la mise en œuvre :

- Foncière Hugues Aurèle (lotisseur – mise en place des noues)
- Commune de Holtzheim (entretien)

Contact :

- Jean-Marc HIRSCHNER, Adjoint au Maire, Chargé de l'urbanisme et de l'écologie, tél. 03.88.78.05.84, mairie.holtzheim@wanadoo.fr
- Elisabeth HILDENBRAND, Responsable du Service technique, tél. 06.12.79.26.03, st.holtzheim@laposte.net

Financement : noues créées dans le cadre de l'aménagement du nouveau lotissement

Durée : permanent, depuis octobre 2010

Objectifs et mesures mises en œuvre

En cours de construction, le lotissement « Les Colombes » a été étudié de sorte à privilégier des espaces verts au plein cœur des habitations. A cet effet, des noues paysagères sont aménagées sur l'ensemble de la zone pavillonnaire. Certaines longeront la voirie, d'autres constitueront la transition entre la fin des rues et l'espace agricole environnant.

Le terme « noues » désigne des fosses végétalisés pouvant recueillir de l'eau avant de l'évacuer naturellement. Outre l'aspect esthétique de ces parcelles de végétation naturelle, il s'agit d'un véritable outil technique et écologique puisque le but premier des noues est de capter les eaux pluviales. Ces eaux s'infiltrent ensuite dans le sol. Ce système de noues est mis en place par le lotisseur à la demande de la commune, qui en aura la charge après l'aboutissement du lotissement.

Dans ce sens, il a été décidé de planter un verger d'arbres fruitiers locaux sur une noue à l'entrée du village. Les services de la commune, qui ont dès à présent la charge de leur entretien, travaillent à un mode de distribution ou de cueillette par les habitants de la commune.

POUR PLUS D'INFORMATION

- Site Internet de la commune : www.holtzheim.fr
- Site Internet du lotisseur : <http://www.fha-lotisseur.fr>
- Plan de masse du lotissement avec noues : http://www.fha-lotisseur.fr/fichiers/3/Masse_7.pdf
- Cahier des charges du lotissement : http://www.fha-lotisseur.fr/fichiers/3/CDC_7.pdf



Maurecourt

Catégorie des villes de 2 000 à 10 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Hôtel de Ville, Rue du Maréchal Leclerc, 78780 Maurecourt, Yvelines, Ile-de-France

- **Nombre d'habitants** : 4 200

- **Superficie** : 365 ha

- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : Premier Adjoint au Maire chargé des finances et de l'environnement, Vice-président du Syndicat Intercommunal des Eaux du Confluent (SIDECE)

- **Zones protégées** : ENS

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « OUTILS DE PLANIFICATION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE »

Nom du projet : CREATION D'UN POLE DE LOISIRS ET DE SERVICES EN CENTRE URBAIN

Structure chargée de la mise en œuvre : Ville de Maurecourt

Contact : Joël TISSIER, Maire Adjoint chargé des finances et de l'environnement, tél. 06.60.91.76.24, jotissier@wanadoo.fr

Financement : long terme

Durée : projet à long terme 1997-2014

Objectifs

- Minimiser les déplacements auto, la création de route et de parkings destinés aux voitures.
- Concentrer les éclairages dans la zone urbaine.
- Favoriser l'accès piétons aux équipements.

Mesures mises en œuvre

Un seul axe « *le chemin de la ville de Paris* » pour desservir le maximum d'équipements : Centre de loisirs/Garderie - Restaurant scolaire - Dojo - Salle de Sports - Maison des Arts - Tennis - Espaces jeunes - Bibliothèque - Terrains de football - Relais assistantes maternelles et en extrémité : les nouveaux terrains de football et le nouveau vestiaire.

Résultats

L'éclairage sécurité « accès équipements » est concentrée en un seul lieu. La réalisation des nouveaux terrains de foot va permettre à terme de laisser dans l'obscurité la zone des berges.

Pierrevert

Catégorie des villes de 2 000 à 10 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 6, Avenue Auguste Bastide, 04860 Pierrevert, Alpes-de-Haute-Provence, Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **Nombre d'habitants** : 3 540
- **Superficie** : 2 790 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : espaces verts, marché vert, journées de l'environnement, tourisme vert, démarche éco-responsable
- **Zones protégées** : PNR, RB
- **ZNIEFF** : type I et II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITE ET CITOYENNETE : COMMUNICATION ET COOPERATION »



Nom du projet : JOURNEE DE LA BIODIVERSITE

Structure chargée de la mise en œuvre : Mairie de Pierrevert

Contact : Florence DIBON, Adjointe à l'environnement, tél. 06.75.63.08.19, flodibon@hotmail.fr

Financement :

Total : 4 800€ dont :

- Subventions du Parc naturel régional Luberon : 1 000€
- Région : 1 000€
- Partenaires privés : 800€
- Autofinancement : 2 000€

Durée : 1 journée tout public 6 juin 2010

Objectifs

Cette manifestation, à destination de tous publics, a pour objectif de :

- Sensibiliser le public à la protection de l'environnement et au développement durable : l'agriculture biologique, énergies renouvelables.
- Faire redécouvrir aux citoyens ce qui se fait sur leur territoire : rencontrer les associations environnementales locales et participer à leurs actions.

Mesures mises en œuvre

Animations pédagogiques, conférences thématiques, sentiers nature, visite de jardins, espace gourmand bio et local.

Toutes ces animations se sont déroulées selon le principe de l'éco-conception qui traduit un engagement écologique sur 9 points, selon une Charte gouvernementale :

1. **Choix de l'implantation** de la manifestation en fonction des réseaux existants, des transports. Nous avons misé cette année sur un décor naturel, à la chapelle St. Patrice de Pierrevert.

2. **Limitation des transports** : favoriser le transport collectif (bus, navette, train), à pied, à vélo. Le déplacement des visiteurs est le premier impact environnemental à réduire !



Animation



3. La **communication** en favorisant le web, en diminuant les supports imprimés (dématérialisation), éviter la couleur (fond blanc), supports naturels à favoriser : banderole réutilisable...
4. Favoriser **les achats** de proximité, les achats groupés.
5. **Maîtrise des énergies et des ressources** : réduire les besoins en éclairage (ampoules consommatrices), économiseur d'eau...
6. **Gestion des déchets**, du « non achat », toilettes sèches.
7. La **sensibilisation** à la biodiversité, lequel conditionne les comportements des visiteurs.
8. **Prévention** des risques.
9. **Bilan**, évaluation, suivi.

POUR PLUS D'INFORMATION

- Site Internet de la Mairie : http://www.mairie-pierrevert.fr/je_2010.html
- Parc naturel régional Luberon : lien manifestation : <http://www.parcduluberon.fr/Acces-directs/Presse/Archives/Trophees-biodiversite>



Saint-Martin d'Uriage

Catégorie des villes de 2 000 à 10 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Place de la Mairie, 38410 Saint-Martin d'Uriage, Isère, Rhône-Alpes
- **Nombre d'habitants** : 5 400
- **Superficie** : 3 501 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : gestion du patrimoine naturel, agriculture, forêt, eau et assainissement et jusqu'au 1 janvier 2010 : gestion des déchets
- **Zones protégées** : zone Natura 2000, ENS
- **ZNIEFF** : type I et II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : ESPECES ET HABITATS NATURELS »



Etagement de la végétation et mitage du paysage, identification des continuums et des zones nodales
Source : Etienne Delvoye

Nom du projet : PRISE EN COMPTE DES CORRIDORS BIOLOGIQUES DANS L'ELABORATION DU PLU

Structure chargée de la mise en œuvre : Commune de Saint-Martin d'Uriage

Contact :

- Nicolas MILESI, Responsable du Service urbanisme environnement, tél. 04.76.59.07.04, nicolas.milesi@mairie-saintmartinduriage.fr
- Michelle BRION, Maire Adjointe chargée de l'environnement, tél. 06.32.35.25.01, michelle.brion@mairie-saintmartinduriage.fr

Financement :

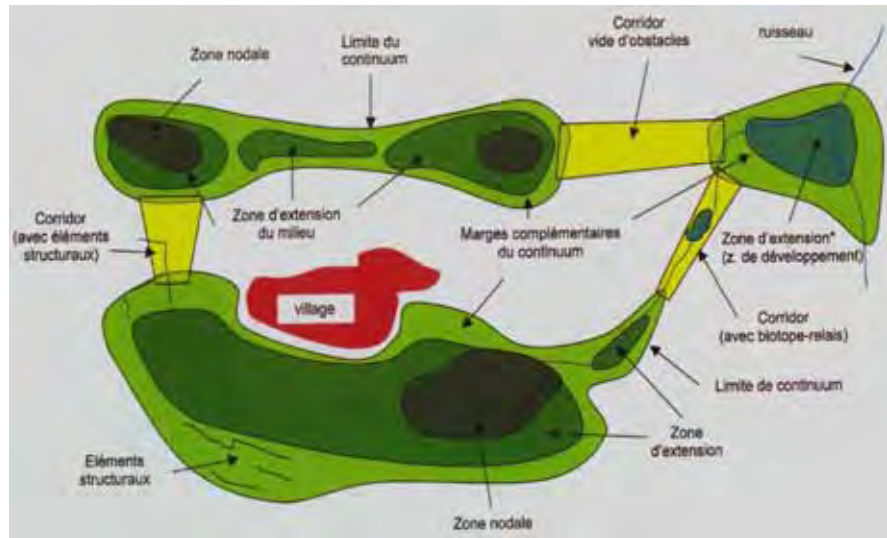
- **Coût du PLU (études, publications, reprographie)** :
Total : 119 913€ TTC comprenant études liées au projet : 23 578€ TTC
- **Contributions au projet** :
Total : 9 863€, comprenant subvention du Conseil général de l'Isère : 6 863€, et subvention de la DIREN Rhône-Alpes : 3 000€.

Durée :

- **Le PLU** :
Lancement de la procédure d'élaboration du PLU : délibération du Conseil municipal du 31 octobre 2003. Approbation du PLU : Conseil municipal du 4 juillet 2008.
- **Les études spécifiques au projet** : début 2004 à début 2007.

Objectifs

Le PLU fixe les principales orientations du projet : la préservation des espaces naturels et des paysages, la recherche d'un équilibre entre les différentes zones en privilégiant des coulées vertes entre les hameaux, la réduction des zones de future urbanisation au profit des zones naturelles et agricoles, le contrôle des constructions issues d'un mitage ancien. Ces orientations doivent toutefois permettre un aménagement raisonné de l'espace ainsi qu'un développement économique et social respectueux.



Représentation schématique des éléments constituant un fragment d'un réseau écologique de type forestier. Source : ECONAT

C'est dans cette démarche que la commune a adapté le Réseau écologique du Département de l'Isère. L'analyse des réseaux écologiques issus d'un patrimoine naturel riche a permis leur transcription dans le PLU.

Mesures mises en œuvre

De nombreux corridors biologiques (zones indicées « co ») sont décrits dans le document de zonage et le règlement : les corridors surfaciques (supra communaux), les corridors linéaires polyvalents (à l'échelle de la commune), les corridors linéaires aquatiques (à l'échelle communale), les corridors ponctuels (points de jonction, de conflit).

Afin de les transcrire dans le règlement, chaque zone concernée a été étudiée au vu du type et de l'implantation des constructions et des activités projetées, de la qualité des bâtiments et des abords, et des coupures engendrées.

Apport pour la biodiversité
 Les protections émises sont opposables aux tiers et s'imposent aux constructions. Elles limitent les effets de l'urbanisation, améliorent l'intégration des activités agricoles dans les zones encore vierges, permettent les échanges entre les milieux et les habitats. Enfin, cette démarche sensibilise la population à la gestion raisonnée des espaces et à la protection du patrimoine naturel commun.

Les éléments opposables liés aux corridors biologiques protègent le potentiel floristique et faunistique et règlementent les constructions qui pourraient leur porter atteinte.

Résultats

L'intégration des corridors biologiques dans le PLU favorise la protection du patrimoine naturel : les milieux aquatiques dont des zones humides très riches, les prairies maigres dont des prairies mésophiles, les milieux forestiers dont des zones nodales. Il permet aussi le recensement de la faune et de la flore, notamment des espèces patrimoniales et invasives, des arbres remarquables.

POUR PLUS D'INFORMATION

- BERTHOUD G., LEBEAU R.P., RIGHETTI A., *Réseau écologique national REN*, Cahier de l'environnement n° 373. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage. Berne, 2004, 132 p.
- CONSEIL GENERAL DE L'ISERE, *Prendre en compte les corridors biologiques*, Grenoble, 2005, 40 p. Cette plaquette peut être téléchargée sur le site <http://www.isere-environnement.fr/>



- ECONAT, *Les corridors biologiques en Isère. Projet de réseau écologique départemental de l'Isère (REDI)*. Conseil général de l'Isère avec la participation de la Région Rhône-Alpes, l'AREA et la DIREN Rhône-Alpes, 2001, 71 p. et 6 cartes.
- FILM produit par le CONSEIL GENERAL DE L'ISERE intitulé « *Les chemins de la vie* » 26 minutes. Disponible au 05.49.69.97.10 (FIFO Distribution).

Saint Nolff

Catégorie des villes de 2 000 à 10 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Place Pedrajas de San Estéban, 56250 Saint-Nolff, Morbihan, Bretagne
- **Nombre d'habitants** : 3 687
- **Superficie** : 2 592 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : biodiversité, développement durable

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : ESPACES VERTS PUBLICS »



Paillage vegetal et arrosage

Nom du projet : GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS COMMUNAUX DANS LE CADRE DE L'AGENDA 21 COMMUNAL

Structure chargée de la mise en œuvre : Commune de Saint-Nolff

Contact :

- Anne-Laure CAUDAL, Adjointe à l'environnement, Agenda 21, tél. 06.16.56.28.31, anne.caudal@infonie.fr
- Jean SIMMONET, Services techniques, Responsable espaces verts, services.techniques@saint-nolff.fr

Financement : pas de financement spécifique, c'est inclus dans le budget espaces verts

Durée : début en 2006, pas de fin prévue

Objectifs

Depuis 2005, la commune de Saint Nolff s'est lancée dans la démarche Agenda 21. Un plan d'action a été mis en place,

notamment en ce qui concerne les espaces verts communaux, avec pour objectif d'accroître leur biodiversité.

Mesures mises en œuvre

Désherbage. Depuis 2006, la commune s'est engagée pour l'arrêt total de l'utilisation d'herbicides et de pesticides en signant la Charte « *zéro phyto* ». Les agents municipaux ont donc adapté leurs techniques de désherbage : désherbeur thermique ou mécanique (réciprocatteur, binette).

Arrosage. Les jardinières et suspensions sont arrosées automatiquement principalement avec l'eau de récupération et avec l'eau de rivière. Les parterres sont protégés par un paillage végétal ou minéral afin d'éviter trop d'évaporation. Le terrain de football est arrosé par la rivière située à proximité.

Choix des plantes. Les essences locales rustiques sont privilégiées, ainsi que des plantes vivaces, afin d'éviter un renouvellement trop fréquent des parterres. Certaines essences de plantes sont cultivées pour leur action naturelle contre les nuisibles (capucines pour attirer les pucerons).

Laisser faire la nature. Certains endroits ont volontairement été « rendus à la nature » : certains parterres ne sont pas systématiquement désherbés. Les espaces verts ont été différenciés selon leurs usages :

- Les bords de rivières ne sont fauchés qu'une fois par an afin de préserver la végétation naturelle spontanée (salicaires, iris...).
- Certains espaces font l'objet de tontes espacées afin de laisser pousser plus de variétés de plantes.
- Des prairies fleuries ont été mises en place avec des fleurs indigènes.



Des refuges pour insectes ont été installés. La cabane à coccinelle par exemple permet de lutter contre l'invasion de pucerons de façon naturelle. De nombreux nichoirs ont également été répartis dans le bourg afin d'héberger mésanges et sittelles.

Jardin aromatique. Un travail conjoint entre le responsable des espaces verts et le centre de loisirs a permis de mettre en place un jardin aromatique, avec la participation des enfants des trois écoles nolféennes. Une trentaine d'espèces ont été plantées, parmi lesquelles : rhubarbe, ciboulette, thym citron, menthe poivrée, romarin.

Panneaux d'information. Les enfants du Conseil municipal des enfants et de la Maison des jeunes ont conçu et réalisé 4 « totems » en bois pour expliquer la gestion différenciée.



Cabane coccinelles



Les projets des autres communes dans la catégorie de 10 001 à 30 000 habitants



Commune de Montesson

Avon

Catégorie des villes de 10 001 à 30 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 8, rue Père Maurice, 77216 Avon, Seine-et-Marne, Ile-de-France
- **Nombre d'habitants** : 14 293
- **Superficie** : 383 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : politique générale d'aménagement et d'urbanisme de la commune, politique générale du cadre de vie et lutte contre les nuisances, environnement et propreté générale de la commune, relations avec les associations intervenant sur les questions environnement et de défense du cadre de vie
- **Zones protégées** : 2 zones Natura 2000, RB
- **ZNIEFF** : type I et II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : ESPACES VERTS PUBLICS »

Nom du projet : PARC BEL EBAT

Structure chargée de la mise en œuvre : la Ville d'Avon

Contact :

- Claude LARHANTEC, Responsable espaces verts et voirie, tél. 01.60.71.21.79
- Evelyne BOUCHER, Responsable du Service environnement, tél. 01.60.71.21.72

Financement : la Ville d'Avon est en recherche de partenariats et de financements

Partenariats :

- Les adolescents scolarisés au Collège La Vallée fabriquent plusieurs nichoirs qui seront posés ensuite dans le parc de Bel Ebat pour sensibiliser l'ensemble de la population à la vie de la faune et de la flore dans un parc (coût du matériel pour la ville d'Avon : 492,78€),
- L'association des naturalistes de la vallée du Loing et du massif forestier de Fontainebleau a accompagné la Ville d'Avon, tout au long de l'année 2010, à travers des conférences débats, des diaporamas et des animations,
- La Maison de l'environnement de Seine-et-Marne soutien la Ville d'Avon dans la mise en place de la gestion différenciée à travers des conférences débats, animations et formations,
- L'association des maisons du bornage de la forêt de Fontainebleau propose d'excellentes animations aux écoles maternelles.

Durée : de 2011 à 2015

Objectifs

- La réhabilitation des bassins et la restauration du cycle naturel de l'eau favorisant son infiltration et la création de zones de stockage tampon : aménagement parcellaire, de plantation et mesures de nature réglementaire.
- Captage des sources et pose d'une cuve de 10 m³ en vue d'utiliser l'eau pour l'arrosage.
- Gestion différenciée (exemple : 0 % de phytosanitaires, ramassage de feuilles arrêté pour maintenir l'humus naturel, fauche tardive, reboisement : hêtre, chêne, charme, châtaignier, frênes).
- Pose de nichoirs, hôtel à insectes, nids d'hérissons.



Animations offertes aux classes élémentaires d'Avon la semaine du 15 au 19 novembre 2010 par l'Association des Naturalistes de la vallée du Loing et du Massif forestier de Fontainebleau dans le Parc de Bel Ebat dans le cadre de « Etonnant automne »



Le parc de Bel Ebat est un domaine de sept hectares qui accueille une flore et une faune assez riches qui offre une meilleure protection des bienfaits de la biodiversité urbaine.

La Ville d'Avon souhaite pérenniser les services rendus par la nature à la ville tels que le bien être et la détente (grâce à certains aménagements qui existent déjà : aire de jeux pour enfants, parcours sportif et parcours poétique unique en France) mais également définir et instaurer une nouvelle relation entre la ville et la nature (biodiversité urbaine, services écologiques, nouvelles formes urbaines, citoyenneté active, etc.).

Le parc de Bel Ebat n'est pas seulement un bel espace vert, il servira l'action de la ville au bénéfice d'une «biodiversité urbaine» redécouverte et consolidera la place croissante de la nature dans l'élaboration de nouvelles stratégies urbaines d'Avon, traduite notamment dans des documents de planification donnant lieu à la mise en œuvre de nouveaux outils, démarches et partenariats.

Mesures mises en œuvre

Documents et outils. Au PLU, ce secteur est classé en zone naturelle et a été repéré comme « espace vert protégé » au titre des éléments remarquables du patrimoine. Il participe au maintien d'un corridor biologique qui s'étend depuis la Seine jusqu'au parc du Château de Fontainebleau. Nul doute que cette trame verte et bleue sera reprise dans le SCOT en cours d'élaboration sur le territoire de l'agglomération au titre des continuités écologiques assurant la circulation des espèces et les conditions de leur survie et de leur développement.

Enfin, l'action menée sur ce parc viendra s'inscrire utilement dans l'Agenda 21 lancé par la Ville d'Avon en 2010.

Démarche. L'éducation à l'environnement est un enjeu évident et la Ville d'Avon sensibilise dès le plus jeune âge à cet enjeu en s'appuyant sur de nombreux partenaires associatifs.

POUR PLUS D'INFORMATION

<http://www.avon77.com/-Environnement-.html>

<http://www.avon77.com/Le-developpement-durable-se-met-en.html>

http://www.avon77.com/IMG/pdf/A_c_lan_65_pour_le_site.pdf

Bourg-lès-Valence

Catégorie des villes de 10 001 à 30 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Espace François Mitterrand, 26500 Bourg-Lès-Valence, Drôme, Rhône-Alpes
- **Nombre d'habitants** : 18 910
- **Superficie** : 2 030 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : eau, énergie, aménagement, urbanisme
- **ZNIEFF** : type I et II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : GESTION DE L'EAU »



Bassin de récupération réalisé lors du réaménagement de l'Avenue de la Résistance

Nom du projet : RECUPERATION DES EAUX DE PLUIE

Structure chargée de la mise en œuvre : Ville de Bourg-lès-Valence

Contact : Nicolas DAUJAN, Responsable du Pôle développement durable, tél. 04.75.79.46.62, nicolas.daujan@bourg-les-valence.fr

Financement :

Ligne budgétaire de 2 500€ (pour la subvention). Financement commune.

Durée :

- Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Chabanneries – 2001-2011.
- Opération récupérateur d'eau : 2009 – aujourd'hui.

Objectifs

L'aménagement de nouvelles plantées lors de nouveaux aménagements accompagné par l'entretien des nombreux canaux de la ville et l'arrêt progressif de l'utilisation des pesticides par les services municipaux (engagé en 2011) est à même de constituer de véritables corridors écologiques en milieu urbain lieu privilégié pour le développement de la biodiversité urbaine. La récupération des eaux de pluie et l'infiltration directe sur les parcelles permettent de préserver la ressource en eau nécessaire au bon maintien de la biodiversité.

Apport pour la biodiversité

L'aménagement de la ZAC des Chabanneries, via une approche environnementale de l'urbanisme (la première du département de la Drôme) a soulevé, entre autre, le problème de la gestion des eaux pluviales. Si cet élément a bien évidemment été pris en compte dans les aménagements des équipements de la ZAC avec la création de nouvelles plantées pour la récupération des eaux de ruissellement, la volonté était aussi de mieux gérer les eaux de pluies sur les parcelles des particuliers en encourageant la mise en place de récupérateurs d'eau de pluie à



Nouveaux plantés et bassin sur le site de la ZAC des Chabanneries

travers une note environnementale du cahier des charges, mais également de systématiser l'infiltration des eaux de pluie sur la parcelle via des puits perdus et des fossés drainants. Dès que cela s'avère possible la récupération des eaux de pluie est conseillée sur l'ensemble de la commune. De même la réflexion est également menée lors de la création/rénovation de bâtiments



communaux (école des Chirouzes) et d'aménagements routiers (avenue de la Résistance).

Mesures mises en œuvre

Un encouragement supplémentaire à la mise en place de récupérateurs d'eau de pluie par les particuliers a semblé une nécessité. Après avoir envisagé l'achat en gros de récupérateurs d'eau de pluie afin de les revendre à bas coût aux citoyens Bourcains (à l'instar de ce qui se pratique souvent pour les composteurs), il a été décidé la mise en place d'une subvention à l'achat de tels équipements (25% HT plafonné à 150€).

Afin d'encourager la bonne intégration de ces récupérateurs d'eau souvent peu esthétiques, une subvention plus importante est allouée aux récupérateurs habillés de bardage bois (50% HT plafonné à 200€). Mise en place fin 2009 et couplée à une campagne de communication dans le bulletin municipal et le service urbanisme, la subvention a remporté un succès mitigé et est en cours d'évaluation afin de l'adapter aux besoins des citoyens Bourcains (volume minimal, contraintes techniques).

POUR PLUS D'INFORMATION

<http://www.bourg-les-valence.fr/Cadre-de-vie-et-environnement/Developpement-Durable>

Canteleu

Catégorie des villes de 10 001 à 30 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 13, Place Jean Jaurès, 76380 Canteleu, Seine-Maritime, Haute-Normandie
- **Nombre d'habitants** : 14 206
- **Superficie** : 1 761 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : aménagement du territoire, gestion des espaces verts, urbanisme
- **Zones protégées** : zone Natura 2000, PNR
- **ZNIEFF** : type II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : ESPACES VERTS PUBLICS »



Nouvelle composition des massifs : plantes persistantes, plantes annuelles et mulch

Nom du projet : MISE EN PLACE PROGRESSIVE DE LA GESTION DIFFERENCIEE

Structure chargée de la mise en œuvre : Centre technique municipal de la Ville de Canteleu

Contact :

- Alain MASSON, Directeur Adjoint des services techniques
- Gérard LEVILLAIN, Adjoint au Maire en charge des travaux et du développement durable,
citoyennete@ville-de-canteleu.com

Financement :

Le projet n'a pas modifié

fondamentalement le budget. Au-delà de l'achat de quelques matériels spécifiques, il s'agit essentiellement d'intégrer de nouvelles méthodes de travail.

Durée :

Dès 2008, identification des objectifs politiques dans le nouveau mandat. Puis, chaque année, suivi et renforcement de la gestion différenciée, accompagnée de la formation des agents. Ce projet n'a pas de date de fin puisqu'il s'agit d'améliorer en continu la gestion des espaces verts de la ville et de s'adapter à l'environnement.

Objectifs et mesures mises en œuvre

- **Penser et concevoir autrement la gestion des espaces verts**
 - Amélioration du cadre de vie des habitants en mettant à leur disposition une diversité d'espaces.
 - Education du public à l'environnement.
- **Planter différemment**
 - Incorporation des plantes vivaces, mise en place de mulch ou paillages.
 - Développement d'un fleurissement champêtre favorisant la faune avec une signalétique adaptée, création de tâches et de bandes de gazon fleuri.
 - Plantation de plantes à bulbes à différents endroits du cœur de la ville; plantation de jonquilles sur les pelouses, aux pieds d'arbres, sur les terres-pleins. Les fleurs et les feuilles ne sont pas coupées tout de suite afin de permettre aux bulbes de se régénérer.
 - Végétalisation des pieds d'arbres à l'aide de couvre-sol ou paillage.
 - Poursuite de modifications de compositions de certaines jardinières. Abandon de trames de plantes annuelles au profit d'arbustes et de vivaces et graminées.



- Redéfinition de massifs composés de 2/3 d'arbustes en arrière plan pour créer un rideau végétal, et maintien d'un tiers de la surface en plantes annuelles afin d'apporter la touche de couleur à la belle saison.
- Apport systématique de couvre-sols dans les massifs, gravière de couleur, fève de cacao, écorce de pin.
- Choix des essences; retour à des plantations plus locales dans les massifs, telles que : graminées, vivaces, plates à rocailles sèches.



Plantation de prairies fleuries sur la ville

➤ **Préserver la biodiversité des espaces naturels**

- Espacement volontaire et progressif entre deux tontes.
- Mise en place d'une politique de fauchage raisonné assurant le dégagement de visibilité aux carrefours et dans les virages.
- Diminution progressive de l'emploi des produits phytosanitaires en vue d'une suppression totale à moyen terme.
- Intégration d'une clause d'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires dans le marché dédié à la tonte et l'entretien d'espaces.

➤ **Arroser mieux**

- Gérer les ressources naturelles.
- Arroser de façon raisonnée.
- Installation d'une citerne pour récupération des eaux de pluie.

➤ **Gérer les déchets**

- Utilisation d'un broyeur pour fabrication du mulch.
- Valorisation des déchets verts.

Cesson-Sévigné

Catégorie des villes de 10 001 à 30 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 1, Esplanade de l'Hôtel de Ville, 35510 Cesson-Sévigné, Ille et Vilaine, Bretagne
- **Nombre d'habitants** : 15 853
- **Superficie** : 3 214 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : gestion des espaces verts communaux, gestion de l'assainissement collectif et non collectif, gestion de l'eau pluviale

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : ESPACES VERTS PUBLICS »

Nom du projet : LA GESTION DIFFERENCIEE SUR LA VILLE DE CESSON-SEVIGNE



Principe des sites laissés en fauchage tardif

Structure chargée de la mise en œuvre : les services techniques de la ville de Cesson-Sévigné

Contact :

- Luc BRIENT, Elu à l'environnement et l'agriculture, tél. 06.08.81.33.85, luc.brient@ville-cesson-sevigne.fr
- Samuel CAUCHARD, Responsable environnement aux services techniques de la ville, tél : 02.99.83.52.06, samuel.cauchard@ville-cesson-sevigne.fr

Financement :

- 2 500€, pour financer la formation sur les principes de la gestion différenciée et la flore sauvage dispensée par Louis DIARD, botaniste au Conseil général 35.
- 40 000€, pour l'achat d'une tondeuse ramasseuse, capable de faucher des prairies enherbées. La mise en place et l'application du projet est fait en régie par les agents du Service espaces verts de la Ville.
- 1 500€, pour l'achat de plantes vivaces afin de remplacer le fleurissement traditionnel dans une partie des massifs de la ville.
- 1 500€, pour l'achat d'arbustes afin de remplacer le fleurissement traditionnel dans une partie des massifs de la ville.
- Prévision d'acheter un broyeur à couteaux (30 000€ environ) pour 2011, pour permettre l'utilisation et la valorisation du paillage et du compostage sur la commune.

Durée : à partir de janvier 2009

Objectifs et mesures mises en œuvre

Depuis 2009, le Service environnement et cadre de vie de la Ville de Cesson-Sévigné a mis en place une gestion différenciée de ces 185 ha d'espaces verts publics.

4 codes d'entretien différents ont été établis pour l'ensemble des espaces verts communaux. Ils se définissent de la façon suivante :

- **code 1** : espaces horticoles, espaces de prestige très soignés ;
- **code 2** : espaces jardinés sollicitant moins de présence de l'équipe d'entretien ;
- **code 3** : espaces d'accompagnement d'aspect plus naturel, sans engrais ni traitement phytosanitaires ;
- **code 4** : espaces naturels où le jardinier accompagne la nature.

Pour chaque site, des fiches résumant les aménagements et les entretiens à faire. Elles deviennent une sorte de guide pour les équipes d'entretien sur le terrain.

Mettre en place une gestion différenciée nécessite de numériser, à l'aide d'un logiciel de cartographie (Système d'Information Géographique), les espaces verts publics, de les expertiser sur place un par un en les caractérisant par le type des espèces végétales présentes (pelouses, arbres, chênes, conifères, arbustes, bulbes, etc.).

Le principal objectif de la cartographie est de réaliser un inventaire non-exhaustif de l'ensemble des espaces végétalisés entretenus par les services techniques de la Ville. La cartographie concerne les 8 secteurs entretenus par la Ville de Cesson-Sévigné (Beausoleil, Bellevue, Boulais, Bourgchevreuil, centre-ville, golf, la Monniais et gestion déléguée). Elle distingue quatre strates végétales qui se différencient par le type d'entretien appliqué : *la strate arborée*, *la strate arbustive*, *la strate florale*, *la strate herbacée*. A ces quatre strates végétales s'ajoute une cinquième qui concerne *le mobilier urbain*.

La réalisation de cette cartographie a été traduite en atlas. Chaque atlas est composé de fiches qui correspondent à un site d'entretien. Ce support de gestion permet une utilisation rapide sur le terrain afin de mettre à jour ou de proposer de nouveaux axes de gestions. Il s'agit d'un outil d'échange entre les agents sur le terrain et les responsables des espaces verts de la Mairie.



Panneaux expliquant à la population pourquoi ces sites sont laissés en fauche

Résultats

La Ville a laissé une partie de l'espace vert du boulevard des Alliés en fauche agricole dite tardive. Le résultat a été la réapparition d'une espèce assez rare d'orchidée (l'Orchis Bouffon ou *Orchis morio*) qui, n'étant plus coupée régulièrement par les tontes, a pu se développer et fleurir dans la prairie en fauche.

Désormais, les plantes à fleurs sont plus nombreuses que les plantes herbacées, ce qui donne lieu à un fleurissement naturel qui s'intègre autrement au paysage. La fauche tardive permet de laisser les végétaux se développer jusqu'à leur germination et floraison. La plante est alors le support nourricier à plus d'insectes et favorise ainsi la biodiversité.

La gestion différenciée de certains sites va apporter plus de « naturalité » dans la ville. Elle va permettre de diversifier la flore et de favoriser la continuité des divers cheminements à travers la ville pour le bien être de tous. Autre point important de cette gestion : la nécessité de développer les liens végétalisés entre tous les secteurs pour favoriser la présence des espèces animales comme végétales de façon pérenne.

POUR PLUS D'INFORMATION

<http://www.ville-cesson-sevigne.fr/>

Cognac

Catégorie des villes de 10 001 à 30 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Hôtel de Ville, 68, Boulevard Denfert-Rochereau, 16108 Cognac, Charente, Poitou-Charentes
- **Nombre d'habitants** : 19 409
- **Superficie** : 1 550 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : gestion différenciée des espaces verts, collecte des déchets, gestion d'un parc forestier
- **Zones protégées** : zone Natura 2000, ZPPAUP
- **ZNIEFF** : type I et II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « OUTILS DE PLANIFICATION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE »

Nom du projet : REHABILITATION DU PARC FRANCOIS 1^{ER} APRES LA TEMPETE 1999



Prairie ouverte

Structure chargée de la mise en œuvre :

Il s'agit de la Ville de Cognac qui a confié la gestion à l'ONF Poitou-Charentes, selon un Plan d'aménagement du parc François 1^{er} approuvé le 14 mars 2005 par le Conseil municipal de Cognac.

Contact :

- Ville de Cognac : Benoit FULPIN, Service urbanisme et environnement, tél. 05.45.82.43.77, benois-fulpin@ville-cognac.fr
- « L'association les amis du parc François 1^{er} » : Francis BARDAUX, Responsable du parc François 1^{er} à la Ville de Cognac et Président de l'association, tél. 05.45.35.19.59, francis-bardaux@orange.fr

Financement :

- Il y a eu juste après la tempête un financement de la Région (1 250 000F HT en 2001) et de l'Etat, permettant la réhabilitation du site.
- Les frais d'entretien du parc sont désormais à la charge de la Ville. Budget investissement engagé pour le parc en 2010 était 43 885,19€.

Durée :

- En 1999 : mise en état provisoire du site, dégager et enlever les arbres cassés et arrachés, laissés à terre et plantation de quelques arbres.
- 2004 – 2018 : Plan d'aménagement du parc.

Objectifs et mesures mises en œuvre

En 1943, le site fut classé monument historique. Ce classement a permis de protéger le parc jusqu'à nos jours. Malheureusement après la tempête de 1999 le constat fut sévère : le parc avait perdu les 2/3 de ses arbres (4 500 arbres). C'est à la suite de cette catastrophe qu'il a été décidé de faire un plan d'aménagement.

Dès le départ, le parti pris fut, malgré l'aspect fastidieux du travail, de préserver les jeunes pousses et les grands arbres intacts. L'objectif étant de reconstituer la forêt grâce aux semis naturels, en préservant des îlots de végétation se régénérant tout seuls avec juste un dégagement de semis, pour limiter les végétaux envahissants (type ronces). Le Plan d'aménagement du parc a la particularité de prévoir un certain nombre d'opérations destinées au maintien de la plus grande biodiversité possible :



- Préservation de tous les grands arbres survivants, mémoire vivante de l'ancien parc et pourvoyeurs de graines (semis naturels).
- Maintien des arbustes du sous-bois et donc de leurs flores et faunes associés.
- Préservation de vieilles souches et de bois mort sur le sol afin de maintenir les micro-organismes et insectes décomposeurs.
- Conservation des arbres creux, vieillissants ou morts, afin de créer des habitats particuliers. Les cavités servent de logement aux insectes, aux oiseaux aux chauves-souris et à certains mammifères.
- Création de lisières entre les parcelles, au bord des allées, fin de favoriser les plantes à fleurs et les insectes butineurs (abeilles, papillons, bourdons, etc.)
- Création de prairies ouvertes pour le développement des plantes herbacées et à fleurs indispensables à l'ensemble de l'écosystème.
- Restauration d'une mare forestière pour les espèces spécifiques de ce type d'habitat (grenouilles, salamandres, libellules, etc.)
- Rappel au public par arrêté municipal, de l'interdiction de prélèvement de toutes les espèces végétales et animales (conformément au Code de l'environnement).
- Mise en place de différents cheminements s'appuyant sur des points historiques (vieux murs d'enceinte, butte des Sarrazins) ou naturels (point de vue sur la Charente, mare forestière).



Mare forestière

Résultats

L'application du Plan d'aménagement a donné depuis 8 ans de très bons résultats. Un grand nombre d'espèces (insectes, oiseaux, mammifères) se sont appropriées le site. Des recensements et des inventaires sont effectués à chaque saison. Ainsi, on sait que le parc est occupé par le chevreuil, le renard et le pic vert. Les grandes prairies laissées aux herbes folles sont devenues de grandes réserves à insectes.

POUR PLUS D'INFORMATION

http://www.tourism-cognac.com/fr_decouverte/02parc_jardins.htm

Combs-la-Ville

Catégorie des villes de 10 001 à 30 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Place de l'Hôtel de Ville, 77380 Combs-la-Ville, Seine-et-Marne, Ile-de-France

- **Nombre d'habitants** : 21 603

- **Superficie** : 1 448 ha

- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : gestion des espaces verts, sensibilisation des agents et de la population, système de management environnemental, projet d'aménagement et de développement durable (PADD), assainissement, eau potable.
Compétences partagées: plan de déplacement urbain (plan des liaisons douces), plan climat, plan de prévention du bruit, gestion des déchets, charte Aquibrie, charte forestière.

- **Zones protégées** : ENS

- **ZNIEFF** : type II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITE ET CITOYENNETE : COMMUNICATION ET COOPERATION »



Nom du projet : SEMAINE DE DEVELOPPEMENT DURABLE SUR LA THEMATIQUE DE LA BIODIVERSITE 2010

Financement : budget communal

Durée : de 29 mars au 9 avril 2010

Objectifs

Sensibiliser les habitants de la commune aux problématiques liées à la biodiversité quel que soit leur âge.

Mesures mises en œuvre

Organisation d'activités (ateliers manuels, sortie plein air, expositions, conférence sur le thème de la gestion différenciée, concours de création artistique, spectacle musical et théâtral).

Résultats

Très forte participation des habitants.



Coudekerque-Branche

Catégorie des villes de 10 001 à 30 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Place de l'Hôtel de Ville, 59210 Coudekerque-Branche, Nord, Nord-Pas-de-Calais
- **Nombre d'habitants** : 22 994
- **Superficie** : 914 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : biodiversité, sensibilisation et éducation à l'environnement
- **ZNIEFF** : de type II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITE ET CITOYENNETE : COMMUNICATION ET COOPERATION »

Nom du projet : AMENAGEMENT DE LA FERME VERNAELDE : ESPACE BIODIVERSITE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT



La Ferme Vernaelde

Structure chargée de la mise en œuvre : Mairie de Coudekerque-Branche

Contact : David AERNOUITS, Directeur du Pôle environnement, développement durable et grands espaces, tél. 06.33.01.26.17, environnement@ville-coudekerque-branche.fr

Financement : 100% communal

Durée :

Le projet a débuté en mars 2008 et est toujours en perpétuel développement.

Objectifs et mesures mises en œuvre

Le site de la Ferme Vernaelde est en refonte grâce à un projet communal. Sa position est stratégique : 15 ha de zones prairiales jouxtant des zones boisées. Nous avons la chance d'avoir un joyau vert encore à l'écart de projets touristiques forts dont la faiblesse serait de dénaturer le site. La volonté communale est de garder un caractère champêtre, rural, mêlant patrimoine historique et vert.

Les premières étapes ont été la construction du « jardin de l'avenir ». Ce projet, en constante évolution, consiste à planter un arbre pour chaque nouveau né coudekerquois, et ce en forme de spirale avec pour centre un chêne, symbolisant la Charte de l'environnement. Le long d'un piétonnier de 500 m de long viendra se greffer un panel d'aménagements écologiques et de plantations dont les objectifs ont été de créer à la fois une zone ludique et une zone refuge pour les animaux.

Géré de façon écologique, ce site est également un outil pédagogique pour les familles, écoles, et structures diverses qui fréquentent le site. Terrain de jeux pour les enfants, ce site est aussi encadré par un labyrinthe géant en phase finale de construction.

On peut aussi trouver sur le site de Vernaelde un Centre équestre communal, dont la spécificité équine, reconnue par la FFE au niveau national est le respect de la nature à cheval. La compétition n'est pas l'objectif premier, mais plutôt la balade, la randonnée et



Jardin de l'Avenir



le treck qui sont mis en avant.

Une batterie de blockhaus datant de la Seconde guerre mondiale est également présente sur le site. On trouve donc des enclos animaliers (qui vont se développer ces prochaines années), à côté de blockhaus ! On a joué la carte de l'alliance entre le patrimoine historique et naturel, le caractère rural qui est notre patrimoine, et le patrimoine historique. Grâce à ce site nous accueillons des centaines de visiteurs par an, qui se composent d'enfants, de parents, de grands parents,... C'est la carte de l'intergénérationnel qui prime. Le projet futur concernant ce patrimoine historique, serait d'installer une exposition permanente dans les blockhaus sur la thématique de la Seconde guerre mondiale.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.ville-coudekerque-branche.fr

Digne-les-Bains

Catégorie des villes de 10 001 à 30 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Hôtel de Ville, Place Général de Gaulle, 4000 Digne-les-Bains, Alpes-de-Haute-Provence, Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **Nombre d'habitants** : 19 000
- **Superficie** : 10 842 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : biodiversité, eau, qualité de l'air, bruit, mobilité, énergie, éco-fonctionnement, espaces verts
- **Zones protégées** : RNN
- **ZNIEFF** : type I et II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITE ET CITOYENNETE : COMMUNICATION ET COOPERATION »

Nom du projet : FESTIVAL INVENTERRE



Affichage en ville © Sylvain Philippe

Structure chargée de la mise en œuvre : Mairie de Digne-les-Bains

Contact : Sandrine ISOARD, Chargée de mission environnement, Coordinatrice du festival, tél. 04.92.30.52.00, sandrine.isoard@dignelesbains.fr

Financement :

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Communauté de communes des 3 Vallées
- SUEZ Environnement

Durée : du 1^{er} au 4 juillet 2010

Objectifs

Les Alpes de Haute-Provence constituent la première région de France et une des toutes premières en Europe pour la diversité des espèces animales et végétales. Dans le contexte actuel de perte de la biodiversité à l'échelle mondiale, ce patrimoine mérite d'être mieux connu et valorisé à travers un évènement phare organisé chaque année au cœur du territoire du Pays d'ignois.

Mesures mises en œuvre et résultats

Du 1^{er} au 4 juillet 2010, la Ville de Digne-les-Bains organisait la première édition du festival de la biodiversité. Cette manifestation originale de culture scientifique a réuni environ 2000 visiteurs sur trois jours. Inventerre se déclinait selon deux grands axes :

- **un axe scientifique** à travers un grand inventaire de la biodiversité sur le territoire communal par une soixantaine de naturalistes venus de toute la France,
- **un axe culturel et ludique** à travers une programmation filmique, un cycle de conférences, un salon du livre, des cafés scientifiques, un concours photo, des expositions, des sorties de découverte et autres animations.



Atelier aquarelles © Christiane Bonnardel



L'esprit de ce festival **accessible à tous et gratuit** s'est voulu avant tout basé sur la **découverte** et la **rencontre**. Le **partage de la connaissance** et de la prise de conscience des **enjeux de conservation** a constitué toute l'originalité de cet évènement « *in natura* ».

Forte de ce succès et de la satisfaction du public, des invités et de l'équipe organisatrice, la Ville de Digne-les-Bains souhaite s'engager dans l'organisation d'une deuxième édition.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.festival-inventerre.com



Fontainebleau

Catégorie des villes de 10 001 à 30 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie :** Hôtel de Ville, 40, rue Grande, 77300 Fontainebleau, Seine-et-Marne, Ile-de-France
- **Nombre d'habitants :** 16 302
- **Superficie :** 17 205 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement :** entretien espaces verts municipaux, enlèvement déchets encombrants, déchets verts liés à l'activité communale et déchets ménagers divers de voirie, urbanisme – volet environnemental des documents et projets d'aménagement.
- **Zones protégées :** zone Natura 2000, RN, RB
- **ZNIEFF :** type I et II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITE ET CITOYENNETE : COMMUNICATION ET



COOPERATION »

Nom du projet : FETE DES NATURIALES

Structure chargée de la mise en œuvre : Ville de Fontainebleau

Contact :

- Service conception, événements de Fontainebleau, tél. 01.60.74.90.30, manifestations@fontainebleau.fr
- Florent BESNARD, Mission développement durable, tél. 01.60.74.64.64, florent.besnard@fontainebleau.fr

Financement : 30 000€ (hors charges de personnel municipal et partenarial)

Durée : 5 jours du 12 au 16 mai 2010

Objectifs

Placé sous la thématique « *Alimentation et biodiversité* », les Naturiales 2010 avaient pour objectif de sensibiliser le grand public dans un esprit familial aux enjeux du développement durable sous l'angle spécifique de la protection de la biodiversité.

Mesures mises en œuvre

Plusieurs formats proposés pour décliner le thème :

- Un salon « *Alimentation et biodiversité* » rassemblant les acteurs agricoles institutionnels et privés, associatifs et médico-sociaux pour sensibiliser aux enjeux écologiques du défi alimentaire (production, régulation agro-environnementale, distribution, consommation, santé publique).
- 2 tables rondes : « *La biodiversité : qu'est-ce que c'est, pourquoi et comment la préserver ?* » (Association des naturalistes de la Vallée-du-Loing,



Naturiales Fontainebleau



ONF, Conseil général 77, Maison de l'environnement] ; « *Alimentation et biodiversité : comment répondre aux besoins des agriculteurs et des consommateurs ?* » (DRIAAF, Chambre d'agriculture, Carreau de Rungis, agriculteurs).

- Une projection du film « *Le Temps des grâces* », Dominique Marchais (2010) suivie d'un débat avec Slow Food Paris Mouffetard.
- Une conférence « *Alimentation durable, santé et environnement* » par le Pr. Belpomme, Président de l'ARTAC.
- Un village « *animation nature* » accueillant les partenaires institutionnels, associations naturalistes et sportives de Fontainebleau et alentours, une ferme pédagogique avec animations et ateliers pour informer les visiteurs sur leurs actions en faveur de la biodiversité.
- Un marché dominical « *produits terroir, bio, locaux, équitables* » et un pique nique campagnard festif.
- Une exposition photographique réalisée à partir de l'« observatoire floristique des 4 saisons » organisée par les écoles pour sensibiliser le public sur la diversité écologique, sa fragilité et finalement ses fonctions.
- Des points d'animation en ville sur la thématique « *loisirs et nature* ».
- Une charte « éco-commerçant » avec une opération d'engagement des magasins à mettre en valeur leurs pratiques éco-responsables.

Résultats

120 actions ; 130 partenaires ; 6 000 visiteurs.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.fontainebleau.fr



Matoury

Commune d'Outre-Mer

Catégorie des villes de 10 001 à 30 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Hôtel de Ville, 1, rue Victor Céide, 97351 Matoury, Guyane (DOM)
- **Nombre d'habitants** : 25 191
- **Superficie** : 13 719 ha
- **Zones protégées** : RNN
- **ZNIEFF** : type I et II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITE ET CITOYENNETE : COMMUNICATION ET COOPERATION »

Nom du projet : LES ENFANTS COMPRENNENT LA RESERVE ET EN PARLENT AUX ADULTES

Structure chargée de la mise en œuvre :

Réserve naturelle nationale du Mont Grand Matoury, co-gérée par la Mairie de Matoury et l'Office national des forêts. La Mairie de Matoury est chargée du volet animation de la réserve.



Panneau Lac Américain

Contact :

- Sergine CHOU-TIAM, Adjointe au Maire de la commune de Matoury en charge de l'environnement, tél. 05.94.35.32.32
- Bertrand GOGUILLON, Conservateur de la Réserve naturelle du Mont Grand Matoury, tél. 06.94.20.61.96
- Aurélien BERTRAN, Garde animateur de la réserve, tél. 06.94.20.36.03, rnn_montgrdmatoury@espaces-naturels.fr

Financement :

- Le projet a été financé par le Ministère en charge de l'environnement, dans le cadre de l'appel à projet 2009 « Education à l'environnement en réserve naturelle ».
- **Budget total** : 8 400€. En plus, grâce au Prix Jean-Roland 2010, la Commune de Matoury a reçu

5000€, permettant de récompenser les enfants pour leur implication dans le projet et de continuer à valoriser cette zone de la Réserve.

Durée : de juillet au décembre 2009

Objectifs

La Réserve naturelle nationale du Mont Grand Matoury est la plus grande réserve périurbaine de France (2 123 ha). Récente, créée en septembre 2006, elle est gérée en cogestion depuis l'année dernière par la Mairie de Matoury et l'ONF.

Les problématiques de gestion (décharges sauvages, chasse, etc.) sont importantes dans le secteur sud-est (quartier Concorde) du fait de la forte croissance démographique de l'île de Cayenne et de la pression urbaine limitrophe au périmètre de la réserve.

Ce projet permet de répondre à une forte attente sociale des habitants du quartier et des établissements scolaires en terme de valorisation pédagogique et récréative des lieux ainsi qu'en terme de réappropriation du site.



Mesures mises en œuvre et résultats

Un travail pédagogique a été mené durant le quatrième trimestre de l'année 2009 avec une classe de CM2 d'une école de quartier jouxtant la réserve, école élémentaire Concorde-Rochambeau, alliant animations sur le site de la réserve (chemin du lac) et en classe sur les thématiques de gestion et de protection : qu'est ce qu'une réserve naturelle nationale ? À quoi ça sert ? Présentation de la biodiversité de la réserve, faune et flore patrimoniale, les enjeux et problèmes de gestion, la réglementation...

Le travail des enfants a été valorisé par une restitution sous forme de dessins et de textes, utilisés pour créer les panneaux signalétiques de la Réserve pour l'accueil et l'information préventive des usagers. Ils ont été reproduits sur film adhésif et disposés au sein de structures supports en bois, installées en 3 endroits stratégiques de la voie d'accès et de circulation pédestre en Réserve.

Pour ce projet, la Mairie de Matoury a reçu de l'association Réserves naturelles de France et de la Fondation EDF « Diversiterre », le Prix Jean-Roland 2010 « *Réconcilier l'homme et la nature* », récompensant une action exemplaire d'éducation à l'environnement menée en réserve naturelle.



Animation en sortie



Montesson

Catégorie des villes de 10 001 à 30 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Place Roland Gauthier, 78360 Montesson, Yvelines, Ile-de-France
- **Nombre d'habitants** : 14 760
- **Superficie** : 765 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : démarche environnementale durable : politique de préservation de la plaine de Montesson et de l'activité maraîchère, mise en place d'une gestion écologique des espaces verts, adoption d'une démarche 21 déclinée en 27 actions, réflexion PLU en cours avec projet d'aménagement et de développement durable
- **Zones protégées** : ENS
- **ZNIEFF** : type I

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « OUTILS DE PLANIFICATION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE »

Nom du projet : PARC DEPARTEMENTAL DE LA BOUCLE DE MONTESSON



Panorama ponton pêcheur

Structure chargée de la mise en œuvre : Conseil général des Yvelines

Contact : Eliane BELISSONT, Chef du Service patrimoine naturel, tél. 01.39.07.80.05, ebelissont@yvelines.fr

Financement : 100 % Conseil général des Yvelines

Durée : 1997 à 2000 en incluant les études de maîtrise d'œuvre

Objectifs

L'objectif était d'aménager un espace de 20 ha afin d'y accueillir le public tout en conservant les atouts naturels et en respectant le rapport à l'eau. Ce site constitue une ZNIEFF pour son intérêt ornithologique. Il possède un étang et une roselière importante. Le projet a donc été ciblé sur la thématique « oiseau et zone humide ».

Mesures mises en œuvre et résultats

Des aménagements particuliers ont été réalisés : canal « d'isolation » (afin d'éviter



Observatoire



toute intrusion du public) et un observatoire. Des études d'inventaire de la faune plus particulièrement de l'avifaune sont menées pour assurer le suivi des espèces et programmer des interventions si nécessaire dans un objectif de préserver les habitats.

Une gestion différenciée est menée sur le parc, avec une différenciation typologique des espaces : prairies fauchées modérément permettant le développement de la flore spontanée, surveillance des invasives, mise en place de ruches, mise en place de brandes de bruyère pour assurer la tranquillité des oiseaux nichant en bord d'étang.

Des animations pédagogiques sont réalisées chaque année pour sensibiliser le public à l'ornithologie.

Montlouis-sur-Loire

Catégorie des villes de 10 001 à 30 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Place François Mitterrand, 37272 Montlouis-sur-Loire, Indre-et-Loire, Centre
- **Nombre d'habitants** : 11 059
- **Superficie** : 2 455 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : eau potable et assainissement, gestion des espaces verts, aménagement et urbanisme
- **Zones protégées** : zone Natura 2000, ENS
- **ZNIEFF** : type I

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITE ET CITOYENNETE : COMMUNICATION ET COOPERATION »



Journée portes ouvertes aux serres municipales

Nom du projet : ECHANGES DE BONNES PRATIQUES ET METHODES ALTERNATIVES

Structure chargée de la mise en œuvre : Mairie de Montlouis sur Loire. Le projet a été réalisé en interne.

Contact : Martine SALMON, Adjointe au Maire développement durable Agenda 21, Conseillère régionale, tél. 02.47.45.85.85, martine.salmon@elus.regioncentre.fr

Financement :

Lors de la journée portes ouvertes, ce sont les agents du Service parcs et jardins qui se sont impliqués dans la démarche et ont mis leur savoirs et

savoirs faire au service de la population. Le projet a donc été mis en œuvre en interne et n'a pas nécessité de financement. Concernant la création de fiches de bonnes pratiques, aucun financement n'a été nécessaire puisqu'elles ont été réalisées par le service communication de la ville. Dans un souci d'économie de papier, ces fiches sont dématérialisées, consultables sur le site Internet de la Ville, mais il existe quelques exemplaires papier en Mairie.

Durée :

La journée portes ouvertes des serres municipales s'est déroulée le 1^{er} avril 2010 et se renouvellera chaque année à la même époque. La durée de l'opération de sensibilisation, d'échanges de bonnes pratiques envers la population est indéterminée.

Objectifs

L'objectif de la journée portes ouvertes des serres municipales était de partager avec les habitants les méthodes et techniques de gestion des espaces verts respectueuses de la biodiversité mises en place au sein du Service parcs et jardins pour une application dans les jardins privés.

Mesures mises en œuvre et résultats

En effet, soucieux du patrimoine paysager de la ville, le Service des parcs et jardins de Montlouis-sur-Loire a souhaité à travers cette journée, livrer ses conseils et secrets de jardinage aux montlouisiens. Les services en ont profité également pour faire des démonstrations et donner des explications concernant les techniques et avancées dans le cadre de ses activités (lutte biologique et paillage entre autres). L'opération s'est révélée être une réussite puisqu'une



cinquantaîne de personnes sont venues à la rencontre de nos agents. Nous envisageons ainsi d'étendre l'opération aux écoles, centres de loisirs, etc.

D'autre part, afin de faire profiter à toute la population de tels conseils, la création d'une fiche de « *Bonnes pratiques au jardin* » permet aux particuliers de savoir de quelle façon la Ville s'implique dans la démarche de développement durable, de connaître les pratiques de nos agents dans le traitement des espaces verts, mais aussi d'appliquer ces bonnes pratiques à l'échelle de leur jardin. En ligne sur le site Internet de la Ville et disponible en Mairie, cette fiche explique les astuces simples du service.



Panneaux d'affichage expliquant les méthodes alternatives utilisées par les agents du Service parcs et jardins

Ces démarches constituent un pas en avant dans l'amélioration continue de notre Agenda 21 puisqu'elles permettent de sensibiliser la population à une gestion raisonnée de leur jardin et par extension à une plus grande prise en compte des problématiques liées à la biodiversité et au développement durable. La réussite de ce projet est notamment due à l'appel à la population lancé à travers les médias locaux : presse (Vivacité, la Nouvelle République), radio, mais aussi grâce aux panneaux d'information lumineux et au site Internet de la Ville.

POUR PLUS D'INFORMATION

Lien vers lequel sont disponibles les conseils de bonnes pratiques et la fiche « *Bonnes pratiques au jardin* » :

<http://www.ville-montlouis-loire.fr/developpement-durable--agenda-21/echange-de-bonnes-pratiques/171-agenda-21--echanges-de-bonnes-pratiques.html>

Mont-Saint-Aignan

Catégorie des villes de 10 001 à 30 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie :** Hôtel de Ville, 59, rue Pasteur, 76130 Mont-Saint-Aignan, Seine-Maritime, Haute-Normandie
- **Nombre d'habitants :** 20 712
- **Superficie :** 794 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement :** gestion des espaces naturels, boisés et espaces verts de la commune, bâtiments économes en énergie, plan climat, urbanisme durable, éco-quartier
- **ZNIEFF :** type II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « *GESTION DE LA NATURE : ESPECES ET HABITATS NATURELS* »

Nom du projet : PARTENARIAT VILLE DE MONT SAINT AIGNAN/LPO : PROTECTION DES HABITATS : DEVELOPPEMENT D'ESPACES DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DE DECOUVERTE DE LA NATURE DE PROXIMITE



Animation nichoirs

Structure chargée de la mise en œuvre : Service urbanisme et environnement de Mairie de Mont-Saint-Aignan

Contact : Service urbanisme et environnement, tél. 02.35.14.30.09, services.techniques@montsaintaignan.fr

Financement : Mairie :

- 10 000€ TTC en 2010
- 2 000€ TTC en 2011 et 2012

Durée :

- Inventaire réalisé par la LPO : 2009/2010
- Animations : 2010 à 2013
- Mise en œuvre des mesures de gestion par la Ville : 2010 et au delà

Objectifs et mesures mises en œuvre

- **Réalisation d'un inventaire naturaliste** (avifaune, flore, mammifères, invertébrés) sur les espaces verts et les zones urbaines significatifs de la commune. Cet inventaire a eu pour objectifs de capter les priorités en terme de qualité écologique et de préservation sur le territoire de la commune. Il sert à définir l'intérêt patrimonial des espaces verts de la ville afin de déterminer les mesures de gestion pertinentes de ces espaces (plantation de haies, création de mosaïques de milieux, etc.) et d'assurer la préservation de la biodiversité présente et l'accueil des espèces potentielles.
- **Sensibilisation du public à l'environnement et aux richesses naturelles proches de chez eux.** Programmation d'animations réalisées par la LPO en 2010 destinées à différents publics cibles :
 - Deux animations destinées aux habitants afin de présenter le travail d'inventaire réalisé, les espèces rencontrées et les mesures de préservation envisageables (mai et juin 2010).
 - Trois animations avec le Centre de loisirs (objectif éducation à la nature) proposant une sortie de découverte et la fabrication et l'installation de nichoirs dans le parc du Bois des compagnons, parc ouvert à tous (juillet et août 2010).
 - Une promenade découverte pour les agents de la commune (septembre 2010) afin de faire des mesures mises en place pour préserver la biodiversité un projet partagé par tous.



- Une animation « hirondelles » en juin par les enfants d'une école.
- Un atelier en septembre/octobre 2010 permettront la fabrication en famille par les habitants de mangeoires et nichoirs.

➤ **Préservation d'arbres à cavités dans le bois du Cotillet.** Dès la réalisation de l'inventaire, des loges de pics ont été observées dans le bois du Cotillet. Il a été décidé de conserver sur pied ces arbres en les transformant en totem (suppression du tronc au dessus de la cavité et des branches) afin de préserver un habitat pour les insectes se nourrissant de bois morts et



Animation nichoirs

et jouant un rôle dans la chaîne alimentaire de certains oiseaux et mammifères. La préservation de ces arbres est expliquée par un panneau informatif destiné à sensibiliser le public à ce nouveau type de gestion des arbres morts et à son rôle dans la préservation de la biodiversité.

➤ **Transformation de pelouses en prairies naturelles avec mise en place d'une fauche avec exportation.** Certaines zones anciennement tondues ont été transformée en 2010 en prairies naturelles permettant de créer un écosystème plus riche apte à favoriser la biodiversité (zones de plaine inondables notamment).

Résultats

A apprécier à partir de l'année 2010.

POUR PLUS D'INFORMATION

Site Internet de la Mairie de Mont-Saint-Aignan (mise en ligne d'un rapport simplifié de l'inventaire LPO): <http://www.montsaintaignan.fr/cadre-de-vie/urbanisme-et-environnement/>



Saint-Martin-de-Crau

Catégorie des villes de 10 001 à 30 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 1, Place du Dr. Bagnaninchi, 13310 Saint-Martin-de-Crau, Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur

- **Nombre d'habitants** : 11 321

- **Superficie** : 21 487 ha

- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : collecte des déchets, gestion des espaces verts, animateur Natura 2000

- **Zones protégées** : zone Natura 2000, RNN, PNR, ENS

- **ZNIEFF** : type I et II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : ESPECES ET HABITATS NATURELS »

Nom du projet : ANIMATION DU DOCOB NATURA 2000 « CRAU » ET « CRAU CENTRALE - CRAU SECHE »

Structure chargée de la mise en œuvre : Mairie de Saint-Martin-de-Crau

Contact : Catherine RUGARI, Chargé de mission NATURA 2000, tél. 04.90.47.17.29, c.rugari@ville-saint-martin-de-crau.fr

Financement : financement du poste de Chargé de mission Natura 2000 (en charge de l'animation du DOCOB) : 150 000€ (50% Etat / 50% Europe) sur 3 ans.

Durée : DOCOB Crau et Crau centrale/Crau sèche validé en 2004. Durée d'animation du DOCOB : 3 ans.

Objectifs et mesures mises en œuvre

- Confier la gestion de sites naturels protégés à une Mairie (peu commun).
- Apporter les connaissances sur les enjeux écologiques locaux par des actions de sensibilisation (réunions publics, articles, expositions). *Exemple : parution d'un article « Natura 2000 » dans l'Info Saint-Martin, rencontre avec les élus de communes, page internet en cours de préparation.*
- Privilégier l'échange et la concertation entre les acteurs du site suite à des différents, en satisfaisant les aspirations environnementales, sociales et culturelles, et économiques. *Exemple : protocole de remise en état d'un milieu naturel unique en Europe suite à sa destruction.*
- Développement d'outils de contractualisation favorables à la biodiversité du territoire craven. *Projets : Suivi des contrats avec agriculteurs s'engageant à l'utilisation de pratiques respectueuses (fauche tardive, limiter les intrants), Convention de gestion contre les plantes aquatiques envahissantes, mise en place d'abris pour les oiseaux protégés.*
- Accompagner les porteurs de projets dans la prise en compte de Natura 2000 afin d'éviter une perte de la richesse biologique. *Exemple : élaboration des PLU, projets de centrales photovoltaïques.*

Résultats

Encourager les acteurs du territoire à s'approprier la gestion des sites protégés, afin d'inscrire dans la durabilité, cette démarche participative et ce à l'échelle locale.



Extension d'un étang sur le site Natura 2000



Visite d'une propriété agricole pour un projet de mise en prairie de foin de Crau – Habitats Natura 2000



Les projets des autres communes dans la catégorie de 30 001 à 100 000 habitants



Commune de Cannes

Anglet

Catégorie des villes de 30 001 à 100 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 1, rue Amédée Dufour, 64600 Anglet, Pyrénées Atlantiques, Aquitaine
- **Nombre d'habitants** : 39 279
- **Superficie** : 2 693 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** :
Compétences déléguées à l'intercommunalité : eau, air, déchets, aménagement.
Partagées : protection des berges, falaises et plages contre l'érosion, gestion et entretien des cours d'eau.
En direct : gestion des espaces verts et naturels, propreté urbaine, surveillance et propreté des plages, qualité des eaux de baignade. Prévention et gestion des risques naturels, plans de secours.
- **Zones protégées** : zone Natura 2000, ENS
- **ZNIEFF** : type I

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : GESTION DE L'EAU »



La lagune artificielle

Nom du projet : RESTAURATION DE L'ETAT LAGUNAIRE D'UN LAC COTIER

Structure chargée de la mise en œuvre : Communauté d'agglomération de Bayonne, Anglet et Biarritz (CABAB). Agglomération Côte-Basque-Adour (ACBA) à partir du 1^{er} janvier 2011.

Contact :

➤ *Suivi de la réalisation technique de la vanne* :

Franck ETAVE, Ville d'Anglet, Contrôleur des travaux, tél. 05.59.58.31.59, f.etave@ville-anglet.fr; Patrice BRIOL, ACBA, Service infrastructure, tél. 05.59.44.74.81, p.briol@agglo-bab.fr

➤ **Gestion écologique** : Anne Francine LAFFONTAS, Ville d'Anglet, Service environnement et développement durable, tél. 05.59.57.74.76, af.laffontas@ville-anglet.fr

Financement :

246 491,49€ HT pour la réalisation de la conduite et de la vanne (80% par l'ACBA, 11% par le Département des Pyrénées-Atlantiques, 6% par la Région Aquitaine, 3% par l'Etat)

Les budgets de fonctionnement et d'investissement sont municipaux.

Durée :

De 1999 jusqu'en début d'année 2007, entre les études préalables sur l'ensemble du site et les réalisations.

Objectifs

Situés à l'embouchure du fleuve Adour à Anglet, les deux lacs du Boucau sont les vestiges d'une ancienne divagation du fleuve, exploités autrefois par une société de pêche, et entourés d'un espace naturel. En 2000, suite à un diagnostic écologique, un projet d'aménagement voit le jour ; il est ainsi question de créer un parc écologique de 14 ha afin



Vanne côté lac nord

de préserver ce milieu arrière dunaire littoral.

Mesures mises en œuvre et résultats

Il est ainsi décidé de rétablir l'état lagunaire passé d'un des deux lacs, le lac nord. A cette fin, des travaux sont menés en 2006 afin de restaurer une conduite existante et de rétablir la connexion du lac nord avec l'océan via l'Adour, soumis, en zone estuarienne, au flot des marées.



Sortie de la conduite côté Adour

Une étude hydrogéologique va mettre en évidence la présence de deux nappes d'eau souterraines : une d'eau douce et celle océanique salée, se confrontant sous les deux lacs, et influant sur leur salinité. La lagune artificielle est donc alimentée grâce aux manipulations de la vanne et par la nappe d'eau souterraine océanique.

Une campagne de mesures physico-chimiques, menée en 2008, va déterminer un protocole d'ouverture et de fermeture de cette vanne.

Ainsi, son ouverture pour l'apport en eau salée est effectuée manuellement 2 h avant la pleine mer pour un coefficient de marée supérieur à 61. La vidange du lac est alors réalisée au jusant pour le renouvellement de la masse d'eau.

Les variations du niveau d'eau de la lagune ont permis à la fois d'enrichir la biodiversité piscicole avec des observations régulières d'anguille européenne, d'anchois, de bar, de sar, de daurade royale, de crabe vert, mais aussi d'accueillir, dans la zone de marnage et grâce au reprofilage d'une partie des berges, une faune benthique de coquillages et de vers propice à la venue d'oiseaux limicoles tels que les chevaliers et les bécasseaux.

Géré par le Service environnement de la ville d'Anglet, le site est à la fois un lieu de découverte de l'environnement pour le grand public depuis 2007 mais également un lieu d'études scientifiques. Le partenariat passé avec l'Université des Sciences de la Côte Basque permet aux étudiants de réaliser des modules d'études physico-chimiques sur le terrain tout en contribuant à améliorer la connaissance du fonctionnement hydraulique du site. Une nouvelle étude du fonctionnement de la vanne doit être, dans ce cadre, réalisée en 2011.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.izadia.fr

www.anglet.fr

Blanc-Mesnil

Catégorie des villes de 30 001 à 100 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Hôtel de la Ville, Place Gabriel Péri, 93156 Blanc-Mesnil, Seine-Saint-Denis, Ile-de-France
- **Nombre d'habitants** : 51 109
- **Superficie** : 910 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : espaces verts, déchets, publicité
- **Zones protégées** : PNR

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : ESPACES VERTS PUBLICS »



Biodiversité : parc urbain juillet 2009

Nom du projet : ZONE D'OBSERVATION DE LA BIODIVERSITE DANS LE PARC URBAIN

Structure chargée de la mise en œuvre : Services techniques de la Ville de Blanc-Mesnil, Division environnement

Contact : Marc LERUDE, tél. 01.45.91.71.36

Financement :

- Le financement exact en 2010 est de 11 000€ TTC pour l'étude diagnostique « *Faune, flore et gestion différenciée* ». Cette étude a été confiée à l'Atelier CEPAGE. Elle se divise en 2 phases : une partie diagnostique faune/flore/biodiversité qui tient compte des usages présents et futurs et une seconde partie qui

tient compte des propositions de gestion différenciée et de petit aménagements afin de développer et maintenir la biodiversité. La prestation prend en compte des séances de travail sur le terrain d'une demi-journée avec les différents intervenants et gestionnaires du parc.

- Pour le budget 2011 la demande budgétaire est de 30 000€.
- Pour le budget 2012 la demande budgétaire est de 40 000€.

Durée :

La durée du projet ne peut pas être déterminée, des actions devront être entreprises tous les ans en termes d'implantation, mais aussi de préservation de ce qui a été déjà mis en place.

Objectifs

Les objectifs du projet sont le développement la biodiversité au sein du parc urbain tant du point de vue de la flore et de la faune, aussi que le développement des actions pédagogiques autour de cette thématique.

Les actions prévues pour améliorer le fonctionnement écologique de site : la création de pierriers pour lézards, la création de portions de murs en pierres demi-sèches, la fourniture et installation de nichoirs pour diverses espèces, la fourniture et pose de gîte à chiroptères, la fourniture et pose d'une signalétique d'interprétation écologique en divers points du site, travaux de plantation d'arbres et d'arbustes sur 2 boisements du parc urbain qui subissent de forte attaque de la maladie de la suie.

Des panneaux d'entrée du parc urbain qui



Hôtel à insectes mis en place en septembre 2010



donneront des indications sur la faune et la flore déjà présentes vont être mis en place prochainement et indiqueront également la mise en place d'une gestion harmonique au sein du parc.

Mesures mises en œuvre

Des actions ont été menées, notamment en réservant des emplacements au sein du parc urbain où la biodiversité peut s'exprimer dans sa toute spontanéité. Elles sont devenues des zones d'observations où une flore nouvelle est apparue, ou coexiste et s'imbrique différentes espèces et qui devient de ce fait des habitats potentiellement favorables à toute une micro faune.

Lors des journées de l'environnement des activités pédagogiques ont été menées en partenariat avec l'ODBU afin de faire découvrir à plus de 200 enfants la biodiversité.

Résultats

Trop tôt pour les définir. Nous sommes en attente des conclusions et propositions de l'écologue de l'Atelier CEPAGE qui devraient être communiquées début décembre 2010.

Caluire-et-Cuire

Catégorie des villes de 30 001 à 100 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Place du Docteur Frédéric Dugoujon, BP 79, 69642 Caluire-et-Cuire, Rhône, Rhône-Alpes
- **Nombre d'habitants** : 41 418
- **Superficie** : 1 038 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : gestion des espaces verts
- **Zones protégées** : ENS
- **ZNIEFF** : type I et II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITE ET CITOYENNETE : COMMUNICATION ET COOPERATION »

Nom du projet : ACTION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS : REALISATION D'UN HOTEL A INSECTES



Les jeunes du Conseil municipal d'enfants, Madame Vergnion, Conseillère municipale du CME, des adjoints, l'animatrice du CME, les jardiniers de la Ville

Structure chargée de la mise en œuvre : Service communication de la Ville de Caluire-et-Cuire

Contact : Fanny PIGNARD, Service communication, tél. 04.78.98.80.38, f.pignard@ville-caluire.fr

Financement : le projet n'a rien coûté à la collectivité puisqu'il ne s'agit que de matériel de récupération

Durée : début en décembre 2009

Objectifs et mesures mises en œuvre

Afin de restaurer et de protéger la biodiversité, la conception d'un hôtel à insectes permet d'attirer des insectes auxiliaires, préservant nos plantations

des agresseurs. Ce principe s'effectue par le biais de refuges adaptés à ces auxiliaires, dans un lieu calme, avec une bonne exposition et aux abords de plantes et arbustes mellifères.

Le choix du lieu d'implantation s'oriente sur le square Henri d'Or, rue de Margnolles pour plusieurs raisons :

- Ce square se situe en limitrophe avec la Croix-Rousse ce qui permet de montrer à nos voisins que la Ville de Caluire-et-Cuire est innovante dans ses idées.
- De plus, ce site est non loin d'une voie routière, permettant la vue du projet et la compréhension grâce à un panneau d'information sur la nécessité d'un hôtel à insectes aux passants et aux automobilistes.
- Le square Henri d'Or permet une exposition idéale pour les niches de nos insectes sud, sud-est afin de profiter au maximum du soleil levant l'hiver.

La Commission environnement du Conseil municipal d'enfants participe à cette réalisation et apporte un intérêt pédagogique aux caluirards et riverains.



Cannes

Catégorie des villes de 30 001 à 100 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie :** Place Bernard Cornut Gentile, 06400 Alpes-Maritimes, Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **Nombre d'habitants :** 70 610
- **Superficie :** 1 964 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement :** tous les domaines
- **Zones protégées :** zone Natura 2000, ENS
- **ZNIEFF :** type I et II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : GESTION DE L'EAU »



Iles de Lérins où sera mise en place une aire marine protégée dans une zone servant de frayère et de refuge pour de nombreuses espèces.

Nom du projet : CONTRAT DE BAIE DES GOLFES DE LÉRINS

Structure chargée de la mise en œuvre : Syndicat intercommunal du Contrat de Baie des golfes de Lérins (SIGLE)

Contact : François TURLAN, Directeur du SIGLE, Chargé de mission, tél. 06.34.04.68.67, f.turlan@golfesdelerins.fr

Financement :

Financement assuré par les maîtres d'ouvrages des différentes actions, subventionnés par 3 partenaires :

- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse
- Conseil général des Alpes-Maritimes

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le montant total des actions est estimé à 200 millions d'€ sur l'ensemble des 12 communes, avec des financements différents en fonction des actions : de 10 % à 80 % pour certaines.

Durée :

Projet initié dès 2003, en phase de mise en place depuis 2007, après une interruption de quelques années. La signature des acteurs est prévue pour 2011, donc une fin du projet estimée en 2015, voir 2017 si certaines actions ne sont pas achevées.

Objectifs

Le développement économique et touristique de la Côte d'Azur s'est appuyé sur la richesse et la qualité de son milieu marin. Conscientes de la fragilité du milieu littoral et des enjeux qu'il représente pour l'économie de l'ouest des Alpes-Maritimes, douze communes (Antibes, Auribeau sur Siagne, Cannes, Grasse, La Roquette sur Siagne, Le Cannet, Mandelieu – la Napoule, Mouans Sartoux, Mougins, Pégomas, Théoule sur Mer, Vallauris) se sont lancées dans une démarche globale de Contrat de Baie afin d'améliorer leur connaissance de ce milieu. Cette démarche permettra d'apporter les réponses adéquates aux pressions de plus en plus fortes qui s'exercent sur le littoral.



Station d'épuration « Aquaviva » en cours de réalisation, carboneutre et dont l'eau épurée sera utilisée pour le nettoyage des rues et l'arrosage des espaces verts et golfs.



Le Contrat de Baie est un instrument d'intervention à l'échelle du bassin versant.

Il fixe pour cette baie des objectifs de qualité des eaux, de valorisation du milieu aquatique et de gestion équilibrée des ressources en eau et prévoit de manière opérationnelle (programme d'actions sur 5 ans, désignation des maîtres d'ouvrage, définition du mode de financement et des échéances des travaux, etc.) les modalités de réalisation des études et des travaux nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Ces contrats sont signés entre les partenaires concernés : Préfet(s) de département(s), Agence de l'eau et les collectivités territoriales (Conseil général, Conseil régional, communes, syndicats intercommunaux).

Le Contrat de Baie constitue donc un outil commun opérationnel de gestion intégrée et raisonnée de la ressource et des usages du milieu naturel et marin.

Mesures

Une centaine d'actions ont été définies pour atteindre les objectifs de la démarche :

Volet A : Qualité des milieux :

- Amélioration de l'assainissement domestique et industriel.
- Amélioration de la gestion des eaux pluviales.
- Qualité des eaux de baignade.
- Lutte contre les inondations.
- Opérations « ports propres ».
- Lutte contre les pollutions en mer et sur le littoral.
- Préservation et restauration des milieux.

Volet B : Valorisation socio-économique des milieux littoraux et marins :

- Lutte contre l'érosion du littoral.
- Mise en place de mouillages organisés.
- Soutien aux déplacements maritimes.
- Pêche et aquaculture.
- Restructuration des ports.
- Mise en valeur des sites littoraux et marins.

Volet C : Communication et valorisation de l'information :

- Animation et gestion du Contrat de Baie.
- Etudes de suivi des milieux.
- Prévention des pollutions auprès du public.
- Education à l'environnement des scolaires et du grand public.

POUR PLUS D'INFORMATION

Site Internet : <http://gesteau.eaufrance.fr/> rubrique Contrats de rivière – Golfes de Lérins.

Colombes

Catégorie des villes de 30 001 à 100 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Place de la République, 92300 Colombes, Hauts-de-Seine, Ile-de-France
- **Nombre d'habitants** : 82 552
- **Superficie** : 781 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : propreté, espaces verts, écologie urbaine
- **Zones protégées** : ENS

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITE ET CITOYENNETE : COMMUNICATION ET COOPERATION »



Nom du projet : LE CENTRE NATURE :
ECOLE DE LA NATURE DEPUIS 1936

Structure chargée de la mise en œuvre : Le Centre Nature de Colombes est une structure du Service écologie urbaine au sein de la Direction de l'environnement.

Contact : Laurent SENFTLEBEN, Eco-animateur en charge du Centre nature, tél. 01.47.80.35.87,
lseftleben.colombes@orange.fr

Financement :

Le budget lié à l'action du Centre Nature est assuré par la collectivité. Des financements plus ponctuels peuvent avoir lieu dans certains cas comme l'aide de la région à la réalisation d'un outil pédagogique nommé « *la course du petit pois* ». Des financements d'études, diagnostics écologiques ou inventaires pourraient avoir lieu à partir de 2011 dans le cadre de la Charte régionale de la biodiversité.

Durée :

Le jardin botanique scolaire d'application devenu Centre Nature a été créé en 1936. Sa mission éducative en faveur de la nature et de la biodiversité n'a cessé que durant la période d'abandon du jardin (de 1963 à 1977). Ce projet ne se situe donc pas dans un laps de temps prédéfini.

Objectifs

Créé en 1936 par Pierre de Salabert, enseignant de la commune, le jardin botanique est un lieu d'éducation à l'environnement qui a vu se succéder des générations de colombiens. Fort d'un tel héritage, le Centre Nature est un lieu singulier, véritable havre de paix en plein milieu de la ville. Cependant, ce patrimoine n'est pas sans contraintes et implique des choix de gestion parfois délicats.

Les objectifs poursuivis sur le site :

- préserver le patrimoine historique de ce site ;
- maintenir sa fonction de jardin botanique ;
- appliquer une gestion écologique qui prenne en compte les potentialités naturelles du lieu ;
- sensibiliser les colombiens à la préservation de la nature et de la biodiversité.





Mesures mises en œuvre

- La mise en place de stratégies pédagogiques participatives et ludiques en faveur de la nature et de la biodiversité.
- Le maintien et l'amélioration de l'accès des publics en situation de handicap à des activités de découverte de la nature.
- La préservation et la valorisation du patrimoine historique propre au Centre Nature.
- La mise en place d'une gestion écologique labellisée par un

organisme de certification en tant qu'EVE (espace vert écologique). Cette méthode de travail assure une action durable du Centre Nature en faveur de l'environnement prenant en compte les grands principes du développement durable dans tous les domaines possibles (eau, air, bruit, biodiversité, déchets, énergie, choix des matériaux et produits, aspects humains et sociaux, respect du sol).

Résultats

- Le 2^{ème} prix aux Grand Prix de l'environnement des villes d'Ile-de-France en 2008 dans la catégorie « *Préservation et mise en valeur des paysages, biodiversité* ».
- Le 1^{er} prix dans la catégorie « *Education à l'environnement* » lors du Grand Prix de l'environnement 2008.
- 64 animations scolaires et 54 animations hors cadre scolaire ont été réalisées au Centre Nature en 2008/2009.
- 63 animations scolaires, 78 animations hors temps scolaire et 6 jours de formations ont été réalisées au Centre Nature en 2009/2010.
- Obtention du label EVE (espace vert écologique) délivré par la société Ecopass - Groupe Ecocert en 2010.

Issy-les-Moulineaux

Catégorie des villes de 30 001 à 100 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Hôtel de Ville, 62, rue du Général Leclerc, 92130 Issy-les-Moulineaux, Hauts-de-Seine, Ile-de-France
- **Nombre d'habitants** : 61 471
- **Superficie** : 425 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** :
Au sein de la Communauté d'agglomération Arc-de-Seine de 2004 à 2009, la Ville avait la compétence « espaces verts ». Depuis le 1^{er} janvier 2010 et la création de la Communauté d'agglomération Grand-Paris-Seine-Ouest, la Ville n'a plus cette compétence.
- **Zones protégées** : ENS

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : ESPACES VERTS PUBLICS »

Nom du projet : JARDIN DES COTEAUX : JARDIN SOLIDAIRE ET COLLECTIF



Petits déjeuners au jardin lors de l'opération nationale « RDV aux jardins »

Structure chargée de la mise en œuvre : Centre communal d'action sociale (CCAS) d'Issy-les-Moulineaux

Contact : Caroline GUINDE,
Responsable solidarités au CCAS, tél.
01.41.23.86.57, caroline.guinde@ville-issy.fr

Financement :

Le jardin a été créé en 2008 sur un terrain mis à disposition par la Ville d'Issy-les-Moulineaux. Les services municipaux ont financé la mise en l'état du terrain, ainsi que l'achat d'un abri de jardin.

Moyens humains : le Responsable solidarités du CCAS organise l'activité, encadre l'équipe de bénévoles, se charge des commandes.

Le CCAS conclut un marché avec l'association ESPACES, afin qu'un animateur spécialisé en jardinage structure l'activité. **Moyens financiers** : budget CCAS - fonctionnement : environ 6 000€, dont 5 000€ pour le marché avec ESPACES.

Durée : Fonctionne toute l'année. Ouvert tous les après-midi du lundi au vendredi.

Objectifs

- Permettre aux bénéficiaires de participer à des actions collectives dynamiques pouvant les aider dans leurs démarches d'insertion.
- Rompre l'isolement.
- Favoriser le lien social.
- Apprentissage du jardinage.
- Objectif alimentaire : les récoltes sont distribuées aux bénéficiaires du jardin, ainsi qu'à l'épicerie sociale de la ville.

Mesures mises en œuvre

- Des légumes, des fleurs et des arbres fruitiers sont cultivés dans le jardin.
- Le jardin est ouvert tous les après-midi. Chaque après-midi est animé par un bénévole référent qui allie connaissances en jardinage et sens de la pédagogie. De plus,



Parcelle de blé plantée lors d'un atelier inter-génération



un animateur de l'association ESPACES fait partager son savoir aux participants (conseils sur la rotation des cultures, compostage, création d'un hôtel à insectes).

- Ateliers et animations pour les enfants et les groupes (chasse au trésor, découverte des variétés).
- Le jardin est biologique et écologique, aucun engrais ni pesticide.
- Un hôtel à insectes a également été installé dans le jardin afin d'abriter des insectes auxiliaires des jardins.

Résultats

Le jardinage en collectif permet à des personnes isolées et fragilisées de se remobiliser, d'échanger. La dynamique créée est propice à une réinsertion sociale plus large.

Le jardin solidaire est donc une expérience positive socialement, tout en étant relativement peu coûteuse financièrement. De plus, elle permet un entretien et une valorisation de parcelles qui sont bien souvent des coins de verdure en pleine ville.

POUR PLUS D'INFORMATION

- Site Internet de la Ville dans la partie « les acteurs de la solidarité » : http://www.issy.com/index.php/fr/vie_sociale/solidarites
- Site de l'association ESPACES : <http://www.association-espaces.org/spip.php?article103>

Mérignac

Catégorie des villes de 30 001 à 100 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 60, Avenue du Marechal de Lattre de Tassigny, 33705 Mérignac, Gironde, Aquitaine
- **Nombre d'habitants** : 65 469
- **Superficie** : 4 817 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : espaces verts, propreté urbaine

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « OUTILS DE PLANIFICATION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE »

Nom du projet : PARC DU LUCHEY

Structure chargée de la mise en œuvre : Centre technique de l'environnement de la Ville de Mérignac

Contact : Marie COMBRIE, Responsable du Centre technique de l'environnement de la Ville de Mérignac, tél. 05.56.34.33.40, m.combrie@merignac.com

Financement : Centre technique de l'environnement de la Ville de Mérignac ~50 000€ TTC

Durée : projet débuté en 2007 sans limite de durée

Mesures mises en œuvre et résultats

Domaine viticole, terrain militaire, friche, délaissé de voirie, parc urbain, c'est ainsi que se résume l'histoire du parc du Luchey. Situé au sud de la Ville de Mérignac, propriété de la Communauté Urbaine de Bordeaux, l'aménagement et la gestion du parc sont confiés par convention à la Ville de Mérignac.



Anacamptis laxiflora, Orchis à fleurs lâches, espèce végétale protégée dans le département de la Gironde, présente au Parc du Luchey

Le parc est composé entre autre d'une prairie centrale qui concentre la majorité des aménagements : verger composés de 83 arbres fruitiers de variétés anciennes (partenariat avec le Conservatoire végétal régional d'Aquitaine), massifs de vivaces à cueillir, prairies fleuries «naturelle» et «horticole», plantations de bulbes, équipements sur le pourtour (kiosque, aire de pique-nique, jeux d'enfants, agrès, panneaux signalétiques, enclos de protection des sites à orchidées et panneaux explicatifs).

La gestion de ce parc est menée selon les principes de la gestion différenciée. La réapparition d'une flore indigène et l'identification de quatre espèces d'orchidées sauvages, dont une protégée dans le département de la Gironde, ont alerté le gestionnaire sur la nécessité d'apporter une attention particulière à la gestion du parc.

De faible superficie (5 ha), ce parc reste peu fréquenté. Néanmoins, compte tenu de l'enjeu, en plus de la communication en place, des actions de communications à destination du public ont été menées : réalisation d'un

dépliant sur les orchidées sauvages, visite commentée sur le thème des milieux humides. De plus, la Ville de Mérignac a confié au Conservatoire régional d'espaces naturels (CREN) d'Aquitaine dans le cadre d'un partenariat, la mission de réaliser une notice de gestion du parc avec pour principal objectif d'améliorer la connaissance du site sur le plan écologique afin de mieux le gérer et le valoriser. Cette mission a mis en évidence un site diversifié (prairie humide, chênaie à vieux arbres), plus de 160 espèces végétales dont l'Orchis à fleurs lâches et l'Oenanthe à feuilles de Silaüs, 21 espèces d'oiseaux, 23 de lépidoptères et 10 d'orthoptères.

Compte tenu de l'intérêt patrimonial du parc et des enjeux de conservation, des opérations de gestion ont été définies pour améliorer la biodiversité présente dans le parc ainsi que l'accueil du public. Celles-ci seront mises en œuvre à partir de 2011. Le parc du Luchey est l'un des sept



parcs de la Ville de Mérignac labellisés Espaces Verts Ecologiques (EVE) par la société Ecopass - Groupe Ecocert en 2009.

POUR PLUS D'INFORMATION

Site Internet de la Ville de Mérignac, information sur la démarche de labellisation espaces verts écologiques des parcs de la ville :

<http://www.merignac.com/bienvenue-a-merignac/espace-presses?page=2>

<http://www.merignac.com/culture-et-loisirs/actualit%C3%A9s-et-agenda/en-route-vers-la-certification-%C2%AB-bio-%C2%BB-des-parcs>

<http://www.merignac.com/culture-et-loisirs/actualit%C3%A9s-et-agenda/les-parcs-de-la-ville-ecocertifi%C3%A9s>



Nanterre

Catégorie des villes de 30 001 à 100 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 88/188 rue du 8 mai 1945, 92000 Nanterre, Hauts-de-Seine, Ile-de-France
- **Nombre d'habitants** : 91 600
- **Superficie** : 1 220
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : collecte et gestion des déchets, espaces verts, hygiène et ICPE, éducation à l'environnement, écologie urbaine

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITE ET CITOYENNETE : COMMUNICATION ET COOPERATION »

Nom du projet : « ECOZONE, ECOLOGIE AU QUOTIDIEN », UNE SEMAINE D'ACTIONS DANS TOUTE LA VILLE

Structure chargée de la mise en œuvre : Ville de Nanterre

Contact : Direction des services de l'environnement

Financement :

Le budget de l'EcoZone a resté relativement constant entre 2009 et 2010. Soit un total de 48 800€ hors frais de personnel.

Durée : 1 semaine par année depuis 2009

Objectifs

Événement festif : montrer des applications concrètes, ludiques conviviales dans le domaine de l'écologie et du développement durable, faire évoluer les mentalités en montrant les éco-gestes simples et accessibles à tous.

La seconde édition du festival « *EcoZone, l'écologie au quotidien* » sur le thème de la biodiversité et la nature en ville s'est tenue le dimanche 9 mai 2010 dans le parc des Anciennes-Mairies et la rue des Anciennes-Mairies. Ce fut l'événement final d'une semaine d'actions concrètes et participatives sur l'écologie, menées par les acteurs de la Ville.

Mesures mises en œuvre et résultats

Beaucoup d'acteurs du territoire se sont mobilisés pour organiser et proposer des projets d'animations tout au long de la semaine (associations, particuliers, centre sociaux, groupement de locataires et services municipaux).

Les 19 animations gratuites qui ont été proposées ont emporté un vif succès avec 940 visiteurs (contre 425 en 2009). 8 500 enfants et adultes ont profité des produits biologiques dans les cantines scolaires et 400 convives du self municipal ont eu accès à des plats agrémentés de miel municipal.

➤ **Des stands d'écologie concrète.** Avec pour thème « *la biodiversité* », le festival « EcoZone, l'écologie au quotidien 2010 » a obtenu une labellisation par le Ministère de l'écologie et du développement durable comme « *Projet Année internationale de la biodiversité 2010* ». La biodiversité a été mise en valeur le jour de la manifestation par des décorations sur le thème « *Quand la nature reprend ses droits* », des animations spécifiques, le lancement de l'initiative « *Laissons-pousser* » et l'exposition présentant les espèces visibles sur Nanterre.

Les autres aspects de l'écologie étaient également représentés (énergie, transport, consommation, déchets). Ainsi 67 exposants (associations, entreprises, services municipaux) se sont regroupés dans les parcs des anciennes mairies.

➤ **Réduction des impacts environnementaux.** Afin de faire de l'EcoZone une manifestation exemplaire en matière de respect de l'environnement, différentes actions emblématiques ont été mises en place :



- *Eco-compensation carbone.* La proximité des exposants, le faible nombre de stands équipés en électricité ont permis de réduire les émissions de CO2. Toutes les émissions ne pouvant être supprimées, la manifestation a été éco-compensée carbone auprès de l'association GoodPlanet. La participation financière de l'ensemble des exposants de 5€ minimum a permis de racheter 28,75 tonnes de CO2 (20€/tonne), soit 9 fois plus que les émissions de la manifestation.
- *Mise en place de toilettes sèches.* 2 toilettes sèches ont été mises en place dans le parc des anciennes mairies, avec 180 utilisations, 1500 litres d'eau ont été économisés.
- *Respect des espaces verts.* Pour ne pas dégrader les espaces verts et éviter une forte utilisation de produits phytosanitaires pour remettre en état le site, aucun stand n'a été installé sur les pelouses.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.nanterre.fr

Noisy-le-Sec

Catégorie des villes de 30 001 à 100 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Place du Maréchal Foch, 93130 Noisy-le-Sec, Seine-Saint-Denis, Ile-de-France
- **Nombre d'habitants** : 38 587
- **Superficie** : 504 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : gestion des espaces verts, nuisances sonores, gestion de l'animal en ville (nuisibles, animaux errants, sauvages), promouvoir la biodiversité, mise en place d'un Agenda 21
- **Zones protégées** : ZPPAUP
- **ZNIEFF** : type I

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « OUTILS DE PLANIFICATION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE »

Nom du projet : PARC URBAIN DES GUILLAUMES



Vue du parc depuis l'autoroute A3 © Composante Urbaine

Structure chargée de la mise en œuvre : Ville de Noisy-le-Sec

Contact :

- Mathieu JOUSSELIN, Pôle écologie urbaine, Directeur
- Gaëlle RENOARD, Direction des projets urbains, Chargée de mission

Financement :

Montant des études afférentes au parc : 310 000€ HT

Montant estimé des travaux du parc : 4 166 000€ HT

Zone centrale en cours de réalisation : 1 530 000€ HT

Zone nord : 1 766 000€ HT

Zone sud : 870 000€ HT

Subventions :

Région Ile-de-France : 514 008€ HT

Agence de l'eau Seine-Normandie : 530 000 €HT

Département de la Seine-Saint-Denis : 572 000€ HT

Communauté d'agglomération Est-Ensemble : 500 000€ HT

Durée :

Démarrage : 04 janvier 2009

Fin de chantier de la première phase (zone centrale): juillet 2011



Objectifs

Dans le cadre de l'élaboration de son PLU et d'un projet innovant en matière de gestion des eaux pluviales, la Ville de Noisy-le-Sec, en partenariat avec la Région Ile-de-France, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Département de la Seine-Saint-Denis et la Communauté d'agglomération Est-Ensemble a choisit de réaliser un parc urbain de 5,35 ha au sud-est du territoire communal. Dans un milieu fortement urbanisé et impacté par l'autoroute A3, ce parc, situé au cœur de la ZAC des Guillaumes, est côtoyé par une zone d'activités et de bureaux, une zone artisanale, plus de 250 logements neufs et des voies nouvelles.

Parmi les **objectifs à atteindre**, ce parc permettra de proposer un cocon de verdure ; d'innover en terme de gestion et de valorisation des eaux pluviales de part l'utilisation de plantes dépolluantes ; de limiter l'entretien compte tenu des essences choisies ; d'inscrire le site dans la coulée verte (BPAL de la Corniche des Forts, itinéraire de randonnée) et d'offrir des espaces de jeux et de détente ouverts à tous.

Ce projet se caractérise par 2 milieux complémentaires :

- **La rivière verte** s'écoule d'amont en aval, du boulevard Gabriel Péri au sud, à la rue de Neuilly au nord. Du fait d'un belvédère en amont, l'espace sera traité en milieu sec puis progressivement agrémenté de plantes évoquant les milieux humides, jusqu'à la roselière qui recueillera les eaux de pluies. Cet espace offrira de multiples possibilités en matière d'usages (la pratique de sports, de jeu, de pique-nique, de détente...).
- La rivière est bordée de **berges** densément plantées d'arbres (chênes, érables, hêtres...). Cette lisière accueillera également des jeux pour enfants, des jardins familiaux, des aires de sports et de skate, de boulodrome et un parcours sportif.

Mesures mises en œuvre

Les berges ainsi que les modules botaniques sont plantés de végétaux aux strates et aux essences variées endémiques (bouleau, sorbier, noisetier...) adaptés au site (sol limoneux calcaire) et au climat de la région.

Tenant compte du contexte hydrique, les essences herbacées – telles que les graminées et les joncs – s'adapteront à un milieu sec devenant humide. Cette multitude d'espèces végétales sélectionnée favorisera le maintien de la biodiversité notamment grâce aux différentes *périodes de floraison et de fructification*.

Les travaux du parc ont commencé par la zone centrale en janvier 2010 et devrait s'achever en juillet 2011. La réalisation de la zone nord sera alors engagée pour 18 mois de travaux puis la zone sud pour 12 mois. L'ouverture totale du parc est prévue pour 2014.

POUR PLUS D'INFORMATION

http://www.noisylesec.fr/mag/ici_noisy_18.pdf

<http://www.noisylesec.fr/mag/2094170505.pdf>

Pau

Catégorie des villes de 30 001 à 100 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Place Royale, 64000 Pau, Pyrénées-Atlantiques, Aquitaine
- **Nombre d'habitants** : 83 903
- **Superficie** : 3 151 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : urbanisme, gestion des espaces verts, gestion de l'eau
- **Zones protégées** : zone Natura 2000, ENS, ZPPAUP
- **ZNIEFF** : type II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : ESPECES ET HABITATS NATURELS »

Nom du projet : PLAN DE GESTION ET DE VALORISATION DE LA FORET DE BASTARD

Structure chargée de la mise en œuvre : Office national des forêts (ONF)



Une station du parcours d'interprétation

Contact :

Alain BRUZY, Responsable bureau d'études ONF, tél. 05.59.27.39.09, alain.bruzy@onf.fr
Alexia QUINTIN, Ville de Pau/Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées, Chargée de mission espaces naturels, tél. 05.59.98.01.83, a.quintin@agglo-pau.fr

Financement :

Coût total du plan de gestion 2006- 2010: 790 000€
Financeurs: Conseil général 64: 55% ; ONF: 2% ; Ville de Pau: 38% ; Communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées : 5%

Durée :

- Premier plan de gestion: 2006-2010
- Deuxième plan de gestion: 2012-2022

Objectifs et mesures mises en œuvre

La situation en zone urbaine de la forêt de Bastard (290 ha) fragilisait cet espace, très prisé des habitants de Pau et qui subissait les effets d'une fréquentation mal maîtrisée,

notamment des véhicules motorisés.

En 2006, le classement de la forêt en « *Espace naturel sensible du Département* » et la mise en place d'un partenariat technique et financier fructueux entre la Ville, la Communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées, le Conseil général et l'ONF, ont marqué le point de départ d'une démarche volontariste pour sa gestion.

Depuis, la mise en œuvre des mesures programmées dans le cadre d'un plan de gestion élaboré pour 5 ans a permis de rendre au bois sa quiétude, à la fois pour la faune et la flore remarquable qu'il abrite mais également pour ses usagers. Parmi les mesures phares:

- La réalisation d'inventaires scientifiques a permis de confirmer l'intérêt écologique de cette forêt. Elle constitue à la fois un



Creation de mares



habitat pour de nombreuses espèces protégées au niveau européen mais constitue également un rôle fondamental dans la gestion de l'eau. La forêt de Bastard constitue en effet la plus grosse zone humide du territoire.

- En 2007, la fermeture du site à la circulation motorisée qui, dans un premier temps, ne s'est pas faite sans la désapprobation d'une partie des usagers. Aujourd'hui, ce sont les mêmes usagers qui ont préféré ne pas voir le site réouvert au bus, mesure initialement programmée dans le plan de gestion.
- La mise en place du débardage par cheval.
- La création de mares en 2009 qui sont déjà colonisées par de nombreuses espèces nouvelles.
- La réalisation d'un sentier d'interprétation.

Résultats

Aujourd'hui, l'évaluation du premier plan quinquennal de gestion est en cours. Elle doit permettre de mieux mesurer les effets des actions entreprises et de préparer l'avenir. Pour le prochain plan de gestion qui couvrira la période 2012-2022, de nouveaux enjeux se dessinent parmi lesquels désenclaver la forêt et élargir le classement « *Espace naturel sensible du Département* » aux cours d'eau et aux boisements en amont et en aval de la forêt.

Roanne

Catégorie des villes de 30 001 à 100 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Place de l'Hôtel de Ville, 42300 Roanne, Loire, Rhône-Alpes
- **Nombre d'habitants** : 36 126
- **Superficie** : 1 612 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : espaces verts, propreté, sécurité et santé publique
- **Zones protégées** : zone Natura 2000, ZPPAUP
- **ZNIEFF** : type I et II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « OUTILS DE PLANIFICATION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE »



Grâce à des fauches moins intensives, la diversité floristique du site

Nom du projet : AMENAGEMENT DU SITE DE VARENNES

Structure chargée de la mise en œuvre : Mairie de Roanne

Contact :

- Marie-Hélène RIAMON, 1^{ère} Adjointe en charge des finances, du développement durable et de l'environnement, tél. 04.77.23.21.22, mhriamon@mairie-roanne.fr
- Emmanuel MAURIN, Conseiller municipal en charge de l'environnement et des espaces verts, tél. 04.77.23.20.16, emaurin@mairie-roanne.fr
- Grégory AYMOND, Chef de Service environnement, tél. 04.77.23.21.20, gaymond@mairie-roanne.fr

Financement :

Investissement Mairie de Roanne :

Budget réalisé en 2009 : 32 000€

Budget prévu en 2011 : 100 000€

TOTAL : 132 000€

A cela s'ajoutent des travaux d'amélioration et de gestion qui sont effectués en régie.

Pas de partenaire financier jusqu'à présent. Une recherche de subventions sera effectuée pour 2011, concernant l'accessibilité du site.

Durée : 1^{er} janvier 2009 – 31 décembre 2011

Objectifs

Depuis les années 1990, la ville de Roanne a réinvestit le site de Varennes. Il s'agissait à l'époque d'un espace fortement délaissé, qui avait servi pendant longtemps de décharge. Dès 1991, le bulletin municipal annonçait pour ce site : « Certains parlent de l'écologie, nous, nous la pratiquons ». La réhabilitation principale en faveur de la biodiversité a eu lieu à ce moment-là, avec des aménagements paysagers, la réimplantation de végétaux adaptés au site, l'agrandissement d'un étang. Le projet d'investissement sur 2009 – 2011



Les foins effectués lors de l'été 2010



est de finaliser ce travail de réhabilitation, avec plusieurs objectifs :

- Renforcer des perspectives paysagères par de nouvelles plantations.
- Améliorer les entrées du parc.
- Travailler l'accessibilité du site à tous.

Mesures mises en œuvre

Lors de l'opération réalisée en 2009, près de 200 arbres et arbustes ont été plantés. Ce sont des essences locales qui ont été choisies : érables, chênes, sorbiers.

Les travaux 2011 se concentreront sur l'amélioration des entrées et un travail des cheminements pour permettre l'accès du parc à tous les types de handicaps.

En parallèle de ces aménagements, c'est surtout la gestion quotidienne du site qui contribue à atteindre des objectifs en faveur de la biodiversité. Les actions suivantes ont notamment été réalisées depuis 2009 :

- Passage de 3 à 5 fauches par an des prairies, à la fenaison par des agriculteurs, ce qui a permis une diversification floristique visible.
- Installation de nichoirs à oiseaux, insectes, chauve-souris, martin-pêcheur avec un suivi régulier (60 % des nichoirs installés sur Roanne ont été occupés). Le but est de favoriser des habitats diversifiés et de compléter les habitats naturels existants dans le parc (étangs, prairies, bosquets, arbres morts).
- Abattage d'acacias afin d'agrandir une roselière, milieu à la biodiversité remarquable et rare dans le roannais.
- Reconstitution d'une mare.

L'idée de ce projet est d'atteindre des objectifs paysagers et environnementaux, et de réussir à garder un bon équilibre entre protéger les milieux et les faire découvrir au public. Ce dernier aspect a d'ailleurs été pratiqué en 2010 avec des animations lors de la « semaine du développement durable et des journées du patrimoine ».

POUR PLUS D'INFORMATION

Site décrivant le patrimoine naturel de Roanne et les actions pour le préserver :
<http://www.roanne.fr/113-le-patrimoine-naturel.htm>

Villeneuve d'Ascq

Catégorie des villes de 30 001 à 100 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Place S. Allende BP 89, 59652 Villeneuve d'Ascq, Nord, Nord-Pas-de-Calais
- **Nombre d'habitants** : 61 151
- **Superficie** : 2 800 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : création et entretien des espaces verts communaux, les compétences eau-assainissement-déchets et espaces naturels relevant de la Communauté urbaine de Lille
- **Zones protégées** : RNR
- **ZNIEFF** : type I et II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITE ET CITOYENNETE : COMMUNICATION ET



Entrée du jardin naturel, mai 2009

COOPERATION »

Nom du projet : CREATION D'UN JARDIN NATUREL

Structure chargée de la mise en œuvre : Mairie de Villeneuve d'Ascq, Service éducation à l'environnement

Contact : Jean-Luc DELAVELLE, Service éducation à l'environnement, tél. 03 20 43 19 50, jldelavelle@villeneuve-d-ascq.fr

Lieu : Ferme du Héron, Chemin de la Ferme Lenglet, 59650 Villeneuve d'Ascq

Financement : le budget annuel est de l'ordre de 500€ sans prendre en compte le salaire d'une personne à raison d'une demi-journée par semaine.

Durée : depuis 2005

Objectifs et mesures mises en œuvre

La Mairie de Villeneuve d'Ascq a décidé de gérer ses espaces publics sur le principe de la gestion différenciée. Véritable outil de communication, le jardin naturel a vu le jour en 2005. Il a pour objectif de permettre à tout un chacun d'être acteur en faveur de la biodiversité. Ainsi, au détour d'une balade familiale, le promeneur découvrira :

- Les multiples avantages d'une haie régionale.
- Un parcours nichoirs pour les oiseaux.
- Des « hôtels à insectes ».
- Des lieux de vie adaptés aux insectes (prairie fleurie, tas de pierres, de bois).
- Des mares et leur environnement.
- Une zone d'agrément.
- Comment ne pas utiliser des produits phytosanitaires en utilisant le paillage, les couvre-sol et en développant un « autre » regard.
- L'intérêt de varier les hauteurs et les fréquences de tontes.

La véritable valeur ajoutée du jardin est sa vocation pédagogique. En effet, aussi petit soit le jardin, il est toujours possible de repartir chez soi avec l'idée de créer des aménagements tel que ceux qui auront été vus. Le fait que le lieu soit ouvert tous les mercredis après-midi à la population villeneuvoise permet d'apporter conseils et suivis.

En 2011 des animations thématiques seront proposées :

- Aux agents municipaux sur le temps du midi.
- Aux promeneurs du parc du Héron tous les mercredis d'avril à octobre.
- Aux mois de juin dans le cadre de la fête des jardins.
- Le 6 avril en partenariat avec le gestionnaire du parc du Héron qu'est l'espace naturel Lille-Métropole.



Villepinte

Catégorie des villes de 30 001 à 100 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Place de l'Hôtel de Ville, 93420 Villepinte, Seine-Saint-Denis, Ile-de-France

- **Nombre d'habitants** : 35 592

- **Superficie** : 1 037 ha

- **Domaines de compétence en matière d'environnement** :
La Municipalité s'est engagée depuis 2008 dans une politique environnementale volontariste autour de deux grands thèmes : la limitation et la préparation aux impacts du changement climatique et la protection / valorisation de la biodiversité présente sur le territoire (qui est la plus présente dans le parc du Sausset et le parc de la Poudrerie).

- **Zones protégées** : zone Natura 2000

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : ESPACES VERTS PUBLICS »

Nom du projet : GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS MUNICIPAUX

Structure chargée de la mise en œuvre : services techniques de la Ville

Contact : Patrick EVRARD, Services techniques de la Mairie de Villepinte, Responsable travaux espaces verts, tél: 06.72.50.56.35

Financement : budget constant des espaces verts

Durée : 3 à 4 ans pour la mise en place, depuis mars 2009

Objectifs et mesures mises en œuvre

La Municipalité a demandé aux services techniques la mise en œuvre d'une gestion différenciée et raisonnée des espaces verts. Tous les espaces verts communaux sont désormais classés par catégorie qui détermine leur niveau d'entretien.

Ces catégories sont au nombre de six. Elles fixent les techniques mises en œuvre suivant leur qualité d'entretien :

- **Catégorie 0 : Jardinières hors sol.**
- **Catégorie 1 : Espaces verts de prestige à gestion horticole intensive et fréquentation forte.** Ces espaces verts sont ornés par des massifs saisonniers, de pelouse et d'arbustes horticoles.
- **Catégorie 2 : Espaces verts à vocation horticole et fréquentation forte.** Ces espaces verts sont ornés par des massifs d'arbustes et de plantes vivaces et de pelouse.

Moyens mis en œuvre pour la catégorie 1 et la catégorie 2 :

- Les pelouses sont tondues, fertilisées, désherbées chimiquement et arrosées.
- Sur ces espaces verts équipés d'un système d'arrosage automatique, la consommation d'eau est d'environ 0.36 m³ par m² pour l'année 2009.
- Le désherbage sélectif des pelouses est effectué directement sur les adventices.
- Pour limiter les arrosages et le désherbage, 19 000 litres de coques de cacao ont été nécessaires pour pailler les massifs de plantes saisonnières.
- Pour les massifs de vivaces, un paillage de broyat d'arbustes est utilisé.

Catégorie 3 : Espace vert rustique et fréquentation forte. Les pelouses ne sont pas arrosées, ni fertilisées, ni désherbées. Les massifs d'arbuste sont paillés.

Catégorie 4 : Espaces verts à gestion rustique et fréquentation diffuse. Sur ces espaces, les pelouses sont considérées comme des prairies. Une taille de recépage des arbustes est réalisée tous les 3 ans sur ces espaces également paillés.



Catégorie 5 : Espace vert naturel à gestion extensive et fréquentation occasionnelle. Ces espaces sont fauchés 1 fois par an à la fin du mois de juillet. Cependant, 5 fauchages sont pratiqués sur la périphérie des terrains et les sentes les traversant.

Afin de préserver le micro-écosystème recréé sur ces espaces naturels, les fauches sont exécutées par moitié de terrain. Après 8 jours de séchage, les produits de la fauche sont ramassés et évacués afin d'appauvrir les sols pour favoriser la flore autochtone et ainsi attirer et réintroduire leur cortège d'insectes. La même technique est appliquée à la seconde partie du terrain.

Ces différentes techniques ont permis de réduire de façon significative l'emploi de produits désherbants. En 2008, 154 litres avait été nécessaire, en 2009, 25 litres ont été employés.

Ces pratiques ont permis le développement de certaines plantes disparues ces dernières années :

- l'Orchis Bouc.
- l'Orphrys Bourdon
- l'Orchis pyramidal

Résultats

Un bilan pour l'année 2010 est en préparation.

Vitry-sur-Seine

Catégorie des villes de 30 001 à 100 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie :** Hôtel de Ville 2, Avenue Youri Gagarine, 94407 Vitry-sur-Seine, Val-de-Marne, Ile-de-France
- **Nombre d'habitants :** 82 902
- **Superficie :** 1 168 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement :** hygiène, propreté urbaine, collecte des déchets ménagers (tri sélectif), assainissement, cadre de vie/paysage, gestion des risques majeurs, des sites et sols pollués, des nuisances sonores, économies d'énergies et énergies renouvelables, sensibilisation à l'environnement
- **Zones protégées :** ENS
- **ZNIEFF :** type I et II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « BIODIVERSITE ET CITOYENNETE : COMMUNICATION ET

COOPERATION »

Nom du projet : RENDEZ-VOUS ET ATELIERS DES MAINS VERTES

Structure chargée de la mise en œuvre : Service maintenance et entretien des espaces verts de la Ville de Vitry-sur-Seine

Contact :

- Florence DIALLO, Chef du Service, florence.diallo@mairie-vitry94.fr
- Nadine MAFRAN, Responsable du Secteur animation et vie des parcs, nadine.mafran@mairie-vitry94.fr
- François-Xavier MILLAIS, Chef du Service adjoint, francois-xavier.millais@mairie-vitry94.fr

Durée : depuis 2005 chaque année

Objectifs et mesures mises en œuvre

Le Rendez-vous des mains vertes est un week-end horticole qui se déroule une fois par an le premier week-end d'octobre. Il rassemble des associations de protection de la nature, des vendeurs de produits horticoles, des vendeurs de plantes et des

artisans de produits culinaires. Il est un rendez-vous dédié à l'ensemble du public pour faire connaître le monde horticole. Les jardiniers de la ville tiennent également des stands où ils organisent des discussions et des jeux à destination de tout public en rapport avec le jardin. Cette fête permet également de faire connaître les actions du service espaces verts.

Chaque année, un thème est choisi qui s'adapte au jardinage :

2006 : l'eau.

2007 : les cinq sens au jardin.

2008 : le jardin naturel.

2009 : le végétal en ville.

2010 : les auxiliaires du jardinier.



Rendez-vous des mains vertes



La Ligue de protection des oiseaux, l'Union nationale de l'apiculture française, l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort étaient présents cette année (en 2010).

Les Ateliers des mains vertes. Depuis le printemps 2005, des conférences et ateliers pratiques sont organisés au parc du Coteau dans la salle Bourneville et dans le parc. Si les premières conférences rassemblaient peu de monde, depuis la rentrée 2007, nous avons atteint un rythme et un nombre de participants satisfaisant. Un samedi après-midi par mois (hormis les mois d'hiver et juillet août), entre 30 et 50 participants se présentent à ces rencontres jardinages. Si les conférences sont davantage destinées aux adultes, les ateliers pratiques permettent d'accueillir les enfants.

Ces conférences se font en partenariat avec l'association *Jardiniers de France*. Notre volonté est toujours de sensibiliser les Vitriots au jardinage naturel et de leur faire connaître les saisons au jardin.

POUR PLUS D'INFORMATION

Site Internet de la Ville : <http://www.mairie-vitry94.fr/>



Les projets des autres communes dans la catégorie de plus de 100 000 habitants



Commune de Villeurbanne



Angers

Catégorie des villes de plus de 100 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie :** Hôtel de Ville, boulevard Résistance et Déportation, 49100 Angers, Maine-et-Loire, Pays-de-la-Loire

- **Nombre d'habitants :** 160 000

- **Superficie :** 4 452 ha

- **Domaines de compétence en matière d'environnement :** création et gestion des espaces publics (espaces verts et voirie), propreté publique (nettoyement), sensibilisation à l'environnement (Maison de l'environnement), gestion des nuisibles, gestion de l'eau pluviale, Muséum d'histoire naturelle

- **Zones protégées :** zone Natura 2000, PNR, ENS

- **ZNIEFF :** type I et II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : ESPECES ET HABITATS NATURELS »

Nom du projet : L'ÎLE SAINT AUBIN



Vue aérienne

Structure chargée de la mise en œuvre : Ville d'Angers

Contacts :

- Cyrille BADER, Directeur, Direction environnement cadre de vie de la Ville d'Angers, tél. 02.41.05.40.10
- Vincent DENNYS, Directeur, Muséum d'histoire naturelle d'Angers, tél. 02.41.05.48.50
- Aurélie DUMONT, Direction développement des territoires, Animatrice DOCOB Basses-Vallées-Angevines, Angers-Loire-Métropole, tél. 02.41.05.50.00

Financement :

- **Investissement.** 3.5 millions d'€ d'investissement pour la rénovation de la ferme de l'île :
 - Subventions :** 1,238 million d'€
 - Région :
 - Contrat territorial unique : 840 000€
 - 20 000€
 - Fonds européen de développement régional : 350 000€
 - Conseil général : 28 000€



➤ **Fonctionnement.**

60 000€ de subventions de fonctionnement annuel à l'association syndicale autorisée.

20 000€ en fonctionnement annuel dont 8000 euros pour le suivi scientifique.

Durée :

Démarrage de la rénovation de la ferme en 2005, inauguration en 2008. Fin de chantier prévu 2012 avec la mise en place des réseaux eau, électricité et téléphone.

En parallèle, mise en place d'un Conseil scientifique pour suivre l'impact des travaux.

A partir de 2006, la rénovation des statuts du Syndicat des propriétaires de l'île est engagée et aboutit en 2008 à la création d'une Association syndicale autorisée pour l'île Saint Aubin (ASA ILE SAINT AUBIN). 2010, vote du règlement intérieur de l'utilisation du site par l'Association.

Objectifs et mesures mises en œuvre



Ferme

Située au cœur des Basses-Vallées angevines, 9 000 ha de zones humides d'intérêt communautaire et international, l'île Saint-Aubin est constituée de 600 ha de prairies humides inondables ouvertes au sud et bocagères au nord. Elle est classée comme ZNIEFF de type I et II et Zone de protection spéciale.

Espace privé, l'île est exploitée depuis le moyen-âge pour l'élevage (foin et pâturage). Aujourd'hui, une centaine de propriétaires se partagent cet espace et 32 exploitants agricoles gèrent l'ensemble des prairies et prés clos. Les propriétaires sont regroupés en Association syndicale autorisée de l'île Saint

Aubin, ils ont adopté en 2010 un règlement intérieur qui fixe les modalités d'utilisation du site. *L'objectif étant de concilier la pérennisation des activités agricoles, l'accueil du public et la conservation des habitats.*

La Ville d'Angers est propriétaire de 40 ha et de l'ensemble des bâtiments : la guinguette au niveau du bac et de la ferme récemment rénovée. Dans le cadre de son Agenda 21, la Mairie a élaboré un projet de réhabilitation de ce patrimoine architectural, pour une mise en valeur éco-touristique de l'île (expositions, séminaire, programme d'animations). Les travaux de la ferme (2005 à 2008) ont fait l'objet d'une étude d'incidence (Médiation&Environnement – 2002) qui a donné lieu à la création d'un Conseil scientifique animé par le Muséum d'histoire naturelle d'Angers. Composé de scientifiques et de représentants des principaux prioritaires et acteurs du site (LPO, Fédération des chasseurs, Association de pêcheurs, Angers-Loire-Métropole, Ville d'Angers, agriculteurs exploitants), sa mission s'articule autour de deux axes : le suivi scientifique des habitats et espèces protégés et l'accompagnement des différents acteurs dans les décisions de gestion.

De plus, la Communauté d'agglomération d'Angers (Angers-Loire-Métropole), en tant qu'animateur DOCOB Natura 2000, met en place des mesures agro-environnementales contractuelles pour inciter les agriculteurs, à entretenir les haies et arbres têtards et à pratiquer les fauches sympas et/ou tardives des prairies pour la conservation des espèces, en particulier le *Rôle des genêts*.

POUR PLUS D'INFORMATION

<http://ilesaintaubin.blogspot.com/>

www.angers.fr/mde

www.angersloiremetropole.fr



Boulogne-Billancourt

Catégorie des villes de plus de 100 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 26, avenue André Morizet, 92100 Boulogne-Billancourt, Hauts-de-Seine, Ile-de-France
- **Nombre d'habitants** : 110 251
- **Superficie** : 617 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : ESPECES ET HABITATS NATURELS »



Parc Rothschild

Nom du projet : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE INITIAL SUR LA COMMUNE

Structure chargée de la mise en œuvre : Communauté d'agglomération Grand-Paris-Seine-Ouest (GPSO) en lien avec la LPO

Contact :

- Camille VISENTIN, Chargé de mission environnement, tél. 01.46.29.29.40, camille.visentin@agglo-gpso.fr
- Jean-Baptiste LE CORRE, Chargé de mission biodiversité, jeanbaptiste.lecorre@agglo-gpso.fr

Financement : 7 175€ marché à

procédure adaptée lancé en 2009 par la Communauté d'agglomération Val-de-Seine et transféré en 2010 à GPSO

Durée : le diagnostic a commencé en 2009 et s'est achevé en 2010

Objectifs

Afin d'appréhender la diversité, l'abondance et la répartition de la faune vertébrée ainsi que la typologie des milieux présents sur les sites, la LPO a proposé plusieurs modes d'inventaires. Elle a proposé d'une part de prospecter l'ensemble du territoire de Boulogne-Billancourt par des inventaires répartis sur 23 mailles échantillons de 500 mètres de côté, afin de disposer d'un état des lieux global et de ne pas favoriser uniquement l'exploration de certains sites ou certains quartiers spécifiques. Cette démarche trouve son originalité et sa pertinence dans un souci de préserver la biodiversité sur l'ensemble du maillage vert de la ville, et dans les espaces très urbanisés.

Un travail plus approfondi est d'autre part réservé à certains espaces verts de la commune, sites privilégiés et refuges pour la faune sauvage. Ces inventaires à une échelle fine sur les zones à fort potentiel écologique permettent quant à eux d'identifier avec



Ile Seguin : fête des jardins 2010



exhaustivité les espèces de faune présentes à Boulogne-Billancourt et de disposer d'un outil d'évaluation précis des mesures de gestion mises en place par la Ville.

Les résultats obtenus grâce à ces deux approches permettront de dresser un état des lieux des enjeux écologiques de la commune et de son potentiel d'accueil pour la faune. Ceci permettra d'identifier et d'orienter les aménagements et la gestion des milieux en faveur de la biodiversité. Une cartographie sera également établie pour rendre compte de la typologie des milieux au sein des espaces verts.

Mesures mises en œuvre

L'inventaire des oiseaux et des chauves souris a été retenu dans le cadre d'une intervention sur l'ensemble du territoire de la ville. En effet, les oiseaux et les chauves-souris représentent également de bons indicateurs de la qualité d'un milieu. De plus, ces deux groupes faunistiques se développent de façon non négligeable au sein de l'espace urbain et certaines espèces utilisent même les bâtiments pour se reproduire ou trouver refuge. Une prise en compte de ces espèces dans tout aménagement urbain (construction, ravalement) est importante pour le maintien de leur population à Boulogne-Billancourt. La LPO pourra notamment donner un avis dans le cadre de travaux sur des bâtiments publics.

- La LPO a réalisé l'inventaire des **oiseaux nicheurs** présents par la mise en place de 23 points d'écoutes, répartis sur l'ensemble du territoire communal au sein d'un maillage tous les 500 mètres. L'utilisation de ce maillage précis permet d'obtenir un relevé représentatif de l'avifaune de la commune en couvrant tous les milieux présents et ainsi à terme d'analyser l'incidence sur les oiseaux des mesures de gestion et des choix d'aménagements à l'échelle de la ville. Pour cela, cet inventaire devra être reconduit d'ici 5 ans selon le même protocole. La LPO a réalisé l'inventaire des oiseaux nicheurs présents par la méthode des « Indices Ponctuels d'Abondance », couramment appelée méthode des IPA ou encore des points d'écoute.
- L'inventaire des **chiroptères** (chauves-souris) est basé sur l'identification des émissions sonores qu'elles émettent, et qui sont différentes d'une espèce à l'autre. Cette technique d'inventaire est possible grâce à l'utilisation d'une bat-box, qui transforme les ultra-sons inaudibles qu'elles émettent en sons audibles pour l'oreille humaine.
- De plus, **les inventaires plus précis** sont conduits sur des espaces dont le potentiel écologique nous a semblé important et qui constituent ainsi des refuges pour la faune en milieu urbain. Il s'agit du parc de Billancourt, jardin du Musée Albert Kahn, Mail du Maréchal Juin et jardin Farman, jardin de la Belle-Feuille, jardin de la Mairie, jardin Guilbaud, jardin des Tours, square des Longs-Prés et du square des Frères-Farman. Le parc de Boulogne-Edmond de Rothschild ainsi que le square Léon Blum font l'objet d'une étude en parallèle, conformément à la démarche appliquée dans le cadre de la désignation de sites en « refuge LPO » formule excellence.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.agglo-gpso.fr



Clermont-Ferrand

Catégorie des villes de plus de 100 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 10, rue Philippe Marcombes, 63033 Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme, Auvergne
- **Nombre d'habitants** : 138 992
- **Superficie** : 4 277 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : pilotage des dossiers liés au développement durable: Agenda 21, bilan carbone, plan climat, plan de lutte contre le bruit, promotion des énergies renouvelables, Charte de la téléphonie mobile, biodiversité et animal dans la ville
- **Zones protégées** : zone Natura 2000, ENS
- **ZNIEFF** : type I et II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : GESTION DE L'EAU »

Nom du projet : GESTION ENVIRONNEMENTALE DES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES DU VAL D'ALLIER : ZONE MEZEL-DALLET-COURNON



Les forêts du Moulin et le site des Vaures (LN-CEPA-J.Saillard, 2004)

Structure chargée de la mise en œuvre : Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne (CEPA) pour la commune de Clermont-Ferrand

Contact :

- **Contact CEPA**: Julien SAILLARD, Responsable zones alluviales et suivi projets, Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne, tél. 04.73.63.18.27, julien.saillard@espaces-naturels.fr
- **Contacts Ville**: Christian BARBALAT/ Marie-Hélène POUPET, Direction environnement santé, tél. 04.73.42.63.41, cbarbalat@ville-clermont-ferrand.fr, mhpoupet-roy@ville-clermont-ferrand.fr

Financement : Dans le cadre du Plan Loire-Grandeur-Nature.

- **Budget 2002-2009** : 218 800€
- **Partenaires financiers sur la période 2002-2009** : Etat, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseil régional d'Auvergne, Conseil général du Puy-de-Dôme, Ville de Clermont-Ferrand, autofinancement CEPA.
- **Plan de financement 2009** : Agence de l'eau Loire-Bretagne 43%, Conseil régional d'Auvergne 27%, Conseil général du Puy-de-Dôme 11%, Ville de Clermont-Ferrand 19%.
- **Budget 2010-2013**: 110 000€



Captage d'eau potable (CEPA-J.Saillard)

Objectifs

Situé sur les communes de Cournon, Mezel et Dallet, ce secteur du Val d'Allier rassemble sur 370 ha les 71 puits de captage d'alimentation en eau potable de la Ville de Clermont-Ferrand, différents milieux naturels, notamment de remarquables forêts alluviales, et enfin une forte valeur sociale liée à sa situation périurbaine.



Travaux de débroussaillage pour la pose de clôtures (CEPA-J.Saillard)

La Ville de Clermont-Ferrand, propriétaire de plus de 180 ha, a souhaité aller au-delà de la réglementation afférente aux périmètres de protection. En 2002, elle a ainsi noué dans le cadre du Plan Loire-Grandeur-Nature un partenariat avec le Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne afin de mettre en place une gestion volontariste de ce secteur conciliant les objectifs suivants :

- amélioration de la protection de la ressource en eau ;
 - préservation et amélioration de l'intérêt écologique ;
- maintien de l'intérêt social avec sensibilisation au patrimoine fluvial.

Mesures mises en œuvre et résultats

Le CEPA a d'abord réalisé une étude pour identifier les enjeux et problématiques et proposer des actions de gestion concertées. Des partenariats ont également été noués avec les communes de Mezel et Dallet.

Sur le site des Vaures, au pied du bourg de Dallet, du pâturage équin a été restauré sur 3,9 ha de prairies inondables. Un sentier de découverte a été créé pour organiser la fréquentation. Sur la forêt, une sylviculture extensive est expérimentée.

Sur la forêt du Moulin, moins fréquentée, les 19 ha de boisements sont en non-intervention et la fréquentation n'y est pas favorisée. Une culture d'1,6 ha a été reconvertie par plantation d'essences forestières.

Sur les Toises, les accès véhicules ont été fermés pour mettre fin aux dépôts de déchets et les plantations de culture ont été reconverties en jeunes forêts alluviales. Enfin, 500 mètres de haie double et 450 mètres d'arbres de haut-jet ont été plantés afin de restaurer des corridors écologiques.

A l'échelle du secteur, une plaquette de sensibilisation a été conçue et diffusée dans tous les foyers riverains. Des animations scolaires et du grand public ont également été menées.

Toutes ces actions ont permis d'améliorer la biodiversité du secteur qui s'inscrit dans le périmètre du site Natura 2000 Val d'Allier – Alagnon. Les milieux naturels contribuent à l'épuration de la nappe alluviale, permettant aux clermontois d'avoir une eau potable de qualité parmi les moins chères de France.

POUR PLUS D'INFORMATION

Plaquette du site :

http://www.cen-auvergne.fr/IMG/pdf/Val_d_Allier_Cournon_Dallet_Mezel_internet.pdf

Présentation du projet dans le recueil d'expériences « Loire-Nature » :

http://www.loirenature.org/IMG/pdf/10ans_chap_III2.pdf , page 58.



Marseille

Catégorie des villes de plus de 100 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie :** Hôtel de Ville, 3, quai Port, 13002 Marseille, Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **Nombre d'habitants :** 860 000
- **Superficie :** 24 000 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement :** gestion des espèces vertes, gestion (partielle) des espaces naturels, gestion du littoral, éducation à l'environnement, gestion du milieu marin et des ressources halieutiques
- **Zones protégées :** zone Natura 2000, ENS, projet de parc national, RNN, APPB, ZPPAUP
- **ZNIEFF :** type I et II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : ESPECES ET HABITATS NATURELS »

Nom du projet : PARC MARITIME DES ILES DU FRIOUL



Structure chargée de la mise en œuvre : deux co-gestionnaires : la Ville de Marseille et la Conservatoire-études des écosystèmes de Provence (CEEP)

Contact :

- **Ville de Marseille :** Christel GEORGES, Direction de l'environnement et de l'espace urbain, Service des espaces verts du littoral et de la mer, Division mer et littoral, tél. 04.91.55.35.21, cgeorges@mairie-marseille.fr
- **Conservatoire-études des écosystèmes de Provence :** Patrick VIDAL, Chargé de mission, Responsable de la gestion des espaces naturels du PMIF, tél. 04.91.59.09.12, patrick.vidal@ceep.asso.fr

Financement :

Le financement de la gestion de ce territoire est complexe :

- **La Ville de Marseille** finance directement l'organisme en charge de la co-gestion CEEP (150000€ par an), ainsi que les autres associations qui interviennent sur le site, plus particulièrement « Alpes de Lumière » (30 000€ par an). Elle finance également des

opérations de gestion et d'entretien des espaces naturels terrestres (10 000€ par an), marins (25 000€ par an) et des bâtiments communaux situés sur le périmètre concerné (50 000€ par an).

- En plus du financement Ville de Marseille, **les associations ont leurs propres co-financiers**, qui correspondent environ à 25% du budget global de chaque association : Etat (environnement, culture, jeunesse et sports), Conseil régional, Conseil général, Agence de l'eau, IFREMER.

Durée :



Puffin cendré

Le parc maritime des Iles du Frioul a été créé en 2002, sa réglementation dans sa partie terrestre a été prise en 2003 par le Maire. Le projet n'a pas de date de fin, puisqu'il consiste en la préservation et la valorisation des espaces naturels de l'archipel.

Le Parc maritime des îles du Frioul

Au cœur de la rade de Marseille, face à la ville, les îles de Pomègues, Ratonneau, If et Tiboulou forment l'archipel du Frioul d'une superficie de 200 ha. Sa côte, longue de 30 km, offre une multitude de criques abritées du mistral ou du vent d'est.

Ces îles ont été propriété du Ministère de la défense jusqu'aux années 1970; la Ville de Marseille a peu à peu racheté l'archipel du Frioul. Aujourd'hui propriétaire de la quasi-totalité des deux îles principales : Pomègues et Ratonneau, elle s'apprête à en céder les espaces naturels au Conservatoire du littoral. Les îlots satellites appartiennent quant à eux à l'État (l'île d'If est gérée par le Centre des monuments nationaux et sur le Tiboulou du Frioul intervient la Subdivision des phares et balises).

En 2002, dans un souci de préservation du patrimoine exceptionnel de cet archipel, la Ville de Marseille crée, par délibération du Conseil municipal, le Parc maritime des Îles du Frioul (PMIF), sur le périmètre Natura 2000 et en confie la co-gestion des espaces naturels au CEEP.

Le périmètre d'action du PMIF comprend l'ensemble des espaces naturels terrestres et marins, et des bâtiments historiques, afin d'en assurer la gestion et la préservation tout en permettant le développement d'activités respectueuses de l'environnement.

La gestion des îles du Frioul se fait selon un plan d'actions revu chaque année qui établit les diverses opérations à mettre en place sur le terrain et nécessaires pour connaître, suivre et préserver les richesses naturelles, mais aussi pour informer et sensibiliser les usagers.

C'est par la qualité de ses paysages, des espèces naturelles, ainsi que de la gestion mise en place par le PMIF, que la Ville de Marseille a rejoint l'initiative pour les Petites Iles de Méditerranée du Conservatoire du littoral et participe à la mise en place d'actions concrètes sur le terrain en favorisant les échanges de savoir-faire et de connaissances entre les différents gestionnaires et spécialistes de l'ensemble du bassin méditerranéen.



Objectifs



- Valoriser les îles du Frioul en tant qu'espace naturel remarquable (200 ha de surface terrestre, 30 km de côtes, 60 criques).
- Faire évoluer les comportements des usagers et des acteurs du site vers un plus grand respect du milieu naturel et de l'environnement.

Mesures mises en œuvre

- Surveillance à terre et en mer.
- Réalisation d'un plan de gestion, comprenant la mise en place d'un schéma de la fréquentation terrestre permettant de limiter l'impact sur la végétation et d'assurer la tranquillité de l'avifaune, et d'un schéma de mise en valeur et de protection du milieu marin permettant de limiter l'impact sur les herbiers à Posidonie
- Suivis scientifiques (à terre et en mer, afin d'évaluer l'état de santé du patrimoine naturel et le fonctionnement de l'écosystème) et de la fréquentation.
- Opérations de génie écologique pour assurer la protection de la végétation (pose de ganivelles, de mises en défens, fermeture de sentes, éradication de plantes invasives) et de l'avifaune nicheuse.
- Actions d'information et de sensibilisation du public : plus particulièrement l'été, par la présence de « *Patrouilles Bleues* » d'information et de sensibilisation des usagers de la mer, mise en place d'un sentier sous-marin, dépliants d'information, distribués dès l'embarquement...
- Etude sur l'évolution du statut juridique et de protection du territoire (cession de terrains au Conservatoire du littoral, prise en compte dans le périmètre du futur Parc national des Calanques).

Résultats

- Surveillance à terre et en mer.
- Mise à jour d'un plan de gestion.
- Développement de suivis scientifiques (à terre et en mer) de la fréquentation.
- Opérations de génie écologique.
- Actions d'information et de sensibilisation du public.
- Evolution du statut juridique du territoire (cession de terrains au conservatoire du littoral, prise en compte dans le périmètre du futur Parc national des Calanques).
- Reconnaissance internationale de la pertinence et de la qualité de la gestion (terrestre et marine) mise en place autour de l'archipel.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.marseille.fr

<http://www.initiative-pim.org/>

www.ilesdemarseille.fr

Metz

Catégorie des villes de plus de 100 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 1, Place d'Armes, 57036 Metz, Moselle, Lorraine
- **Nombre d'habitants** : 125 300
- **Superficie** : 4 180 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : eau, énergie, espaces verts

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : GESTION DE L'EAU »



Remous Seille

Nom du projet : PARC DE LA SEILLE

Structure chargée de la mise en œuvre :

- **Maitre d'ouvrage** : Ville de Metz
- **Maitre d'œuvre** : Jacques COULON et Laure PLANCHAIS architectes paysagistes DPLG

Contact :

Pascal MALLAVERGNE, tél. 03.87.55.54.14,
pmallavergne@mairie-metz.fr
Michel KOENIG, tél. 03.87.55.54.12,
mkoenig@mairie-metz.fr

Financement :

Coût total du projet : 6 576 152€ dont
243 920€ subventionnés par l'Agence de
l'eau Rhin-Meuse et 1 524 500€
subventionnés par la Région lorraine.

Durée :

- Début des études : juillet 2000
- Début des travaux : octobre 2000
- Ouverture au public : mai 2002

Objectifs

A la fin des années 90, la Ville de Metz décide de réhabiliter d'anciens terrains désaffectés anciennement occupés par la gare de marchandise et la foire exposition. Le développement de ce nouveau quartier débute par la construction d'un parc de 20 ha qui englobe la rivière Seille qui lui a donné son nom.

Un des rôles principaux du parc est la récupération, la régulation et le traitement des eaux pluviales du futur quartier de l'Amphithéâtre afin de reconquérir la qualité des eaux des exutoires naturels tels que la Seille.

Mesures mises en œuvre et résultats

La préparation du chantier a nécessité au préalable un diagnostic environnemental et une modélisation de la Seille et du Ruisseau St. Pierre. Un dossier « *Loi sur l'eau* » et une étude d'impact ont également été produits. Dans un esprit de recyclage, 30 000 m³ de matériaux de démolition et 600 m³ de pavés ont été récupérés et réutilisés sur le chantier.



Vivaces parc de la Seille



Le parc s'articule autour de trois axes d'aménagement : la flânerie, l'écologie et les loisirs.

En effet, le parc de la Seille offre une grande diversité de situations favorables à la promenade et donc à la découverte de la nature: prairies, jardins, collines, berges. L'omniprésence du bois pour le mobilier renforce cette impression de naturel.

Il invite également à la découverte de l'environnement à travers des éléments forts du paysage tels la lagune, la roselière, la prairie humide et le bassin sec où l'on peut observer une faune et une flore spécifiques de la vallée de la Seille. Le parc fait également référence aux activités traditionnelles de la région à travers la vigne, les mirabelliers et la houblonnière.

Côté loisirs, une piste cyclable, une piste de roller, un terrain multisports, des jeux pour enfants et des allées pensées pour les joggers permettent à toute la famille de dépenser son énergie dans un cadre privilégié.

Le parc de la Seille fait l'objet, depuis sa création d'une gestion particulière favorisant la flore spontanée (fauchages tardifs et raisonnés) et respectant l'environnement (désherbage alternatif aux produits phytosanitaires). Une île sur la Seille a été préservée de toute intervention humaine afin de créer un havre de paix pour la faune locale. Des ruches ont été installées afin de favoriser la pollinisation et des prairies fleuries à caractère mellifère ont été implantées.

Montpellier

Catégorie des villes de plus de 100 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Place F. Ponge, 34000 Montpellier, Hérault, Languedoc-Roussillon
- **Nombre d'habitants** : 254 974
- **Superficie** : 5 706 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : urbanisme, eau, propreté, espaces verts, parc zoologique
- **Zones protégées** : zone Natura 2000, RNN, ZPPAUP
- **ZNIEFF** : type I et II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « OUTILS DE PLANIFICATION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE »

Nom du projet : MISSION D'ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE GESTION DES FRICHES



Ateliers insitu d'analyse

Structure chargée de la mise en œuvre : Ville de Montpellier

Contact : Laurent GUILLAUME,
laurent.guillaume@ville-montpellier.fr

Financement : 100% Ville

Durée : 2 ans pour l'étude avec expérimentation sur 4 sites pilotes, puis programme pluriannuel. Projet a commencé en 2010.

Objectifs

Cette étude, qui porte sur l'ensemble de la ville, a pour objectif de mieux valoriser les espaces municipaux en friche qui sont de véritables réservoirs de biodiversité et de les rendre accessibles au plus grand nombre.

Un des projets phare est la mise en place d'un « Réseau Vert » reliant les espaces naturels de la ville. Ce réseau a non seulement un rôle fonctionnel de déplacement doux mais avant tout un rôle de connexion écologique, de « Trame Verte ». La réflexion sur les délaissés doit être croisée à cette démarche et donner lieu à un plan de gestion cohérent et global qui intègre la qualité environnementale. Les friches abritent un potentiel biologique en fonction de leur composition et localisation, et doivent permettre de connecter plus efficacement les espaces naturels.

Mesures mises en œuvre

Pour cette étude à partir des délaissés nous avons observé des quartiers, pour en déduire une typologie d'espaces selon leurs qualités, leurs impacts et leurs potentiels. Il en est ressorti des plans d'action, tant sur l'aménagement, la protection, le développement ou la gestion. L'étude propose des moyens



Zone humide, quartier du Millénaire



et outils opérationnels à la collectivité, puis des perspectives d'interventions concrètes immédiates. Elle est la base de la mise en ou d'aménagements et installations divers, institutionnels ou participatifs, à l'échelle de la ville, avec une vision active du territoire. Cette pratique développe une démarche d'incitation à l'œuvre pour la collectivité, au travers de projets simples qui, par l'action et l'addition, peuvent transformer la perception de nombreuses situations dans la cité.

Après diagnostic, 6 types de friches ont été mis en évidence. Les typologies développées s'appuient sur l'occupation actuelle des délaissés ainsi que sur le rôle potentiel qu'ils pourraient jouer dans leur contexte urbain immédiat. Cette diversité existe sur le territoire de Montpellier sous les catégories suivantes :

Noyaux : habitats possédant une biodiversité intéressante, à conserver ou à enrichir. Ces espaces peuvent avoir une tendance à l'expansion, pour se connecter à d'autres habitats et

Vecteurs : importantes structures de connexion entre milieux, avec souvent un fort impact visuel.

Isolats : parcelles déconnectées, souvent en transformation ou restes de chantiers d'aménagement. Elles sont à intégrer dans le réseau naturel urbain.

Particules : Spécimens spontanés dans les matériaux perméables ou les murs, souvent mal considérés, ils offrent cependant un accueil aux séries pionnières sur terrains très pauvres.

Aménagements sur-entretenus : gestions horticoles sophistiquées et coûteuses, tant en matériel, en temps de travail ou en énergie, à reconsidérer dans une gestion globale intégrée.

Désaménagements : surfaces imperméabilisées sans usage, où il est nécessaire de retrouver un sol pour accueillir la diversité.

Le développement d'un projet de gestion expérimentale en partenariat entre la Ville de Montpellier, COLOCO (architectes paysagistes) et des associations écologistes locales doit permettre de mettre en place quatre sites-test différents. Ceux-ci combinent les principes d'action pour une intervention minimale garante de l'enrichissement de la diversité. Ils tenteront également de permettre des accès progressifs au public selon divers critères. Les expérimentations concluantes seront ensuite étendues à l'ensemble des sites sous gestion municipale.



Friche du canal, quartier du Millénaire



Orléans

Catégorie des villes de plus de 100 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Place de l'Etape, 45000 Orléans, Loiret, Centre
- **Nombre d'habitants** : 113 130
- **Superficie** : 2 760 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : dans le domaine spécifique de l'eau : suivi de la qualité de l'eau potable, suivi de la qualité des eaux de piscine et de baignade, protection des ressources en eau
- **Zones protégées** : zone Natura 2000, ZPPAUP
- **ZNIEFF** : type I

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : GESTION DE L'EAU »

Nom du projet : PROTECTION DES CAPTAGES DE LA VILLE D'ORLEANS



Charte d'engagement
→ pour la protection de l'eau du Val d'Orléans

La Ville d'Orléans s'est engagée dans la protection des 3 captages du Val (Theuriet, Bouchet et Gouffre) utilisés pour l'alimentation en eau potable d'une partie de la population de l'agglomération orléanaise.

La mise en place des périmètres de protection permet à la collectivité de s'engager aux côtés des agriculteurs pour mettre en œuvre des mesures concrètes, qui permettront de protéger la qualité des eaux souterraines sans nuire au développement des entreprises et de leurs activités.

Cette action s'inscrit largement dans la politique de développement durable de la Ville d'Orléans, et répond aux propositions de l'Agenda 21.

Une Charte d'engagement réciproque concrétise la volonté de chacun à œuvrer pour l'amélioration de la qualité des eaux souterraines.

En signant cette Charte, la Ville d'Orléans s'engage à financer et favoriser la recherche et de financements pour la mise en œuvre des bonnes pratiques agricoles.

En signant cette Charte, les professionnels agricoles s'engagent à prendre en compte les codes de bonnes pratiques définis pour chaque type de production dans le cadre de la conduite de leur exploitation.

L'entreprise La Ville d'Orléans



Structure chargée de la mise en œuvre : Ville d'Orléans, Chambre d'agriculture du Loiret, Lyonnaise des eaux

Contact :

- **Ville d'Orléans** : Marie CUGNY-SEGUIN, Adjointe au Maire, Chargée du développement durable et de l'eau, mcugny@ville-orleans.fr
- Séverine CARNIELLO, Responsable du Pôle environnement hygiène, Direction vie des quartiers, tél. 02.38.79.28.15, scarniello@ville-orleans.fr
- Anne TROUILLON, Ingénieur biodiversité, Muséum d'Orléans, tél. 02.38.54.61.05, atrouillon@ville-orleans.fr
- **Chambre d'Agriculture du Loiret** : Mélanie HOVAN, Conseillère eau-environnement, tél. 02.38.71.90.86, hovanm45d@loiret.chambagri.fr
- **Lyonnaise des Eaux France** : Michel ANDRES, Chargé de Missions agence métier usines, Centre régional Val-de-Loire, tél. 02.38.22.66.21, michel.andres@lyonnaise-des-eaux.fr

Financement :

- **Budget 2000 – 2005** : 294 360€ au total, dont 169 509€ financés équitablement par la ville d'Orléans, la Lyonnaise des eaux et la Chambre d'agriculture du Loiret et 124 851 € alloués par les partenaires : l'Etat, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Centre.

- **Budget 2006 – 2009** : 149 269€, dont 134 370€ financés par les trois porteurs de projets et 14 899€ alloués par les partenaires : l'Etat, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Centre.

Durée : 10 ans, avec deux conventions successives, la première de 2000 à 2005 et la seconde de 2006 à 2009

Objectifs

La Ville d'Orléans exploite 8 ouvrages d'alimentation en eau, dont 3 situés en zone agricole périurbaine. Des contaminations par des produits phytosanitaires sont constatées dans les eaux brutes des 3 captages du Val jusqu'en 2006. L'arrêté de la déclaration d'utilité publique, émis en 2006, pour 3 captages a entraîné la création d'un Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) de 1 100 ha.

Dès 1992, suite aux préconisations de l'hydrogéologue agréé et à l'obligation réglementaire de protection des captages, la Ville s'est engagée dans une politique de préservation de la ressource en eau et de lutte contre l'érosion de la biodiversité; initiative récompensée par les Rubans de développement durable 2010.



Exploitation agricole dans Le Val à Orléans

Mesures mises en œuvre et résultats

Pour limiter les pollutions ponctuelles et mobiliser la profession agricole, Orléans, la Chambre d'agriculture et la Lyonnaise des eaux ont signé une convention tripartite de 2000 à 2009. Autour d'une cellule technique, de comités de pilotage et de concertation, cette démarche s'est concrétisée par diverses mesures :

- la collecte des produits phytosanitaires non utilisables organisée en 2004 et 2005 et des déchets d'emballages de produits phytosanitaires (2/an) ;
- l'implantation de 8 km de bandes enherbées de 5 m de large au bord des cours d'eau du PPR (Plan de prévention des risques) ;
- l'élaboration d'un guide et de fiches techniques des bonnes pratiques agricoles ;
- des travaux de protection des captages financés par la Ville ;
- des analyses d'eau prises en charge par la Lyonnaise des eaux.

Les résultats de la convention tripartite ont permis en 10 ans :

- d'identifier et éliminer les sources de pollution d'origine agricole et d'améliorer la qualité des eaux brutes souterraines ;
- de sensibiliser les agriculteurs et les jardiniers amateurs aux pratiques plus respectueuses de l'environnement ;
- d'instaurer un partenariat durable entre la profession agricole et la Ville grâce à la signature d'une charte d'engagement et de passer des conventions individuelles avec les agriculteurs chargés de réaliser la mise aux normes des exploitations.

Les 3 porteurs de projet étudient la poursuite de la démarche en 2011 avec pour objectifs la gestion raisonnée de la ressource en eau et la diminution des pollutions diffuses. Suite aux nouvelles dispositions de la loi Grenelle I, les captages du Val ont été classés comme prioritaires. Dans le cadre de son Agenda 21 local, Orléans s'est aussi dotée en 2009 d'un Plan biodiversité qui s'est traduit localement par l'acquisition des terres agricoles pour implanter des cultures biologiques.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.orleans.fr

Poitiers

Catégorie des villes de plus de 100 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Hôtel de Ville, BP 569, 86021 Poitiers, Vienne, Poitou-Charentes
- **Nombre d'habitants** : 90 000
- **Superficie** : 4 211 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : les compétences « espaces verts » et « bâtiments » sont du ressort de la Ville de Poitiers, les domaines « eau et assainissement/espaces naturels/urbanisme » sont de la compétence de la Communauté d'agglomération de Grand-Poitiers.
- **ZNIEFF** : type I

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : GESTION DE L'EAU »

Nom du projet : AMENAGEMENT ET GESTION DIFFERENCIEE DES BASSINS D'ORAGE



Bassin d'orage : les facts

Structure chargée de la mise en œuvre :

Communauté d'agglomération de Grand-Poitiers via son Service eau et assainissement

Contact : Virginie PREVEYRAUD, Chargée de communication et d'animation, tél. 05.49.41.92.81

Financement : pas de financement précis à transmettre pour l'entretien de ces bassins d'orage, car il est effectué en régie par 6 agents à temps plein

Durée : depuis juin 2006

Objectifs

Sur le territoire de l'agglomération poitevine, le Service eau et assainissement gère plus de 100

bassins d'orage et il s'en crée plusieurs par an. Ces bassins d'orages ont pour vocation première de recueillir les eaux de pluie issues du ruissèlement des zones imperméables, ces dernières recouvrant de grandes surfaces en zone urbaine (voies de circulation, parkings, logements).

Le Service eau et assainissement a souhaité développer de nouveaux usages sur ces espaces et a ainsi défini de nouveaux objectifs : accueillir du public en toute sécurité et favoriser la biodiversité.

Mesures mises en œuvre et résultats

Le Service travaille conjointement avec le Service hygiène publique et qualité environnementale qui assure des inventaires naturalistes notamment des amphibiens. Ces inventaires ont débuté en février 2010 et ont permis de recenser 7 espèces. Certains bassins d'orages sont très attractifs pour les batraciens et parfois plus de 20 mâles chanteurs ont été recensés notamment de crapauds communs et de pélodytes ponctués.

Le Service eau et assainissement pratique dorénavant des méthodes de gestion favorables à la biodiversité : fauche une à deux fois par an de la végétation et retrait des résidus de coupe, aménagement des berges en pente douce, berge enherbée, mise en place de collecteur d'hydrocarbure...



Bassin d'orage : roseraie



Suite à ces inventaires d'autres aménagements vont compléter ces premières réalisations au cas par cas selon les problématiques de chaque bassin d'orage :

- aménagement de zones perméables pour favoriser le maintien de l'eau sur une période plus longue, favorable à la reproduction des amphibiens ;
- aménagement de berge en pente douce sur un linéaire plus important ;
- réduction de la densité de poissons.

Au delà de ces aménagements des actions de communication sont mis en place auprès des agents des services (via une lettre d'info interne) auprès des élus des communes concernées (Poitiers et Mignaloux-Beauvoir) et auprès des habitants de la commune de Mignaloux-Beauvoir et des scolaires.

Enfin les inventaires seront poursuivis en 2011 sur d'autres bassins d'orages du territoire.



Saint-Etienne

Catégorie des villes de plus de 100 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Hôtel de Ville, BP 503, 42000 Saint-Etienne, Loire, Rhône-Alpes
- **Nombre d'habitants** : 180 773
- **Superficie** : 8 800 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : eau et assainissement, espace vert, urbanisme, gestion de la forêt communale
- **Zones protégées** : zone Natura 2000, RNR, PNR, ZPPAUP
- **ZNIEFF** : type I et II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : ESPACES VERTS PUBLICS »

Nom du projet : EXPERIENCE DE JARDIN POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR

Structure chargée de la mise en œuvre : projet présenté par l'Association « Handi jardin », la conception a été réalisée en 2006 par le Service espaces verts

Contact : Gilbert GAROUX, tél. 04.77.34.06.35

Financement : le cout des différentes installations s'élève à 25 000€ TTC non compté la voie d'accès carrossable pour accéder au jardin

Durée : la conception a été réalisée en 2006 par le Service espaces verts

Objectifs

Favoriser l'accès des personnes handicapés au jardinage.

Mesures mises en œuvre et résultats



Le jardin a été réalisé dans l'enceinte d'un groupe de 100 jardins familiaux gérée par une Association de jardins familiaux.

Le jardin comprend des bacs de culture avec 25 cm de terre végétale et un système d'arrosage, le tout posé sur une terrasse en bois permettant une circulation aisée des fauteuils.

Une pergola réalisée en 2008 fournit un abri commode pour le groupe de 6 à 8 jardiniers.

L'encadrement « jardin » est assuré par des jardiniers volontaires membres de l'Association « Handi jardin » et par ailleurs membres de l'Association des jardins familiaux.



Strasbourg

Catégorie des villes de plus de 100 000 habitants

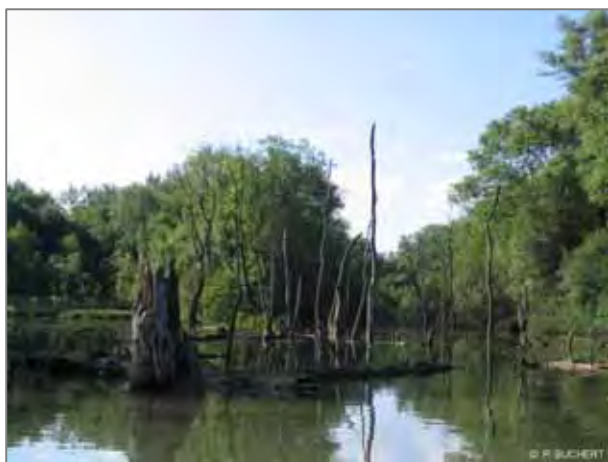
INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 1, Parc de l'Etoile, 67 076 Strasbourg, Bas-Rhin, Alsace
- **Nombre d'habitants** : 272 975
- **Superficie** : 7 831 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : espaces verts et de nature,
- **Zones protégées** : zone Natura 2000, RNN, ENS
- **ZNIEFF** : type I et II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « OUTILS DE PLANIFICATION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE »

Nom du projet : RESTAURATION DE LA DYNAMIQUE DES HABITATS ALLUVIAUX RHENANS SUR L'ILE DU ROHRSCROLLEN

Structure chargée de la mise en œuvre : Ville de Strasbourg



Zone humide sur l'île du Rohrschollen

Contact :

- Frédéric LONCHAMPT, Chef de projet, tél. 03.88.43.61.77, frederic.lonchampt@strasbourg.eu
- Catherine LE QUANG, Chargée de mission, tél. 03.88.43.63.29, catherine.le-quang@strasbourg.eu

Financement :

Budget total 2 080 000€ dont :

- contribution européenne : 1 040 000€
- Ville de Strasbourg : 200 000€
- Agence de l'eau Rhin-Meuse : 440 000€
- Conseil général du Bas-Rhin : 100 000€
- DREAL Alsace : 80 000€
- EDF : 120 000€
- Région Alsace : 100 000€

Durée : 5 ans, du 01/01/2010 au 31/12/2014

Objectifs

L'île du Rohrschollen, située à proximité de Strasbourg, est représentative d'un milieu particulier en Europe: les forêts alluviales rhénanes. Ces forêts sont connues pour l'exubérance de leur végétation et leur richesse en espèces : il s'agit d'un écosystème rare au niveau national et européen. En effet, ces forêts régressent de nos jours, suite aux grands travaux de domestication réalisés au cours des dernières décennies. En conséquence, les quatre grands fleuves européens issus de la chaîne alpine (Rhin, Rhône, Danube, Pô) ont vu disparaître la plus grande partie de leurs forêts riveraines. Dans le cas de l'île du Rohrschollen, la rareté d'inondations dynamiques du Rhin (la dernière date de 1999) et leur caractère statique (montée lente des eaux par l'aval) ne sont pas suffisants pour avoir un effet bénéfique sur l'hydrosystème et les habitats associés.

Le projet a pour objectif de rétablir sur l'île du Rohrschollen un régime de crues dynamiques, calqué sur le rythme hydrologique du Rhin.

Mesures mises en œuvre

La principale action à mener concerne la création d'un ouvrage de prise d'eau sur la partie Sud de l'île, permettant d'alimenter le réseau hydrographique de l'île directement depuis le Rhin. Cet ouvrage assurera une injection de débit varié de 5 à 80 m³/s, suivant les conditions hydrologiques naturelles du Rhin. La connectivité entre le réseau hydrographique de l'île et le Rhin sera



assurée par des travaux complémentaires sur les deux bras secondaires du cours d'eau principal, afin de rétablir des échanges effectifs avec le fleuve.

Le projet contribuera dans une plus large mesure à restaurer



Loche de rivière © ONEMA

et perpétuer les remarquables forêts galerie présentes le long des quatre principales rivières prenant naissance dans les Alpes. Il se basera sur la présence d'habitats de bois de saule, et d'aulne sur le site du Rohrschollen, habitats essentiels pour la régénération de la dynamique alluviale de la forêt, mais de plus en plus rares.

En restaurant ces habitats clés, le projet ambitionne également de favoriser plusieurs espèces inscrites aux annexes I et II des Directives « Habitats » et « Oiseaux ». Celles-ci comprennent le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), la Grande Aigrette (*Egretta alba*), le Triton crêté (*Triturus cristatus*) et la Loche de rivière (*Cobitis taenia*), qui est rare sur le secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch du département du Bas-Rhin.

POUR PLUS D'INFORMATION

www.strasbourg.eu/environnement/Rohrschollen



Toulouse

Catégorie des villes de plus de 100 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : 1, place du Capitole, 31040 Toulouse, Haute-Garonne, Midi-Pyrénées
- **Nombre d'habitants** : 439 553
- **Superficie** : 11 830 ha

Domaines de compétence en matière d'environnement : Urbanisme réglementaire et opérationnel, planification urbaine, adduction et assainissement des eaux, hygiène, salubrité et gestion des déchets

- **Zones protégées** : RNR
- **ZNIEFF** : type I et II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : ESPACES VERTS PUBLICS »

Nom du projet : AMENAGEMENT DU PARC DE LA GRANDE PLAINE

Structure chargée de la mise en œuvre : Ville de Toulouse, CREN et Nature Midi Pyrénées pour réalisation d'inventaires de suivi de la biodiversité dans les années à venir.

Contact : Addy AMARI - Responsable du service Entretien - Direction Jardins et Espaces Verts - 05 62 27 48 95

Financement : Travaux essentiellement en régie (fournitures : 80 000 € et travaux complémentaires : 50 000 €)

Durée : 10 ans

Objectifs

Associer sur un même parc, une plaine de jeux très fréquentée mais bien délimitée, avec des aménagements écologiques le long d'une piste cyclable longue de 2 km.

Mesures mises en œuvre

- Aménagement horticole sur la zone centrale très fréquentée d'environ 1 hectare (arrosage de gazons, fleurissement, aires de jeux et de pique nique).
- Installation d'une haie champêtre pluristratifiée longue de 2 km (9 500 arbustes, 800 arbres) associée à une prairie urbaine.
- Implantation d'une forêt urbaine sur 2 hectares soit 1 600 jeunes arbres.
- Restauration d'une zone humide par relèvement du niveau d'évacuation, suppression de 150 peupliers et saules ornementaux, sélection et taille en têtard des saules blancs, maintien d'un ensoleillement suffisant pour le développement de la cariçaie qui était en régression .
- Rénovation des fossés drainant.
- Installation de 4 hectares de prairies urbaines fauchées deux fois par an.

Résultats

Création d'un parc à variation écologique au cœur de la ville, association de milieux complémentaires et connectés entre eux et création d'un corridor arbustif. Considéré initialement comme un lieu de transit et d'activités sportives, le parc de la Grande Plaine est aujourd'hui un symbole de l'association entre reconquête d'écosystèmes fonctionnels et différentes activités de loisirs en plein air.

Villeurbanne

Catégorie des villes de plus de 100 000 habitants

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Mairie** : Place du Docteur Lazare Goujon, BP 5051, 69601 Villeurbanne, Rhône, Rhône-Alpes
- **Nombre d'habitants** : 138 151
- **Superficie** : 1 494 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement** : gestion des espaces verts, hygiène, santé publique, urbanisme réglementaire, plan climat énergie territorial, réglementation espaces publics
- **Zones protégées** : ZPPAUP
- **ZNIEFF** : type I et II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : ESPACES VERTS PUBLICS »

Nom du projet : PARC NATUREL URBAIN DE LA FEYSSINE



Parc de la Feyssine

Structure chargée de la mise en œuvre : Direction paysages et nature de la Ville de Villeurbanne

Contact : Mireille Maquaire

Financement : 1,6 million d'€ coût travaux d'aménagement du parc

Durée : 10 ans

Objectifs

Depuis la création du parc de la Feyssine, la Direction paysages et nature de la ville de Villeurbanne développe des méthodes de gestion respectueuses de l'environnement et assez différentes des méthodes de gestion plus horticole habituellement

utilisés dans les parcs et jardins.

A Villeurbanne, la gestion différenciée des espaces verts propose d'intégrer dans l'effort de verdissement et de fleurissement de la ville la composante environnementale. Il est question de prendre en compte les fonctionnements naturels, faire avec et non contre la nature dans une certaine mesure, respecter les équilibres naturels en préservant la faune et la flore locales et les ressources naturelles. La gestion différenciée fait évoluer le modèle horticole standard en intégrant à la gestion des espaces verts un souci écologique. Elle permet de gérer au mieux le patrimoine vert en intégrant des objectifs précis et en tenant compte des moyens humains. Elle crée de nouveaux types d'espaces plus libres correspondant à une utilisation contemporaine, aux fonctions plus variées.

Véritable révolution, il s'agit d'un changement de mentalités et de comportements sur le rôle de



Parc de la Feyssine

L'espace vert dans la nature et le rôle de la nature dans les espaces.

Dans ce contexte, depuis l'ouverture du parc de la Feyssine, la Direction des espaces verts intègre ces nouvelles méthodes de gestion.

Mesures mises en œuvre et résultats

Le parc de la Feyssine offre un paysage naturel qui doit être préservé et mis valeur à l'échelle des parcs de la ville de Villeurbanne, mais aussi de l'agglomération Lyonnaise. Le parc de la Feyssine a une identité propre et spécifique avec un paysage « naturel » de forêt alluviale. On y trouve la dernière section des berges du Rhône non aménagées à l'entrée de Lyon. La rypisilve est classée au SDAGE Rhin-Rhône et présente un réel intérêt paysager.

Le parc offre une biodiversité animale et végétale tout à fait particulière que l'on ne retrouve nulle part ailleurs sur les parcs et jardins de Villeurbanne. A noter la présence d'une fougère (*Ophioglossum vulgatum*) rare et faisant l'objet d'une protection, la présence d'orchidées rares et présentes uniquement sur quelques stations dans le Rhône : *Epipactis Rhodaniens*, 19 taxons d'orchidées sont par ailleurs présents.

Une étude du peuplement avifaunistique du parc est menée par des inventaires tous les ans. L'objectif de ces études est d'identifier:



Parc de la Feyssine

- le nombre d'espèces qui fréquentent le site pour se reproduire, passer l'hiver, se nourrir ou pour l'utiliser comme halte migratoire ;
- de définir le nombre de couples par espèce reproductrice ;
- de définir les zones de reproduction et caractériser les critères nécessaires pour l'installation de l'espèce ;
- d'avoir un suivi dans le temps de l'évolution des populations afin de vérifier que les modalités de gestions développées sur le parc de la Feyssine sont bien en faveur

du maintien de la biodiversité.

Cette inventaire a permis entre autre de savoir que 47 espèces fréquentaient le parc à un moment donné de l'année et 23 espèces nicheuses dont, 20 sont protégées (rouges-gorges, rossignole, martinet noir, étourneau, sansonnet, mésange).

D'autre part, des inventaires des amphibiens, des chiroptères, des coléoptères, un suivi de la flore par des étudiants du laboratoire de campus de la Doua sont autant d'éléments qui permettent d'avoir des indicateurs et suivi de l'évolution de la biodiversité présente sur ce parc naturel. En 2011, le parc de la Feyssine va accueillir un site d'observation scientifique sur les abeilles sauvages dans le cadre du dispositif européen de « Urban bees ».

Il s'agit également d'un site sensible et fragile dont il faut préserver les ressources. En effet, cette zone a été exploitée pendant plus de 200 ans pour le captage des eaux, et a permis l'alimentation en eau potable l'agglomération Lyonnaise. Le captage des eaux a été abandonné dans les années 1930, et le site laissé à l'abandon, laissant ainsi la nature reprendre ces droits ! Aujourd'hui, il s'agit aussi pour nous de préserver les ressources au niveau du sol afin de garantir les équilibres écologiques installés dans une histoire récente du site et les biotopes ainsi formés.

Afin de reconnaître ces nouvelles méthodes de gestion, de valoriser les actions entreprises par l'équipe chargée de l'entretien de la Feyssine, la démarche d'obtention du label EVE (espace vert écologique) a été entreprise en décembre 2006. Il s'agissait, pour la Direction paysages et



nature, de formaliser les pratiques de gestion au regard des différents points observés ou objectifs fixés par les auditeurs du label EVE.

Les différents objectifs fixés dans le cadre de cette labellisation portent sur les points suivants :

- une gestion différenciée (ou, mieux, un plan de gestion écologique propre au parc de la Feyssine) ;
- l'eau, ressource rare à économiser ;
- le sol, organisme vivant à nourrir et protéger ;
- zéro produits de synthèses (engrais, pesticides), source de pollutions de sols et des nappes ;
- l'accroissement de la biodiversité végétale et animale ;
- l'économie de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables ;
- la réduction du bruit et de la pollution de l'air due aux machines ;
- le recyclage des déchets, en particulier la fabrication de compost ;
- le savoir-faire des jardiniers et l'information du public ;
- un projet de paysager espace de nature évolutive.

Les audits de labellisation se sont déroulés décembre 2007 et le label obtenu à la suite en janvier 2008.

La labellisation du parc de la Feyssine a permis de mettre en avant le travail, de valoriser les compétences et le savoir faire de l'équipe de jardiniers chargés de la gestion et de donner un réel sens à la communication opérée sur ce parc. Ce label a permis avant toute chose de valoriser les actions menées par la Ville en faveur de la biodiversité sur ce parc, sachant que ce modèle de gestion est un exemple qui a été reproduit sur d'autres parcs de plus petite taille et en situation plus urbaine.



Brest-Métropole-Océane

Projet présenté hors-concours (seules les villes pouvaient concourir lors de l'édition 2010)

INFORMATIONS GENERALES

- **Adresse de la Communauté urbaine de Brest:** 24, rue Coat Ar Gueven, BP 92242, 29222 Brest Cedex 2
- **Nombre d'habitants :** 214 500
- **Superficie :** 20 000 ha
- **Domaines de compétence en matière d'environnement :** gestion des espaces verts et des espaces naturels, lutte contre la pollution de l'air, eau et assainissement, élimination et valorisation des déchets, énergie, soutien à Océanopolis, Centre de culture scientifique et technique en matière de biodiversité marine, soutien au Conservatoire botanique national de Brest
- **Zones protégées :** zone Natura 2000, PNR, ENS, ZPPAUP
- **ZNIEFF :** type I et II

PROJET PRESENTE DANS LE CHAPITRE « GESTION DE LA NATURE : GESTION DE L'EAU »



Nom du projet : ENTRETENIR LES ESPACES PUBLICS SANS POLLUER

Structure chargée de la mise en œuvre : Communauté urbaine de Brest-Métropole-Océane (BMO)

Contact : Régine DARAS, Communauté urbaine BMO, Direction écologie urbaine, Responsable du Division milieux et impacts, tél. 02.98.33.52.62, regine.daras@brest-metropole-oceane.fr

Financement : intégré au budget des différents services communautaires

Durée : depuis 2000

Objectifs

Lutter contre la contamination des milieux aquatiques par les pesticides et favoriser la biodiversité sur les espaces publics.

Mesures mises en œuvre



Un enherbement spontané

La Communauté urbaine de Brest s'est engagée depuis l'année 2000 dans un programme de réduction drastique des herbicides en modifiant profondément sa stratégie d'entretien et de gestion des espaces publics (800 ha de parcs et jardins et environ 1 200 km de trottoirs).

➤ Une évolution des pratiques de désherbage : culturel, organisationnel et technique

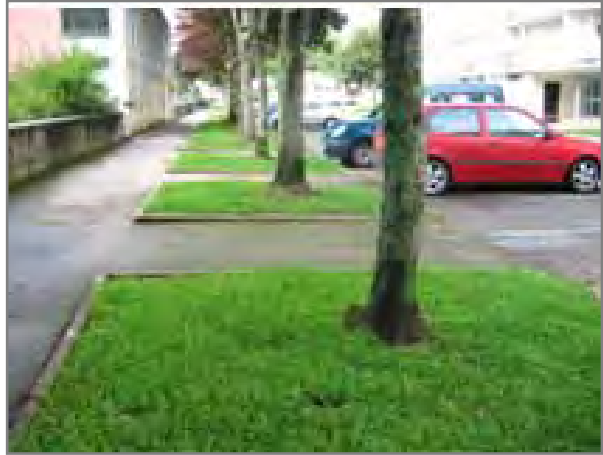
L'évolution des pratiques est un projet de longue haleine. Elle appelle en 1^{er} lieu un changement culturel vis-à-vis de la notion de propreté, de l'intérêt de désherber.



L'accompagnement de ce changement passe par une formation continue des agents, des présentations de la démarche dans les communes, les conseils de quartier.

➤ **L'ensemble des alternatives et techniques pratiquées par BMO se déploient selon différents axes :**

- Conception des aménagements.
- Remise en herbe ou acceptation d'un enherbement spontané d'allées et d'aires sablées.
- Abandon des traitements chimiques sur l'ensemble des gazons et pelouses.
- Recours systématique aux paillages des massifs, aux plantes couvre-sols.
- Désherbage ou pour le moins maîtrise de la végétation lorsque cela est nécessaire en utilisant quasiment exclusivement des moyens manuels, mécaniques et thermiques adaptés aux espaces à gérer.



➤ **Une communication régulière vers la population : pour changer de regard**

Il est facile d'observer sur les espaces communautaires la présence d'une végétation spontanée plus marquée, signe de l'absence d'utilisation des herbicides. Ce changement dans notre paysage urbain interpelle la population. Une communication est régulièrement renouvelée pour expliciter la démarche engagée. La Communauté urbaine BMO recherche également la participation active de la population à l'objectif par l'intermédiaire de l'opération « *Jardiner au naturel, ça coule de source !* ».

Résultats

En voirie : « zero phyto » depuis 2008.

En espaces verts : 20 kg actuellement. Le recours au traitement chimique est réservé à un usage exceptionnel.

Un système d'évaluation en partenariat avec le Conservatoire botanique et les associations est en élaboration. Dès à présent, des signes positifs sont visibles (qualité de l'eau qui s'améliore, et biodiversité ordinaire qui s'intensifie).



Liste des villes participantes

au concours Capitale française de la biodiversité 2010

Ville	Taille (hab)	Département	Région
Alès	40 108	Gard	Languedoc-Roussillon
Angers	345 305	Maine-et-Loire	Pays-de-la-Loire
Anglet	37 646	Pyrénées-Atlantiques	Aquitaine
Arles	52 197	Bouches-du-Rhône	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Aulnay-sous-Bois	82 513	Seine-Saint-Denis	Île-de-France
Aulnoy les Valenciennes	7 417	Nord	Nord-Pas-de-Calais
Avon	14 293	Seine-et-Marne	Île-de-France
Baldersheim	2 206	Haut-Rhin	Alsace
Besançon	117 836	Doubs	Franche-Comté
Blanc Mesnil	51 109	Seine-Saint-Denis	Île-de-France
Bonnelles	2050	Yvelines	Île-de-France
Boulogne-Billancourt	111 045	Hauts-de-Seine	Île-de-France
Bourg-Lès-Valence	18 351	Drôme	Rhône-Alpes
Brest	142 722	Finistère	Bretagne
Caluire-et-Cuire	41 010	Rhône	Rhône-Alpes
Cannes	70 829	Alpes-Maritimes	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Canteleu	14 206	Seine-Maritime	Haute-Normandie
Cassis	7 833	Bouches-du-Rhône	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Cesson-Sévigné	15 261	Ille-et-Vilaine	Bretagne
Clermont Ferrand	139 501	Puy-de-Dôme	Auvergne
Cognac	19 243	Charente	Poitou-Charentes
Colombes	82 552	Hauts-de-Seine	Île-de-France
Combs-la-Ville	21 450	Seine-et-Marne	Île-de-France
Condette	2 596	Pas-de-Calais	Nord-Pas-de-Calais
Coubron	4 651	Seine-Saint-Denis	Île-de-France
Coudequerke-Branche	22 994	Nord	Nord-Pas-de-Calais
Courdimanche	6 505	Val-d'Oise	Île-de-France
Digne-les-Bains	17 455	Alpes-de-Haute-Provence	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Dunkerque	69 500	Nord	Nord-Pas-de-Calais
Erquinghem-Lys	4 507	Nord	Nord-Pas-de-Calais
Feyzin	9 357	Rhône	Rhône-Alpes
Fontainebleau	15 688	Seine-et-Marne	Île-de-France
Grande-Synthe	21 408	Nord	Nord-Pas-de-Calais
Grenoble	156 793	Isère	Rhône-Alpes
Holtzheim	2 750	Bas-Rhin	Alsace
Issy-les-Moulineaux	62 316	Hauts-de-Seine	Île-de-France
Jarrie	4 009	Isère	Rhône-Alpes
La Motte-Servolex	12 254	Savoie	Rhône-Alpes
Lille	225 789	Nord	Nord-Pas-de-Calais
Lyon	472 330	Rhône	Rhône-Alpes
Marseille	852 395	Bouches-du-Rhône	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Matoury	24 583	Guyane	Guyane
Maurecourt	4057	Yvelines	Île-de-France



Ville	Taille (hab)	Département	Région
Melun	37 663	Seine-et-Marne	Île-de-France
Mérignac	66 002	Gironde	Aquitaine
Metz	125 721	Moselle	Lorraine
Montesson	16 188	Yvelines	Île-de-France
Montlouis-sur-Loire	10 381	Indre-et-Loire	Centre
Montpellier	253 712	Hérault	Languedoc-Roussillon
Mont-Saint-Aignan	20 659	Seine-Maritime	Haute-Normandie
Nanterre	88 875	Hauts-de-Seine	Île-de-France
Niort	60 000	Deux-Sèvres	Poitou-Charentes
Noisy-le-Sec	38 802	Seine-Saint-Denis	Île-de-France
Orléans	116 490	Loiret	Centre
Paris	2 193 030	Paris	Île-de-France
Pau	84 978	Pyrénées-Atlantiques	Aquitaine
Pessac	57 187	Gironde	Aquitaine
Pierrevert	3 540	Alpes-de-Haute-Provence	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Poitiers	225 707	Vienne	Poitou-Charentes
Pont-du-Château	10 274	Puy-de-Dôme	Auvergne
Rennes	207 922	Ille-et-Vilaine	Bretagne
Roanne	35 750	Loire	Rhône-Alpes
Roncq	12 892	Nord	Nord-Pas-de-Calais
Sablé-sur-Sarthe	12 579	Sarthe	Pays-de-la-Loire
Saint -Etienne	175 318	Loire	Rhône-Alpes
Saint-Léonard-de-Noblat	4864	Haute-Vienne	Limousin
Saintes	26 401	Charente-Maritime	Poitou-Charentes
Saint-Martin-de-Crau	11 215	Bouches-du-Rhône	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Saint-Martin-d'Uriage	4 794	Isère	Rhône-Alpes
Saint-Nolff	3 603	Morbihan	Bretagne
Saint-Prix	7 214	Val-d'Oise	Île-de-France
Sète	42 972	Hérault	Languedoc-Roussillon
Strasbourg	272 123	Bas-Rhin	Alsace
Toulouse	439 453	Haute-Garonne	Midi-Pyrénées
Villeneuve-d'Ascq	61 151	Nord	Nord-Pas-de-Calais
Villepinte	35 444	Seine-Saint-Denis	Île-de-France
Villeurbanne	138 151	Rhône	Rhône-Alpes
Vitry-sur-Seine	83 650	Val-de-Marne	Île-de-France
Wattrelos	43 221	Nord	Nord-Pas-de-Calais
Wormhout	5 191	Nord	Nord-Pas-de-Calais



Le Comité scientifique et technique du concours 2010

Composé de chercheurs, naturalistes, urbanistes, praticiens et spécialistes de la nature en ville, ce Comité a joué un rôle essentiel dans l'organisation du concours « *Capitale française de la biodiversité* ». Ses membres ont élaboré le questionnaire et formaient avec les représentants des partenaires le Jury du concours.

Membres :

Philippe CLERGEAU, Ecologue, Professeur du Muséum national d'histoire naturelle (Président)

Maryline BARRE, Médiatrice à l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine de Seine-Saint-Denis

Nicolas BOULARD, Chargé de mission, Agence des espaces verts de la région Île-de-France

Emmanuel BOUTEFEU, Chargé d'études, Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU, Lyon)

Philippe BOYER, Président du Réseau IDEAL

Brigitte CAPLAIN, Professeure à l'école Du Breuil de Paris

Frédérique DEQUIEDT, Chargée de mission entreprise, territoire et développement

Marjorie DUCHENE, Chargée de mission, Nord-Nature Chico Mendes (Mission Gestion Différenciée)

Julien FOUSSARD, Responsable Ligue pour la protection des oiseaux Île-de-France

Serge GADOUM, Chargé de projet « pollinisateurs sauvages », Office pour les insectes et leur environnement

Xavier GUYARD, Urbaniste, Directeur de l'urbanisme du Syndicat d'agglomération nouvelle de Marne-la-Vallée Val Maubuée

Christian HAÏSSAT, Ingénieur-paysagiste, Responsable des parcs et forêts, Syndicat d'agglomération nouvelle de Marne-La-Vallée Val Maubuée

Gaëlle LEJEUNE, Chargée de relations internationales, Natureparif

Frédéric MALHER, Vice-président du Centre ornithologique régional d'Île de France

Thierry MOUGEY, Chargé de mission biodiversité - gestion de l'espace, Fédération des parcs naturels régionaux de France

Stéphanie LUX, Directrice de Natureparif

Anne Caroline PREVOT-JULLIARD, Chercheur en écologie et sciences de la communication, CNRS

Damien PROVENDIER, Chargé de mission écologie urbaine - biodiversité au Centre technique national des espaces verts Plante & Cité

Catherine RIBES, Directrice adjointe de Natureparif



Abréviations et acronymes

AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
APPB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
CBN : Conservatoire botanique national
CDB : Convention sur la diversité biologique
CELRL : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
CREN : Conservatoire régional des espaces naturels
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409
DOCOB : Document d'objectifs d'un site Natura 2000
DIREN : Direction régionale de l'environnement
DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
ENF : Espaces naturels de France
ENS : Espace naturel sensible
FPNR : Fédération nationale des parcs naturels régionaux
GRAAL : Gestion raisonnée de l'arrosage automatique lyonnais
ICLEI : Conseil international pour les initiatives écologiques locales
ICPE : Installations classées pour la protection de l'environnement
IFEMER : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
IFORE : Institut de formation de l'environnement
INRA : Institut national de la recherche agronomique
ISO : Organisation internationale de normalisation
LIFE : Instrument financier pour l'environnement
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux

MEEDDM : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ODBU : Observatoire départemental de la biodiversité urbaine
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
OPIE : Office pour les insectes et leur environnement
PEFC : Programme de reconnaissance des certifications forestières
PLU : Plan local d'urbanisme
PN : Parc national
PNR : Parc naturel régional
PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPR : Plan de prévention des risques
RB : Réserve de biosphère
RN : Réserve naturelle
RNCFS : Réserves nationales de chasse et de faune sauvage
RNF : Réserves naturelles de France
RNN : Réserve naturelle nationale
RNR : Réserve naturelle régionale
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT : Schéma de cohérence territoriale
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SIC : Site d'intérêt communautaire
SINP : Système d'information sur la nature et les paysages
UE : Union européenne
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
UNAF : Union nationale de l'apiculture française
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPPAUP : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)



Répartition des projets par thèmes

OUTILS DE PLANIFICATION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

Baldersheim : <i>Jardin de biodiversité</i>	59
Bonnelles : <i>Restauration écologique des étangs et fabriques de la Réserve naturelle de Bonnelles</i>	62
Cognac : <i>Réhabilitation du parc François 1^{er} après la tempête 1999</i>	89
Condette : <i>Requalification et ouverture au public des lieux humides en secteur sud-ouest de la commune sur 35 ha</i>	67
Feyzin : <i>Mare du parc des 3 cerisiers</i>	70
La Motte-Servolex : <i>Ilots de sénescence en forêt communale</i>	37
Maurecourt : <i>Création d'un Pôle de loisirs et de services en centre urbain</i>	72
Mérignac : <i>Parc de Luchey</i>	120
Montesson : <i>Parc départemental de la Boucle de Montesson</i>	100
Montpellier : <i>Mission d'élaboration d'une stratégie de gestion des friches</i>	147
Noisy-le-Sec : <i>Parc urbain des Guillaumes</i>	124
Roanne : <i>Aménagement du site de Varennes</i>	128
Strasbourg : <i>Restauration de la dynamique des habitats alluviaux rhénans sur l'île de Rohrschollen</i>	154

GESTION DE LA NATURE : ESPACES VERTS PUBLICS

Avon : <i>Parc Bel Ebat</i>	81
Besançon : <i>Gestion écologique – ceinture urbaine de Battant : promenades des fortifications de Vauban</i>	25
Blanc-Mesnil : <i>Zone d'observation de la biodiversité dans le parc urbain</i>	111
Canteleu : <i>Mise en place progressive de la gestion différenciée</i>	85
Cesson-Sévigné : <i>La gestion différenciée sur la ville de Cesson-Sévigné</i>	87
Coubron : <i>Jardin de la Maison de la nature</i>	69
Courdimanche : <i>Aménagement du secteur des Grands-Jardins</i>	27
Grande-Synthe : <i>Plan de gestion du jardin public</i>	16
Issy-les-Moulineaux : <i>Jardin des Couteaux : jardin solidaire et collectif</i>	118
Jarrie : <i>Gestion raisonnable des espaces verts</i>	20
Lille : <i>Gestion écologique du parc de la Citadelle</i>	48
Lyon : <i>La gestion évolutive durable des espaces verts lyonnais</i>	50
Paris : <i>Mise en place de la gestion différenciée dans les parcs et jardins parisiens</i>	45
Pessac : <i>Jardin d'ADELES</i>	22
Saint-Etienne : <i>Expérience de jardin pour personnes en situation de handicap moteur</i>	153
Saint-Nolff : <i>Gestion différenciée des espaces verts communaux dans le cadre de l'Agenda 21 communal</i>	78
Saint-Prix : <i>Jardin de Florami</i>	35
Sète : <i>Modification des espaces verts existants</i>	52
Villepinte : <i>Gestion différenciée des espaces verts municipaux</i>	131
Villeurbanne : <i>Parc naturel urbain de la Feyssine</i>	157

GESTION DE LA NATURE : ESPECES ET HABITATS NATURELS

Angers : <i>L'île Saint Aubin</i>	136
Boulogne-Billancourt : <i>Diagnostic écologique initial sur la commune</i>	138
Cassis : <i>Grotte des espagnols</i>	64
Jarrie : <i>Forêt des Frettes</i>	19
Marseille : <i>Parc maritime des îles du Frioul</i>	142



Mont-Saint-Aignan : Partenariat Ville de Mont-Saint-Aignan/LPO : Protection des habitats : Développement d'espaces de préservation de la biodiversité et de découverte de la nature de proximité.....	104
Pau : Plan de gestion et de valorisation de la Forêt de Bastard.....	126
Pont-du-Château : Plan de gestion du site des Boires	30
Rennes : Grande prairie du parc de Brequigny	41
Saint-Martin-de-Crau : Animation du DOCOB Natura 2000 « Crau » et « Crau centrale – Crau sèche ».....	106
Saint-Martin d'Uriage : Prise en compte des corridors biologiques dans l'élaboration du PLU.....	75
Toulouse : Aménagement du parc de la Grande Plaine.....	156

GESTION DE LA NATURE : GESTION DE L'EAU

Anglet : Restauration de l'état lagunaire d'un lac côtier	109
Aulnoy-lez-Valenciennes : Création d'un bassin naturel	59
Besançon : Bassin versant de la source d'Arcier : diminution de l'emploi des pesticides et développement de l'agriculture biologique.....	23
Bourg-lès-Valence : Récupération des eaux de pluie.....	83
Brest-Métropole-Océane (projet présenté hors-concours) : Entretien des espaces.....	160
<i>publics sans polluer</i>	
Cannes : Contrat de Baie des golfes de Lerins.....	114
Clermont-Ferrand : Gestion environnementale des périmètres de protection des captages du Val d'Allier : zone Mezel-Dallet-Cournon.....	140
Dunkerque : Création de bassins de rétention et de noues au lycée Guy Debeyre sur le site du Grand-Large à Dunkerque.....	39
Holtzheim : Noues.....	71
Metz : Parc de la Seille.....	145
Orléans : Protection des captages de la ville d'Orléans.....	149
Poitiers : Aménagement et gestion différenciée des bassins d'orage	151

BIODIVERSITE ET CITOYENNETE : COMMUNICATION ET COOPERATION

Aulnay-sous-Bois : Coordination des actions en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable	43
Alès : Réalisation d'un atlas de la biodiversité et première définition d'une trame verte et bleue ...	31
Caluire-et-Cuire : Action du Conseil municipal d'enfants : réalisation d'un hôtel à insectes	113
Cesson : Forum de l'eau.....	65
Colombes : Le Centre Nature : école de la nature depuis 1936	116
Combs-la-Ville : Semaine de développement durable sur la thématique de la biodiversité 2010 ...	91
Coudekerque-Branche : Aménagement de la ferme Vernaelde : espace biodiversité et éducation à l'environnement.....	92
Digne-les-Bains : Festival Inventerterre.....	94
Fontainebleau : Fête des Naturiales.....	96
Grande-Synthe : Verger pédagogique du Puythouck.....	14
Lille : Plan apiculture urbaine.....	33
Matoury : Les enfants comprennent la réserve et en parlent aux adultes.....	98
Montlouis-sur-Loire : Echanges de bonnes pratiques et méthodes alternatives.....	102
Nanterre : « Ecozone, l'écologie au quotidien », une semaine d'actions dans toute la ville	122
Pessac : Printemps et automne de Bourgailh	21
Pierrevert : Journée de la biodiversité	73
Villeneuve d'Ascq : Création d'un jardin naturel.....	130
Vitry-sur-Seine : Rendez-vous et ateliers des mains vertes.....	133

Rédaction, mise en page et réalisation effectuées par Natureparif
(Eglé Degutyté, Gaëlle Lejeune, Gilles Lecuir, Marjorie Millès, Maurice Gey, Mustapha Taqarort)
à partir des textes et photographies fournis par les villes participantes

Février 2011

Partenaires du projet

Ce concours est organisé par cinq partenaires européens



REGIONAL ENVIRONMENTAL CENTER
Slovakia



Sous le haut patronage de



Avec le partenariat de



Avec le soutien technique de



le centre de ressources
du développement territorial

Avec le soutien de la presse



Natureparif
**Agence régionale pour la nature
et la biodiversité en Île-de-France**

84, rue de Grenelle - 75007 Paris

Tél. 01 75 77 79 00

contact@natureparif.fr

www.natureparif.fr



Le projet bénéficie du soutien de LIFE, un programme de l'Union européenne. Depuis 1992, LIFE a co-financé quelques 2750 projets, contribuant à la protection de l'environnement à hauteur d'environ 1,35 milliards d'euros.